

L'Étudiant dans l'Université du XXI^e siècle les actes

Colloque Annuel
organisé par la Conférence des Présidents d'Université

Mulhouse - 21 et 22 mars 2002



**CONFERENCE
DES PRÉSIDENTS
D'UNIVERSITÉ**

Les actes du Colloque annuel

de la Conférence des Présidents d'Université

L'Étudiant dans l'Université du XXI^e siècle

Mulhouse - 21 et 22 mars 2002



CONFERENCE
DES PRESIDENTS
D'UNIVERSITE

S O M M A I R E

Préface _____ p. 5

Ouverture officielle _____ p. 6

Gérard BINDER, *Président de l'Université de Mulhouse Haute-Alsace*,
Adrien ZELLER, *Président du Conseil Régional d'Alsace*,
Claude LAMBERT, *Recteur de l'Académie de Strasbourg*,
Ernest GIBERT, *Président de l'Université de Rouen et Président de la Commission Vie de l'Étudiant et Questions Sociales*,
Bernard BELLOC, *Premier Vice-Président de la Conférence des Présidents d'Université*.

Table ronde 1 _____ p. 9

QUELS ÉTUDIANTS POUR L'UNIVERSITÉ DÉMOCRATIQUE DE DEMAIN ?

animée par Geneviève GOURDET, *Présidente de l'Université de Nice Sophia-Antipolis*.

Avec la participation de :

Christiane BRESSAUD, *Directrice de l'Agence Socrates-Leonardo da Vinci*,
Jean-Richard CYTERMANN, *Directeur de la Programmation et du Développement du Ministère de l'Éducation nationale*,
Michel FEUTRIE, *Président de la Conférence des Directeurs de services de formation continue*,
Christian MESTRE, *Président de l'Université Robert Schuman, Strasbourg III*,
Adrien ZELLER, *Trésorier de l'Association des Régions de France*.

Débat avec la salle

Intervention de Jack LANG,
Ministre de l'Éducation nationale _____ p. 17

Débat avec la salle

Table Ronde 2 _____ p. 23

QUEL ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE ?

**animée par François PETIT, *Président de l'Université Pierre Mendès France, Grenoble II*,
Président de la Commission pédagogie et formation continue de la CPU.**

Avec la participation de :

Dominique GENTILE, *Président de l'Université Versailles, Saint-Quentin en Yvelines*,
Robert LACROIX, *Recteur de l'Université de Montréal (Québec)*,
Guy MELANÇON, *Professeur à l'Université Paul Valéry, Montpellier III*,
Maurice PORCHET, *Directeur du CIES Nord-Pas-de-Calais, Picardie*,
Patrick RAYOU, *Chercheur à l'INRP*,
James H. SPOHRER, *Conservateur de la Bibliothèque de l'Université de Californie, Berkeley (États-Unis)*.

Débat avec la salle

Table Ronde 3

p. 33

QUELLES CONDITIONS DE VIE À L'UNIVERSITÉ ?

animée par Georges MOLINIÉ, Président de l'Université Paris IV Sorbonne.*Avec la participation de :*

Paolo BLASI, ancien Recteur de l'Université de Florence,

Michel CANTAL DUPART, Urbaniste Architecte, Professeur au CNAM,

Élie COHEN, Conseiller auprès du Délégué aux Relations internationales et à la Coopération du Ministère de l'Éducation nationale,

Arlette DELHAXHE, Chef adjoint à l'Unité européenne d'Eurydice,

Stephan GEIFES, Directeur du Bureau parisien de l'Office Allemand d'Échanges universitaires,

Jean-Louis GOUT, Président de l'Université de Pau et Pays de l'Adour,

Yves JEGOUZO, Professeur à l'Université de Paris I, Président du Conseil d'Administration de CNOUS.

Débat avec la salle

Table Ronde 4

p. 47

QUELS ENGAGEMENTS DES ÉTUDIANTS DANS LEUR UNIVERSITÉ ?

animée par Daniel PAYOT, Président de l'Université Marc Bloch, Strasbourg II.*Avec la participation de :*

Michel CLÉMENT, Délégué au Développement et à l'Action territoriale, Ministère de la Culture et de la Communication,

Jay CORRIGAN, Étudiant à l'Université de l'État d'Iowa (États-Unis),

Nicolas DELESQUE, Président de l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV),

Francine DEMICHEL, Directrice de l'Enseignement supérieur, ancienne Présidente de l'Université de Vincennes Saint Denis, Paris VIII,

Guillaume HOUZEL, Président de l'Observatoire de la vie étudiante,

Robi MORDER, Président du Groupe d'Études et de Recherche sur les Mouvements Étudiants (GERME),

François MOURET, Président de l'Université de Haute-Bretagne, Rennes II, membre de la Commission Vie de l'Étudiant et des Questions sociales,

Ana SAMARDZIJA, Étudiante à l'Université Marc Bloch, Strasbourg II.

Débat avec la salle

Conclusion du colloque

p. 55

Bernard BELLOC Premier Vice-Président de la Conférence des Présidents d'Université.

Annexes

p. 59

- Documents préparatoires au colloque : problématique des ateliers.
- Synthèse de l'enquête : Association des Régions de France, Conférence des Présidents d'Université, Caisse des dépôts et consignations : « Régions, Universités, Étudiants : quelles attentes réciproques ? ».

Texte d'orientation de la CPU : « L'étudiant dans l'Université du XXI^e siècle »

p. 73

Remerciements

p. 79

P R É F A C E

La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche devient, de plus en plus, une réalité concrète pour l'Union Européenne et l'ensemble de la communauté universitaire.

L'enseignement Supérieur se mesure à l'aune de l'international.

Comment l'étudiant va-t-il vivre, étudier, faire de la recherche, dans cette université de demain, de plus en plus ouverte au monde ? Comment peut-on l'aider à devenir acteur et responsable de sa propre formation ? Comment peut naître dans la communauté étudiante un véritable sentiment d'appartenance à l'université ?

Ces questions ont été abordées par la Conférence des Présidents d'Université lors de son colloque annuel centré sur l'étudiant, sur ses besoins et sur l'indispensable adaptation de l'Université aux attentes et aux aspirations de l'étudiant de demain.

Le débat sur « L'Étudiant dans l'Université du xx^e siècle » se situe dans le prolongement même de celui organisé en 2001 sur l'« Autonomie des Universités » puisqu'il donne tout son sens à la nécessaire maîtrise de sa stratégie par l'université elle-même.

Ce colloque a été préparé par le travail de quatre groupes réunissant régulièrement, sur une période de quatre mois, les représentants des divers acteurs de la communauté universitaire. Les conclusions de ces travaux ont nourri la réflexion exprimée dans le cadre des tables rondes et des débats qui ont suivi. En posant la question essentielle de la démocratisation de l'enseignement supérieur et, parallèlement de l'hétérogénéité croissante des publics, le colloque a montré que l'ambition d'ouverture, tant au plan national qu'international, le souci de qualité, sont les fondements actuels de la politique universitaire et de l'attraction que celle-ci pourra exercer à plus long terme dans la compétition entre établissements. Il a ouvert un débat sur la nécessité de mieux adapter notre dispositif éducatif à de nouvelles générations d'étudiants, afin de répondre au mieux à leurs attentes, en réaffirmant que la connaissance et la formation supérieure sont des « biens publics ».

Ce colloque a permis d'élaborer des propositions dans « un texte d'orientation » adopté à l'unanimité par la Conférence des Présidents d'Université lors de sa séance privée du 16 mai dernier et qui servira de référence pour les futurs travaux et négociations qu'elle conduira dans les mois à venir.

Bernard BELLOC
Premier Vice-Président,
le 21 mai 2002.

O U V E R T U R E O F F I C I E L L E

Gérard BINDER

Président de l'Université de Mulhouse Haute-Alsace

Mesdames et Messieurs, chers amis et collègues, je suis heureux de vous accueillir aujourd'hui à Mulhouse pour cette rencontre annuelle, désormais traditionnelle, de la Conférence des Présidents d'Université. Puissiez-vous vous sentir à votre aise dans ce pôle majeur de l'Alsace qui se caractérise par son dynamisme et son adaptation au monde moderne.

Qu'il s'agisse de répondre notamment aux besoins de la formation initiale ou continue ou encore aux attentes des étudiants étrangers, la diversité des missions et des publics de notre université doit nous amener à prendre en compte les différents rythmes d'apprentissage et aussi cette évolution majeure qui a transformé l'étudiant

Notre université a toujours souhaité favoriser l'ouverture culturelle et internationale. Pour autant, la vie sportive n'est pas en reste puisque nous accueillons de nombreux sportifs de haut niveau, en particulier dans les sports comme le handball ou la natation. Comme vous pouvez le constater, cette diversité de nos politiques culturelle, associative ou sportive est réelle et elle appelle des modes d'organisation particuliers, dans la perspective de permettre aux étudiants de s'associer à de nouvelles formes d'engagements, qu'ils soient militants ou associatifs. Elle a notamment des implications en termes d'urbanisation et de la politique de la ville. Ce sont tous ces thèmes résolument prospectifs que nous aborderons au cours de ces deux journées, dont j'ai la conviction qu'elles seront riches de réflexion et d'innovation.



Adrien ZELLER

Président du Conseil Régional d'Alsace

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite à mon tour la bienvenue en notre ville de Mulhouse. Ainsi que vous le savez, vous vous trouvez ici dans une région qui a choisi, pour de multiples raisons, l'ouverture internationale, qu'il s'agisse non seulement de la coopération transfrontalière et de l'inscription résolue dans l'Union européenne, mais aussi de l'ouverture à la planète tout entière. Ainsi, notre Région a également tissé des liens avec des pays

contemporain, non plus en simple consommateur du savoir, mais en véritable acteur de son apprentissage.

Vous n'êtes pas sans savoir que la ville de Mulhouse est pionnière en la matière. En effet, elle est à l'origine ou bien s'est associée à de nombreuses innovations parmi lesquelles :

- l'ouverture de la première Maison des Étudiants ;
- l'instauration du Centre de Formation par l'Apprentissage ;
- la mise en place de formations tri-nationales ;
- la généralisation de la carte culture (dont la paternité revient à l'Université Marc Bloch).

aussi divers que la Chine, la Russie, la Pologne, le Japon ou le Québec. Ce sont là, autant d'occasions de faire rayonner notre région à travers le monde. À cet égard, l'Université de Haute-Alsace a un rôle majeur à jouer dans le rayonnement international de l'Alsace et de Mulhouse, dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire visant à remédier aux maux dont a eu à souffrir Mulhouse, ville particulièrement sinistrée sur le plan économique et industriel.

Les spécificités de l'Alsace nous invitent à nous interroger quant à nos modes de fonctionnement politiques, sociaux et institutionnels. Aujourd'hui,

s'ouvre un débat national sur les compétences, les moyens et les rôles des régions. Il sera l'occasion également de réfléchir aux relations entre les régions et les universités. Je sais d'ailleurs que chacun d'entre vous s'est d'ores et déjà penché sur les moyens de contribuer à l'émancipation de nos universités. Cette évolution ne saurait être menée sans que les régions ne soient dotées :

- d'une véritable existence constitutionnelle ;
- de pouvoirs réglementaires ;
- de garanties quant à leurs ressources ;
- de compétences spécifiques en matière d'éducation, de recherche et de logement pour les étudiants.

La région Alsace, pour sa part, œuvre en ce sens. Elle travaille en étroite collaboration avec les universités et les laboratoires. Cette collaboration se révèle multiforme :

- l'appui au développement de la formation professionnelle ;
- le soutien des pôles de compétences susceptibles de contribuer au rayonnement de l'Alsace ;
- la réflexion relative au rôle des universités dans l'aménagement du territoire.

Le Conseil régional se sent tout particulièrement concerné par les liens qui se tissent entre les acteurs économiques et l'université pour le développement et le rayonnement de notre région. Les liens entre l'université et la région qui se sont tissés, il y a vingt ans, dans le cadre de la décentralisation, sont désormais irréversibles. Ayant la chance de m'adresser à un public universitaire, je souhaite conclure mon intervention en vous soumettant la question suivante, sans avoir pour autant la prétention d'y répondre : l'intervention directe de toutes les régions de France en faveur des universités, en dépit de ses nombreux effets bénéfiques, n'a-t-elle pas eu pour conséquence de masquer d'autres besoins de réformes et de différer la réflexion relative aux compétences, aux moyens et à l'autonomie des universités ?

Je vous remercie et vous souhaite un excellent travail à tous.

Claude LAMBERT

Recteur de l'Académie de Strasbourg

Pour ma part, mon exercice se trouve amplement simplifié dans la mesure où je me contenterai de vous annoncer la venue du Ministre de l'Éducation nationale en fin de matinée.

Ernest GIBERT

Président de l'Université de Rouen, Président de la Commission Vie de l'Étudiant et Questions sociales, Coordonnateur Scientifique du Colloque.



Ainsi que vous le savez, le présent colloque s'inscrit parfaitement dans la continuité de celui auquel nous avons participé l'an dernier à Lille, consacré à l'autonomie des universités. Nous avons souhaité, pour notre part, retenir une dimension prospective. Je suis conscient que ce mot ne manque pas d'impressionner, sinon d'effrayer la plupart d'entre nous. Pour autant, telle n'est pas notre ambition: nous souhaitons simplement ne pas nous contenter d'une vision à court terme ou, pire encore, de nous borner à dresser le constat de la situation présente. Il convient, en effet, que nous réfléchissions à l'identité, aux besoins et aux attentes des étudiants et des étudiantes que nous accueillerons dans les années à venir et qui composeront l'université de demain.

Nous avons donc décidé d'axer notre réflexion autour de quatre questions principales :

- quels étudiants pour l'université de demain ?
- quel environnement pédagogique ?
- quelles conditions de vie dans l'université ?
- quels engagements des étudiants dans l'université de demain ?

Pour mener à bien cette réflexion, nous avons constitué des groupes de travail réunissant différents acteurs: étudiants, enseignants, membres du CROUS, etc. Le compte rendu de nos débats vous sera restitué au cours des tables rondes. Comme vous pouvez le constater, nous avons souhaité convier à ce colloque des personnalités extérieures au monde universitaire, afin de recueillir leurs sen-

timents et leurs points de vue et les associer à cette réflexion majeure qui engage la société dans son ensemble. Ce regard extérieur nous semble, en effet, particulièrement enrichissant et nécessaire, au même titre que le débat que nous souhaitons voir s'établir et se renforcer entre nous.

Je profite enfin de l'occasion qui m'est donnée de m'exprimer pour remercier toutes les personnes qui ont permis l'organisation de ce colloque.

Bernard BELLOC

Premier Vice-Président de la Conférence des Présidents d'Université

Mesdames et Messieurs, je suis heureux de vous accueillir pour cette conférence annuelle. Après les colloques consacrés aux sujets de la recherche et de l'autonomie de l'Université, il nous est apparu important de placer l'Étudiant au cœur de notre réflexion. Trop rares sont, en effet, les occasions de traiter de ce sujet en associant à la réflexion l'ensemble des acteurs de la vie universitaire.

À mes yeux, notre responsabilité en tant qu'acteurs publics est triple :

- permettre aux femmes et aux hommes de s'épanouir ;
- leur donner les compétences techniques et professionnelles qui leur permettront de mettre leur talent au service de la société ;
- former des chercheurs afin que notre pays puisse maintenir son rang et son rayonnement au plan mondial.

Ce colloque s'inscrit dans la droite ligne de nos précédentes réunions: il existe, à mon sens, un rapport entre l'autonomie de l'Université et l'autonomie de nos étudiants eux-mêmes. La question primordiale qui émerge pourrait être exprimée en ces termes: quelle université doit émerger pour les étudiants de demain ?

Ainsi qu'Ernest Gibert l'a rappelé, il nous faut connaître encore mieux le public auquel nous nous adressons. C'est précisément la raison pour laquelle nous avons souhaité organiser les quatre tables rondes.

Nous serons à l'écoute de tous vos commentaires et de toutes vos suggestions. La méthode que nous avons privilégiée est originale, dans la mesure où nous avons convié des personnalités extérieures au monde universitaire à nos différentes tables rondes.

À l'issue de nos débats, je souhaiterais que nous formulions des conclusions et des propositions finalisées que nous soumettrions aux décideurs de notre pays. Nous fondons de nombreux espoirs dans ce colloque. La qualité des participants qui nous ont fait l'honneur de nous rejoindre atteste d'ores et déjà de la richesse et de la pertinence des débats qui seront les nôtres. Je cède à présent la parole à Geneviève Gourdet qui animera – avec brio, j'en suis convaincu – notre première table ronde.

TABLE RONDE 1

QUELS ÉTUDIANTS
POUR L'UNIVERSITÉ
DÉMOCRATIQUE
DE DEMAIN ?

animée par
Geneviève GOURDET,
*Présidente de l'Université de Nice
Sophia-Antipolis.*

Participaient à cette table ronde :
Christiane BRESSAUD, *Directrice de
l'Agence Socrates-Leonardo da Vinci,*
Jean-Richard CYTERMANN, *Directeur de
la Programmation et du Développement
du Ministère de l'Éducation nationale
(D.P.D.),*

Michel FEUTRIE, *Président de la Conférence des
Directeurs de services de formation continue,*
Christian MESTRE, *Président de l'Université
Robert Schuman, Strasbourg III,*
Adrien ZELLER, *Trésorier de l'Association des
Régions de France.*

Geneviève GOURDET

À l'occasion de cette table ronde, il faudra tout à la fois dessiner le portrait des divers étudiants auxquels nous nous adressons aujourd'hui et esquisser le portrait de ceux que nous rencontrerons demain. Il s'agit donc de se pencher plus avant sur la structure de la population. À cet effet, nous avons fait appel à de nombreux intervenants qui développeront les différents thèmes qui nous ont semblé primordiaux.

Christian MESTRE
*rapporteur du groupe de travail « quels étudiants
pour l'université démocratique de demain »*

Le premier élément qu'il convient de souligner est l'importance d'être en mesure d'identifier avec justesse la population estudiantine et la manière dont elle tend à évoluer. Par exemple, il apparaît que les étudiants sont devenus de plus en plus mobiles et il conviendra donc de tenir compte de



cette demande accrue d'ouverture internationale. Par ailleurs, il importe d'engager une réflexion et de faire preuve d'esprit d'innovation vis-à-vis des méthodes d'enseignement et de pédagogie. Ainsi, l'enseignement à distance permet-il de toucher de nouveaux publics et de faire reculer les frontières en favorisant les échanges avec les pays francophones en particulier. En outre, nous devons répondre aux attentes des publics qui intègrent l'université pour valider une formation et des compétences acquises à travers leur expérience professionnelle.

Nul ne doute que cette diversité des publics et de leurs attentes appelle des adaptations. Ces publics se montreront de plus en plus exigeants en sollicitant les établissements qui devront, de ce fait, réfléchir sur les dispositifs d'accueil, d'accompagnement et de suivi de ces nouveaux étudiants. Dans le cadre de ces évolutions, de nouvelles articulations apparaîtront. Je songe, en particulier, au renforcement de la coopération avec les CROUS, avec les entreprises ou avec les lycées. Les exigences accrues des étudiants et leur diversité imposeront également aux universités de proposer des parcours de formation de plus en plus individualisés.

Cette mutation profonde conduira naturellement les universités à s'engager dans une réflexion de fond sur leurs contraintes financières et les processus d'intégration, en particulier des étudiants étrangers.

Jean-Richard CYTERMANN

I La structure de la population estudiantine

Je commencerai par poser un constat essentiel : dans dix ou vingt ans, les étudiants seront vraisemblablement tout aussi nombreux qu'aujourd'hui. Toutefois, il nous faudra faire en sorte que le taux d'accès à l'enseignement supérieur en France aille croissant. Un tel objectif implique une poursuite de la démocratisation de l'accès à l'université. En effet, aujourd'hui encore, la proportion des enfants d'ouvriers décroît au fur et à mesure que le niveau d'études s'élève. Pour ma part, l'aide sociale aux étudiants et notamment les bourses d'études seront un levier majeur pour contribuer à apporter un remède à cette inégalité.

Ainsi que nous l'avons déjà souligné, la diversité de la population estudiantine est de plus en plus affirmée : non seulement nous accueillons un nombre croissant d'étudiants étrangers, mais encore la formation continue prend une place essentielle au sein de l'université. Il convient également de souligner que les parcours scolaires et universitaires ne sont plus aussi linéaires que par le passé : il faudra nous adapter à cette nouvelle donne.

À mes yeux, un défi majeur qu'il nous incombe de relever consiste à mieux préparer l'accès des jeunes à l'université au sein des collèges et des lycées. Je songe en particulier à la nécessité absolue de les familiariser avec les techniques de recherche de documentation ou de maniement des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Des réformes pédagogiques comme les T.P.E.* devraient permettre de favoriser l'apprentissage d'un travail plus autonome.

Par ailleurs, il convient de promouvoir une meilleure orientation des jeunes. À ce titre, un enjeu fondamental, rappelé à Lille récemment, est le suivant : comment pouvons-nous attirer davantage de jeunes filles vers les filières technologiques et scientifiques ?

S'agissant des attentes des étudiants, force est de constater que ces derniers deviennent de plus en plus exigeants quant à la qualité de leur environnement, qu'il s'agisse des locaux de l'université eux-mêmes ou des logements qui leur sont proposés.

Quoi qu'il en soit, je souhaite conclure mon propos sur un élément positif, qui ne doit pas pour autant nous inciter à sous-estimer l'ampleur des défis

qu'il nous incombe de relever. Eu égard à l'évolution économique actuelle, l'insertion professionnelle des étudiants issus des universités s'avérera plus aisée, ne serait-ce qu'en raison des premiers effets du papyboom et donc des remplacements à effectuer des cadres du public et du privé partant à la retraite.

Geneviève GOURDET

Un certain nombre de problématiques fondamentales ont d'ores et déjà été soulevées. Il faut vraisemblablement que l'université s'investisse davantage en amont, notamment en matière d'information sur les diverses orientations possibles. Il me semble en effet crucial que les étudiants disposent, avant d'intégrer l'université, d'un projet clairement défini. Enfin, l'université devra gérer la coexistence de publics différents.

II Les étudiants en apprentissage et en formation continue

Michel FEUTRIE

Il est certain que la population estudiantine a largement évolué au cours des dernières années. Pour ma part, je me focaliserai plus spécifiquement sur la problématique des publics dits adultes, c'est-à-dire les étudiants en apprentissage et les personnes en formation continue.

Les statistiques de la D.P.D.** montrent que seuls 68 % des étudiants ont suivi un parcours linéaire. Parmi les 32 % restants 20 % environ peuvent être considérés comme publics de formation continue et 12 % relèvent de statuts intermédiaires, entre formation et travail.

Les publics considérés comme appartenant à la formation continue sont très diversifiés et seule une faible part de ce pourcentage relève explicitement des dispositifs de la formation continue.

Or, notre Université n'est pas préparée à gérer cette diversité. Ses systèmes de gestion et d'administration étant bâtis pour prendre en charge des étudiants « classiques », l'université développe des parcours linéaires, d'où l'émergence de nombreuses difficultés, d'où des problèmes de financement. Aujourd'hui, les financements alloués aux formations longues sont en nette diminution, les programmes d'État tendent à se réduire, les entrepri-

ses renoncent à financer ce type de formation de telle sorte que seul l'investissement des régions permet encore à l'université d'assumer une partie des coûts de gestion de ces nouveaux publics.

Parallèlement à la formation continue, l'on observe un fort développement des formations par l'apprentissage qui supposent, pour leur part, une coopération accrue avec le tissu économique régional.

En tout état de cause, l'université devra prendre en compte ces changements significatifs inhérents à l'évolution de notre culture économique, à la gestion des parcours professionnels et aux rapports entre formation et travail.

La loi de modernisation sociale induit, à mon sens, une rupture nette avec ce que nous connaissions par le passé. En effet, cette loi propose un nouveau mode d'accès à la certification : l'expérience. Pour autant, je ne pense pas que nous pourrions délivrer un grand nombre de diplômes par cette voie. La principale nouveauté réside dans l'évolution du rôle du jury de certification, lequel sera désormais une force de proposition et de conseil et sera amené à proposer des parcours individualisés. Il faudra donc adapter nos dispositifs de formation. Cette loi de modernisation sociale aura également pour conséquence d'attirer de nouveaux publics, y compris étrangers, dans nos universités. Bien évidemment, pour que ce nouveau dispositif soit efficient, cela impliquera de surmonter un certain nombre de problèmes administratifs, et de mobilisation des enseignants.

En conclusion, je tiens à mettre en exergue les trois sujets de réflexion et de débat qui me semblent s'imposer à nous :

- les financements ;
- les réglementations ;
- l'organisation des modalités de formation.

III L'étudiant français à l'étranger

Christiane BRESSAUD

Je m'appuierai, au cours de mon exposé, sur les chiffres de l'Agence Socrates-Leonardo da Vinci et sur une enquête diagnostic réalisée auprès d'un échantillon d'établissements de l'enseignement supérieur.

En ce qui me concerne, l'étudiant du XXI^e siècle est un étudiant européen, qui étudie dans un espace

européen et qui se caractérise par une mobilité accrue. Pour illustrer mes propos, je me permettrai de vous citer quelques chiffres significatifs.

En 2000, 18980 étudiants français sont partis en Europe dans une perspective pédagogique. 17182 d'entre eux ont effectué une année d'études dans le cadre du programme Erasmus et 1715 ont effectué un stage, principalement dans le cadre du programme Leonardo da Vinci.

Ces chiffres représentent approximativement 1 % de la population étudiante française (hors étudiants de première année), ce qui nous place en tête des pays européens. Toutefois, la mobilité, financée par les programmes européens que nous gérons (et qui ne représente pas toute la mobilité), est une réalité fortement contrastée selon les régions. La Champagne-Ardenne se place ainsi en tête avec 1,63 % de taux de mobilité estudiantine, devant le Poitou-Charentes et l'Aquitaine. La région Alsace, quant à elle, se situe dans la moyenne nationale.

Les disciplines étudiées dans ce contexte sont les mêmes depuis plusieurs années :

- 30 % d'étudiants en gestion ;
- 20 % d'étudiants en langues ;
- 10 % d'étudiants en technologies ;
- 10 % d'étudiants en sciences humaines.

Force est de constater que les disciplines scientifiques sont à cet égard bien insuffisamment représentées.

Précisons, par ailleurs, que le pays de destination le plus prisé est bien évidemment le Royaume-Uni, devant l'Irlande et l'Allemagne. Toutefois, il semblerait que cette répartition ne soit pas figée et tende à évoluer.

Le profil type de l'étudiant partant à l'étranger est le suivant. Il est âgé en moyenne de 21 ans, il dispose d'un niveau de maîtrise, il privilégie généralement un séjour d'un an dans un pays européen et est souvent de sexe féminin. Si la mobilité est de plus en plus aisée, quelques obstacles n'en subsistent pas moins. Avant toute chose, il convient de souligner que le problème du financement tend à être de moins en moins prégnant, compte tenu notamment des aides apportées par les collectivités locales. Au titre des obstacles qui demeurent, je retiendrai l'obstacle linguistique. Mais surtout, force est de constater que la mobilité, intervenant entre une année de maîtrise et un troisième cycle, constitue encore un obstacle majeur pour intégrer un troi-

sième cycle. Ce phénomène ne peut que conduire à marginaliser la mobilité.

La nature même de la mobilité, à l'instar de la population étudiante, connaît des mutations profondes. Ainsi, les jeunes sont-ils de plus en plus demandeurs de stages à l'étranger et souhaitent-ils élargir la mobilité à d'autres pays non européens.

Dans le cadre de notre enquête, nous nous sommes demandés comment redonner un « désir d'Europe ». Avant toute chose, il convient de faire en sorte que la mobilité soit réintégrée au cœur des cursus universitaires. En d'autres termes, il importe de revaloriser la mobilité et son rôle de valeur ajoutée. Pour notre part, nous sommes convaincus que les avancées sur les ECTS et la mise en place du 3/5/8 contribueront à favoriser la mobilité au sein de l'espace européen. Cela nous semble d'autant plus important que le séjour dans un pays européen dans un contexte d'apprentissage est un moyen – non négligeable – de développer auprès des jeunes le sentiment d'être pleinement des citoyens européens.

Geneviève GOURDET

Nous avons évoqué le cas des étudiants français à l'étranger. Pour autant, nous ne devons pas négliger la situation des étudiants étrangers que nous accueillons dans nos universités. À cet égard également, les difficultés, en particulier administratives, sont nombreuses.

IV Les attentes des régions

Adrien ZELLER

Il m'appartient de vous présenter les résultats d'une enquête menée auprès des régions afin d'appréhender leurs différentes sensibilités et positions quant aux problèmes des étudiants (cf. annexe p 63).

- La première difficulté qui émerge est celle du logement. La question du prix des loyers, l'évolution des mœurs et le besoin accru d'autonomie des étudiants ont été des aspects largement évoqués.
- Par ailleurs, notre enquête a montré que la problématique des transports était particulièrement prégnante pour les étudiants et les jeunes en

apprentissage. Ainsi, à Mulhouse, à Strasbourg et à Colmar, avons-nous adopté des mesures spécifiques pour ces populations : nous avons instauré une carte de transport leur permettant de rallier les campus à partir des zones rurales ou des gares des grandes villes.

- Les régions se sont, en outre, montrées sensibles à la nécessité de faciliter l'accès à la culture pour la population estudiantine. En Alsace, nous avons imaginé une carte Culture permettant aux étudiants d'accéder gratuitement aux musées et d'obtenir des tarifs tout à fait préférentiels pour les cinémas, les théâtres, l'opéra, etc.
- Les régions de France estiment que l'offre de formation n'est ni suffisamment claire, ni suffisamment lisible. Il apparaît donc souhaitable que les universités développent leur coopération avec le tissu économique. Bien entendu, les régions entendent être associées à ce processus. En Alsace, nous pouvons nous réjouir que l'université ait mis en œuvre plusieurs DESS qui répondent à ces attentes. Les régions plaident également en faveur du développement de la formation en alternance.
- Par ailleurs, bon nombre de régions souhaitent que l'université s'intéresse aux villes moyennes et cesse de se focaliser uniquement sur les grandes agglomérations. Il s'agit là d'une préoccupation majeure en termes d'aménagement du territoire. Ce souci d'équité territoriale me semble pour le moins légitime.
- En ce qui concerne la mobilité des étudiants, l'Alsace finance à ce jour 800 bourses de stages à l'étranger et nous comptons en délivrer 1 000 pour l'année à venir. Je tiens à préciser que l'allocation de ces aides n'est conditionnée ni par un statut économique ni par un critère géographique. J'entends par là, que toute personne étudiant depuis au moins deux ans dans une université de notre région est susceptible d'être éligible à ces bourses.
- Les régions sont, en outre, particulièrement sensibles à la question de l'orientation des jeunes et à la question des stages des étudiants. Dans cette perspective, l'Alsace a mis en place un système de coopération avec les Chambres consulaires, les Chambres de commerce et d'industrie, pour faciliter l'accès aux stages, etc.
- Enfin, au cours de l'enquête que nous avons réalisée, nous avons constaté que les régions souhaitaient renforcer leur aide aux étudiants

étrangers. L'Alsace, pour sa part, est d'ores et déjà, largement engagée dans cette voie.

Geneviève GOURDET

Après ces exposés, pour le moins riches d'enseignements, je cède la parole à la salle.

Débat avec la salle

Jean-François DAURIAC
Directeur du CROUS de Versailles

Je remercie les responsables de la Conférence des Présidents d'Université d'avoir convié les directeurs de CROUS à assister à ce colloque. Le regard particulier que nous portons sur les étudiants me semble, en effet, de nature à aider dans leur réflexion, les Présidents d'Université.

- La mobilité est bien une réalité et un enjeu, pas seulement d'ailleurs sur le plan international. Du fait de notre métier, nous sommes, et depuis longtemps, confrontés à une mobilité estudiantine, à une mobilité intranationale. Ainsi, n'est-il pas rare qu'un étudiant effectue son premier cycle à Agen

et son troisième cycle à Paris. De même, les personnes en contrat d'alternance peuvent être amenées à suivre un stage dans une entreprise située à 200 kilomètres de leur lieu d'études. Or, les dispositifs actuels d'aide au logement financés par l'emprunt incitent à la sédentarisation plus qu'à la mobilité.

- Par ailleurs, nous avons constaté que les étudiants sont de plus en plus dépendants des aides de leur famille et/ou de la collectivité. Ceci ne signifie pas pour autant qu'ils tendent à se paupériser, même si la massification de l'enseignement supérieur permet aux plus pauvres d'y accéder et pose, sous un jour nouveau, la problématique sociale à l'Université. La dépendance de la famille reproduit les inégalités sociales, alors que les étudiants attendent de leur réussite pédagogique une amélioration immédiate de leur statut et une autonomie plus grande vis-à-vis de leur famille.
- Une troisième caractéristique doit attirer notre attention: la diversité des publics auxquels nous avons affaire du fait de la professionnalisation de l'enseignement supérieur et de la multiplication des formations en alternance. Je n'insisterai pas davantage sur cette question, dans la mesure où ce point a largement été évoqué par les différents intervenants.
- Les CROUS doivent répondre aux universités qui leur demandent de s'adapter à ces évolutions, mais doivent aussi s'occuper de la vie étudiante en dehors de l'Université, car les étudiants ne vivent pas que dans les campus.

C'est la raison pour laquelle l'articulation entre les Universités et les CROUS doit être repensée, et que ces derniers lancent un appel à la Conférence des Présidents d'Université, afin de travailler plus étroitement avec elle, sur les enjeux et services de la vie étudiante.

Xavier CHAPUISAT
Président de l'Université Paris-Sud, Paris 11

Pour ma part, j'estime que notre pays a un rôle important à jouer sur la scène internationale, en accueillant des étudiants étrangers. Il ne fait aucun doute que la majorité de nos établissements ont la ferme volonté et la capacité de répondre à cette ambition. Toutefois, à ce jour, notre coordination avec le CROUS est encore insuffisante, alors



même qu'il s'agit d'une condition impérative pour aplanir les difficultés auxquelles les étudiants étrangers sont confrontés en matière de logement. Par ailleurs, les universités ne disposent d'aucune compétence en matière de délivrance de visas. Elles n'en ont certes pas la prétention, mais il s'agit d'autant d'obstacles qui ne nous permettent pas d'accueillir autant d'étudiants étrangers que nous le souhaiterions.

Adrien ZELLER

Tout d'abord, permettez-moi de saluer les évolutions que nous avons constatées au cours des dernières années. En effet, aujourd'hui, les régions sont accueillies à bras ouverts dans les antennes consulaires et les ambassades. Ce traitement était auparavant l'apanage des grands Ministères. Par ailleurs, sachez que l'Alsace ne se contente pas d'être simplement favorable aux échanges entre étudiants : elle entend promouvoir également le renforcement des relations et les échanges entre les enseignants et les chercheurs. Ainsi notre région finance-t-elle, par exemple, une chaire de science politique dans un pays européen.

De la salle (*un représentant des étudiants*)

Nous avons évoqué les aspirations des uns et des autres. Certes, il s'agit là de questions intéressantes, mais il me semble qu'il convient, à ce point, d'avancer dans notre réflexion et de nous interroger sur l'opportunité de la mise en place de campus intégrés. Par ailleurs, il me semble important, ainsi qu'il a déjà été souligné, que chaque étudiant qui intègre l'université ait un projet défini. Ce n'est, à mon sens, qu'à de telles conditions que nous pourrions disposer d'une meilleure carte universitaire pour les années à venir.

Lise DUMASY

Présidente de l'Université Stendhal, Grenoble III

Aujourd'hui, bon nombre d'étudiants de BTS et d'IUT poursuivent leur formation à l'université. Or, parallèlement, un certain nombre d'étudiants de première année de faculté "échouent" sur les bancs de nos universités, par défaut, après avoir été refusés en BTS ou en IUT. Ne serait-il donc pas temps de reconsidérer l'articulation qui préside à l'orientation des étudiants après le baccalauréat ?

Jean-Richard CYTERMANN

Votre question dépasse mon champ de compétences ! Votre remarque ne m'en paraît pas moins tout à fait pertinente : le constat est dressé, espérons que nous serons en mesure d'y apporter une réponse adaptée dans les années à venir d'autant plus que la motivation pour les études est un facteur de réussite.

Mireille GALCERAN

Dans le cadre de mon travail de bibliothécaire à l'Université de Montpellier, j'ai eu l'occasion de me pencher plus avant sur des publics exclus des formations. Je songe en particulier aux personnes incarcérées. Je considère qu'en la matière les nouvelles technologies de formation à distance peuvent présenter un réel intérêt et constituer un outil d'avenir dans la lutte contre les obstacles qui limitent l'accès du plus grand nombre au savoir.

Jacques FONTAINE

*Président de l'Université Blaise Pascal,
Clermont-Ferrand 2*

Il me semble, en effet, que l'enseignement à distance constitue une révolution, tout particulièrement dans le cadre de la formation continue. Il ne fait aucun doute que de ce point de vue, le paysage de nos universités s'en trouvera radicalement et définitivement bouleversé.

De la salle

Dans une société dans laquelle le temps alloué aux loisirs est de plus en plus significatif et dans laquelle la durée de vie ne cesse de s'allonger, ne peut-on pas imaginer que les universités ont un rôle à jouer, dans la perspective de favoriser l'accès au savoir et à la culture de nouveaux publics ? Ceci étant, il n'est peut-être pas certain que les universités aient le désir et/ou les moyens d'assumer une telle mission.

Michel FEUTRIE

Au cours de mon propos, il me semble avoir souligné l'importance accrue des publics plus âgés au sein des universités. Le problème, à mon sens, relève principalement des modalités d'orga-

nisation des cursus et d'intégration des différents types d'étudiants, c'est-à-dire du mode de fonctionnement de l'université. J'en veux pour preuve la non-représentation de ces nouveaux publics au sein des associations estudiantines.

Jérôme MOURROUX,
Promotion et Défense des Étudiants

Je souhaite évoquer à nouveau la problématique de la mobilité, évoquée par plusieurs des intervenants qui m'ont précédé. Contrairement aux assertions de Christiane Bressaud, il semble à bon nombre d'étudiants que la question financière demeure prégnante et constitue l'obstacle majeur à la démocratisation des séjours d'études à l'étranger. Nombre d'étudiants se voient ainsi refuser des bourses alors même qu'elles constituent la condition sine qua non de leur départ.

Par ailleurs, nous déplorons le manque et les lacunes des formations linguistiques qui permettraient pourtant de lever l'obstacle de la langue.

Enfin, l'on peut regretter le privilège affirmé en faveur de l'espace européen au détriment d'autres pays comme les États-Unis.

Christiane BRESSAUD

Je n'ai jamais prétendu que la question financière était définitivement réglée. Je soutiens simplement qu'elle ne constitue plus le premier obstacle à la mobilité, contrairement à ce que nous constatons par le passé. Je vous rejoins néanmoins sur un point : il est souhaitable de mettre fin à toute forme de discrimination en matière de mobilité. Cette dernière a pleinement vocation à s'inscrire au cœur du projet pédagogique et professionnel des étudiants ; il serait donc regrettable qu'elle ne s'apparente qu'à une simple visite touristique!

Gilles GUYOT
Président de l'Université Jean Moulin, Lyon 3

À mon sens, l'université ne saurait mener une politique internationale si elle ne dispose pas d'une vision globale et de moyens substantiels. Je ne peux souscrire à l'idée selon laquelle la mobilité s'apparente à des séjours touristiques! J'en veux pour preuve le nombre d'étudiants étrangers qui quittent notre université avec des

certifications. Par ailleurs, il me semble contradictoire de vouloir faire de la France un pays au rayonnement international alors même que l'action de l'État en faveur de la francophonie devient de plus en plus timorée! Quoi qu'il en soit, l'État se doit de définir une politique claire et cohérente en matière de mobilité, d'accueil des étudiants étrangers et d'adaptation de l'université aux nouveaux publics. Or, tous ces enjeux ont un coût et il convient de déterminer quel en sera le bailleur!

Hervé BAUSSART
Président de l'Université Sciences et Technologies de Lille, Lille 1

Pour ma part, je souhaite revenir sur le titre et le contenu de la table ronde.

En particulier, la définition et les objectifs de l'université démocratique de demain, nécessitent des réflexions qu'il conviendrait d'approfondir.

Par exemple : s'agissant des catégories socio-professionnelles d'origine des étudiants, comment, si le choix en est fait, parvenir à assurer, soit une représentation conforme à celle de la population, soit une représentation permettant une promotion sociale. Ou encore, s'agissant des étudiants étrangers, comment intégrer dans une politique internationale la correction des irrégularités Nord/Sud.

De même, une réflexion approfondie est nécessaire sur l'articulation entre la recherche de l'excellence par l'ensemble des acteurs et la massification.

En tout état de cause, l'université démocratique de demain ne saurait se construire sur les bases actuelles qui ont conduit à des cloisonnements qu'il nous faut surmonter.

Geneviève GOURDET

Je pense que notre quatrième table ronde apportera des réponses à toutes les interrogations que vous soulevez.

Sébastien LAFAILLE,
Association des Étudiants Doctorants

Quelles mesures l'université envisage-t-elle d'adopter pour que la thèse redevienne attractive pour les étudiants ?

Geneviève GOURDET

Il est vrai que cette question est d'importance. Nous l'avons d'ailleurs évoquée au cours de nos réunions préparatoires.

Laurent BONTEMPS

Étudiant à l'Université Pierre et Marie Curie Paris VI

Que comptez-vous entreprendre, tant du point de vue de l'accessibilité que de la formation, pour développer et améliorer l'intégration des étudiants handicapés à l'université ?

Jean-Richard CYTERMANN

Cette question est fondamentale. Il me semble que les nombreux progrès consentis en la matière en sont le témoignage, même si nous ne saurions nous en satisfaire. Nous sommes tous conscients de la nécessité de poursuivre les efforts afin d'accueillir un plus grand nombre d'étudiants handicapés et dans les meilleures conditions de travail et d'études.

Geneviève GOURDET

Pour ma part, je constate que les nouveaux bâtiments sont construits et équipés de manière à en permettre l'accès aux personnes handicapées. Je reconnais que des efforts supplémentaires s'imposent, mais il ne m'en semble pas moins que des progrès considérables aient été enregistrés.

INTERVENTION DE JACK LANG

Ministre de l'Éducation nationale



Mesdames, Messieurs,

Je veux dire ma gratitude au Président Binder et à l'ensemble des personnels de l'université de Mulhouse qui nous accueillent aujourd'hui. Je veux aussi remercier le Président Belloc, Premier Vice-Président de la Conférence des Présidents des universités, qui est à l'origine de cette initiative.

Nous devons répondre aux demandes des étudiants, des demandes qui évoluent et qui sont le plus souvent légitimes. Je me réjouis que nous travaillions, aujourd'hui, sur la vie des étudiants, leurs attentes, leurs aspirations et ce que doivent leur offrir les universités. Nous pouvons d'autant mieux traiter ces sujets que nous sommes dans un cadre nouveau, ouvert par un effort financier sans précédent engagé pour l'enseignement supérieur dans notre pays.

Ces moyens nouveaux permettent aux universités de mieux remplir leur mission. Vos établissements sont des lieux de travail et de recherche, ce sont aussi des lieux de vie. L'université est un lieu, l'un des seuls dans notre société, où se rencontrent les générations, un lieu d'expériences tout à fait irremplaçable. Jamais notre pays n'a compté autant d'étudiants. À la rentrée 2001, ils étaient plus de 2 millions. Avec la démocratisation de l'enseignement supérieur, son ouverture notamment aux couches sociales les plus défavorisées et aux étudiants étrangers, les conditions de vie des étudiants ont changé et nous devons y accorder toute notre attention.

Nous devons agir pour deux raisons essentielles :

- La première, c'est que nous devons tout faire pour que les étudiants puissent s'épanouir et trouver l'équilibre tout en poursuivant leur scolarité.
- La deuxième raison obéit à un souci politique et social au sens fort. J'entends par là, la volonté résolue d'encourager l'égalité des chances. C'est une évidence : là où nous n'offrons pas les meilleures garanties de réussite, ce sont les logiques sociales qui prévalent, dans le sens des inégalités évidemment. La politique que nous mettons en œuvre a pour ambition de réduire le fossé qui peut exister.

1 - Une université plus accueillante et plus juste

Mieux nous soucier des étudiants, dès leur entrée à l'université, cela implique d'agir, sur plusieurs fronts et simultanément :

Favoriser l'égalité des chances.

Nos universités sont aujourd'hui ouvertes à tous les jeunes, quelle que soit leur situation sociale, c'est un immense progrès et un défi que nous avons su relever. **Nous devons aller encore plus loin dans la démocratisation de l'enseignement supérieur.** Le premier Plan Social Étudiant, lancé en 1991 par Lionel Jospin, a marqué sur ce point une avancée incontestable. Financer ses études, se loger, se nourrir et se soigner correctement... ce sont autant de questions auxquelles il faut apporter des réponses concrètes.

Les nouvelles catégories de bourses (bourses de premier et de second cycles, bourses de mérite, bourses à taux zéro permettant la prise en charge totale des frais d'inscription et l'exonération de la sécurité sociale étudiante, allocations d'études...).

En poursuivant la politique engagée ces dernières années, nous avons augmenté de 15 % le nombre et le montant des bourses. 30 % des étudiants sont aujourd'hui boursiers du ministère de l'Éducation nationale. Deux nouvelles dispositions ont été prises :

- **Des bourses de mobilité ont été créées à la rentrée universitaire**, afin de permettre aux étudiants boursiers, et sur critères sociaux, de pouvoir poursuivre une partie de leur scolarité à l'étranger (12 000 bourses trimestrielles créées).
- **Le critère social a été élargi aux bourses de DESS**. Les étudiants inscrits dans ce type de formation ne pouvaient jusqu'alors bénéficier, que de bourses attribuées sur critères universitaires. Nous devons aller plus loin et, dès l'année prochaine, étendre le dispositif aux boursiers inscrits en DEA.

Mieux accueillir les étudiants.

Cela passe par des efforts pour les intégrer dans leur nouvel environnement et les accompagner au long de leurs études. La mise en place des guichets uniques et des Maisons de l'Étudiant y contribuent. Les Bureaux de la Vie Étudiante également : ils regroupent en un lieu bien identifié, l'ensemble des informations utiles à la vie des étudiants, à leurs démarches administratives et à la réalisation de leurs projets associatifs.

Certains étudiants méritent un effort tout particulier : Nous devons veiller tout particulièrement à l'accueil des étudiants handicapés. Je tiens à rendre hommage au Président Gibert, Président de l'université de Rouen, pour le remarquable travail qu'il a mené dans ce domaine. Je souscris totalement aux mesures préconisées dans le rapport qu'il vient de remettre. Certaines seront mises en œuvre à l'occasion de la révision de la loi de 1975, pour créer un véritable statut de l'étudiant handicapé. L'accès à tous les locaux, l'accompagnement pédagogique tout au long des études et l'insertion professionnelle doivent devenir partout une réalité. Je vous encourage à concrétiser ces actions, notamment en les inscrivant dans vos projets d'établissement.

Mieux loger les étudiants.

C'est un domaine où beaucoup de progrès restent à faire. Le mi-parcours du C.P.E.R.*

La santé des étudiants.

Dans le domaine de la « Vie Étudiante », la santé doit être au centre des préoccupations des établissements. Elle est intrinsèquement liée à la réussite scolaire. Les besoins et les attentes des étudiants se font aujourd'hui plus pressants dans le domaine médico-social. Ces jeunes doivent pouvoir bénéficier d'une médecine préventive de qualité et de l'appui social nécessaire.

J'ai annoncé début mars aux responsables universitaires des services de médecine préventive,



réunis lors d'une journée nationale sur la santé des étudiants quatre décisions, qui impliqueront à l'avenir :

- une redéfinition des missions des services universitaires de santé pour les adapter aux besoins des étudiants (en modifiant le décret de 1988) ;
- la création d'un dossier médical étudiant, pour assurer la continuité entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur ;
- le renforcement de la présence des services médico-sociaux dans les établissements et le développement de partenariats.

Enfin, je demande aux présidents d'université, qui ont la responsabilité de mettre en œuvre les missions de santé publique dans leur établissement, de définir les modalités ainsi que les moyens nécessaires à leur application, notamment dans les contrats quadriennaux.

2 - Une université vivante

L'université doit être un lieu de pratiques multi-formes et diverses.

Les arts et la culture à l'université.

Je crois réunies aujourd'hui les conditions pour que les établissements développent en partenariat, dans le cadre de leur autonomie, des projets d'enseignement et de recherche qui confrontent démarches universitaires et démarches artistiques. Dans cette perspective, je fonde beaucoup d'espoir dans le protocole de coopération que nous avons signé en janvier dernier avec Catherine Tasca**.

Développer les pratiques sportives à l'université.

Par ailleurs, le service public de l'enseignement supérieur a pour mission le développement de l'activité physique et sportive et des formations qui s'y rapportent. Qui peut nier que la participation des étudiants aux activités sportives à l'université est faible (32 % selon un rapport du comité national d'évaluation)? Les principaux obstacles tiennent à l'inadéquation entre le calendrier des études et des horaires des activités sportives proposées ou encore au déficit d'équipements sportifs constaté en ce domaine. J'attends beaucoup du rapport de la CNSU sur les moyens qui permettraient d'accroître la pratique sportive et en particulier sa reconnaissance dans les cursus de formation.

L'ouverture à l'initiative et à l'expression étudiante.

L'université est une occasion unique pour beaucoup de jeunes de s'investir dans la vie associative et de participer à des initiatives civiques. J'espère que la circulaire publiée en août dernier enclenchera sur ce sujet une véritable dynamique dans les universités. Comment y parvenir ?

- La mise en place du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes est là pour y contribuer. L'autonomie des étudiants doit partout être valorisée et nous devons aider les associations étudiantes à développer leurs projets.
- En reconnaissant les engagements des étudiants. Au-delà de la mise à disposition de



locaux et d'équipements, je souhaite que ces initiatives puissent être validées dans le cadre de la formation, selon des formes diverses qu'il appartient aux établissements de définir. Je sais que certains sont en avance sur ce sujet. Un exemple: le volontariat étudiant de solidarité qui conduit à intervenir auprès du public en difficulté sociale et à réduire l'exclusion. Je remercie à cette occasion, Guillaume Houzel, président de l'observatoire de la vie étudiante, qui nous a remis, sur ce thème, un rapport remarquable samedi dernier, lors du forum organisé par ANIMAFAC, à la Villette, à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Elisabeth Guigou et à moi-même.

- **L'université est un lieu d'affirmation concrète de la citoyenneté** et de la reconnaissance de l'autonomie des étudiants, lesquels doivent exercer davantage de responsabilités dans l'organisation, l'animation et le contrôle de la vie étudiante. Leur rôle dans les différents conseils de l'université ou leur accès aux fonctions de vice-président s'inscrivent dans ce mouvement. Il y a d'ailleurs de plus en plus de vice-présidents étudiants, je m'en réjouis.

3 - Une université ouverte et moderne

L'ouverture internationale.

Dans cette perspective, une politique active et volontariste menée ces dernières années a conduit, d'ores et déjà, à prendre un ensemble de mesures sur la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur qui est maintenant bien engagée. La structuration des études supérieures

* Contrat de Plan État-Région

** Ministre de la Culture et de la Communication



autour des trois grades que sont la licence, le master et le doctorat, doit améliorer la lisibilité des parcours, ouvrir la voie à une généralisation progressive de parcours pluridisciplinaires et du système de crédits – ECTS...

Le développement de la mobilité. À partir de la rentrée universitaire 2002, j'ai décidé de confier la gestion des bourses de mobilité directement aux établissements d'enseignement supérieur en les intégrant aux contrats quadriennaux, afin qu'ils bénéficient de plus d'autonomie pour conduire leur politique internationale.

Les universités et écoles doivent également mieux accueillir et former les étudiants étrangers. C'est pourquoi, nous avons mis en place un véritable plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France. Bien des progrès restent à faire pour améliorer leur vie, leur éviter la complexité touchant à l'absurdité des formalités administratives, à la recherche d'un logement. Dans cette perspective, j'installerai à la fin du mois de mars, **le Conseil national pour l'accueil des étudiants étrangers** dont la principale mission sera de formuler des propositions et des recommandations afin d'améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France. Il s'agit là, d'une question transversale d'ordre social qui doit impliquer une véritable coordination interministérielle et institutionnelle.

L'ouverture aux technologies de l'information et de la communication.

L'égalité des étudiants devant la formation implique que dans tous les établissements, il y ait la possibilité d'accéder aux ressources multimédia.

Les campus numériques: Ce sont de nouveaux services, de nouvelles façons d'apprendre dont tous les étudiants doivent pouvoir bénéficier. J'insiste, car ils sont irremplaçables, pour accéder rapidement à des ressources documentaires, pour dialoguer

avec les professeurs, en un mot, pour mieux étudier.

J'invite les établissements à répondre nombreux au 3^e appel à projets lancé en commun avec le ministère de la recherche pour développer les formations à distance. L'enjeu est important pour notre système éducatif et particulièrement pour les étudiants: il s'agit de moderniser nos universités et de prendre la place qui leur revient au niveau international.

Mesdames, Messieurs, je voudrais conclure sur un point essentiel: ce que nous devons offrir aux étudiants, c'est la possibilité d'être autonomes.

C'est absolument nécessaire, si nous voulons les aider à devenir des citoyens responsables, si nous voulons les aider à construire leur avenir. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à tous un bon travail.

Débat avec la salle

Daniel LEMOINE

Vice-président de l'association des étudiants de Paris IV

Je souhaite connaître quelles sont les raisons qui ont présidé à l'élaboration des F.S.D.I.E.*. Plus précisément, j'aimerais savoir pourquoi le montant de ces fonds a connu une baisse aussi sensible.

De la salle

Avant toute chose, je tiens à saluer les efforts de l'université de Mulhouse qui a tout mis en œuvre pour favoriser l'accès des étudiants handicapés à ses locaux. Toutefois, se pose encore la question de notre intégration, nous personnes handicapées, dans le monde du travail. Quelles sont les mesures prises par l'État pour inciter à l'embauche des travailleurs handicapés ?

De la salle

Pour ma part, je souhaite revenir sur la problématique de l'étudiant acteur au sein de son université. J'aimerais savoir quels sont les engagements que vous comptez mettre en œuvre pour faire vivre nos engagements étudiants et, par là même, nos universités ?

Christian MESTRE

Je répondrai – si vous le voulez bien – à la première question. Suivant les établissements, nous avons constaté que la majorité des F.A.V.E.** n'étaient pas utilisés à bon escient. C'est pourquoi, nous avons souhaité définir de nouvelles modalités de répartition desdits fonds : ainsi 30 % d'entre eux pourront être utilisés à des fins sociales, tandis que les 70 % restants seront consacrés à des projets culturels, artistiques, sportifs, etc.

Jack LANG

Je tiens à rappeler aux étudiants qui sont parmi nous, que la méfiance à l'égard de ce qui n'était pas l'exercice stricto sensu du métier de professeur était, il n'y a pas si longtemps, très forte : nous étions professeurs avant tout et aucune initiative de notre part n'était tolérée. J'ose croire que ces temps sont révolus. En effet, nos universités ont besoin de nos initiatives personnelles et collectives. Ce qui vaut pour les enseignants est également valable pour les étudiants : nous ne saurions pénaliser ceux qui font valoir leur engagement. D'ailleurs, le texte que nous avons adopté au mois d'août dernier va entièrement en ce sens. En tout état de cause, sachez que je suis tout à fait disposé à discuter plus avant avec vous des problèmes qui vous tiennent à cœur.



* Fonds Social de Développement des Initiatives Étudiantes
** Fonds d'aide à la Vie Étudiante

TABLE RONDE 2

QUEL ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE ?

animée par François PETIT
Président de l'Université Pierre Mendès France, Grenoble II, Président de la Commission pédagogie et formation continue de la CPU.

Participaient à cette table ronde :
 Dominique GENTILE, *Président de l'Université Versailles – Saint-Quentin en Yvelines,*
 Robert LACROIX, *Recteur de l'Université de Montréal (Québec),*
 Guy MELANÇON, *Professeur à l'Université Paul Valéry, Montpellier III,*
 Maurice PORCHET, *Directeur du CIES Nord-Pas-de-Calais – Picardie,*
 Patrick RAYOU, *Chercheur à l'INRP (Institut National de la Recherche Pédagogique),*
 James H. SPOHRER, *Conservateur de la Bibliothèque de l'Université de Californie, Berkeley (États-Unis).*

François PETIT

Je vous propose à présent de reprendre nos travaux et d'ouvrir la seconde table ronde de notre colloque, laquelle a pour objet de répondre à la question suivante : quel environnement pédagogique ? Je ne reviendrai pas plus avant sur la méthodologie qui a présidé à nos travaux liminaires, Ernest Gibert l'ayant détaillée avec clarté ce matin. Cet après-midi, nous entendrons donc cinq intervenants avant d'entamer le débat avec l'assemblée ici présente. Enfin, Dominique Gentile, notre rapporteur, assumera la responsabilité de conclure nos travaux.

Pour introduire cette table ronde, je reprendrai une formule si largement utilisée qu'elle s'apparente parfois à un véritable leitmotiv : en effet, nous appelons très souvent de nos vœux l'avènement d'une pédagogie au sein de laquelle l'étudiant serait le véritable acteur de sa propre formation. La formule est certes séduisante, mais quel en est le



véritable sens et quelles en sont les implications ? À l'aune de la sociologie, nous pouvons interpréter l'étudiant acteur comme une personne qui a finalisé des objectifs et un projet qui lui est propre. Pour atteindre lesdits objectifs, l'étudiant acteur définit des stratégies pour donner un sens à sa vie, en construisant peu à peu son identité aussi bien individuelle que collective. Pour qu'il puisse se construire en tant qu'acteur dans le cadre d'une université démocratique, encore faut-il qu'il puisse évoluer dans un environnement favorable à un tel développement et épanouissement. À cet égard, le groupe de travail préparatoire animé par Michel Averous (ancien président de l'université Montpellier II) a mis en exergue quelques axes fondamentaux autour desquels nous vous invitons à réfléchir :

- les indispensables passerelles entre l'enseignement secondaire et supérieur ;
- les bibliothèques conçues comme centres de vie et cœurs des campus ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication, outils précieux pour alimenter une relation pédagogique optimale et interactive entre les enseignants et les étudiants ;
- l'évaluation des enseignements et des formations, matière en laquelle nos amis québécois ont une large avance sur nous ;
- les équipes pédagogiques, dont l'émergence appelle une nécessaire révolution culturelle, notamment au travers des formations continues de notre personnel enseignant.

I Liaison entre le secondaire et le supérieur : continuité ou rupture ?

Patrick RAYOU

Mon propos portera essentiellement sur l'université de "masse" qui, comme nous le savons ne concerne pas la majorité de nos étudiants.

Pourquoi devons-nous nous poser la question de la continuité entre l'enseignement secondaire et le supérieur ? À mon avis, ce n'est pas tant le passage en tant que tel qui pose problème que le sens de ce que l'on fait dans les premiers cycles eux-mêmes.

Je considère, en effet, que les nouveaux étudiants sont tout à la fois des enfants, des jeunes et des futurs professionnels. Or, ces trois niveaux peuvent entrer en contradiction les uns avec les autres. Être un enfant suppose que l'on se place en position d'attente et de relative passivité, tandis qu'être un futur professionnel appelle une projection dynamique et active dans une situation économique et sociale future. Devenir professionnel, c'est aussi accepter de se distinguer et de fragiliser le groupe de pairs auquel on appartient en tant que "jeune".



Telles sont précisément les contradictions que les jeunes étudiants sont appelés à surmonter ; en la matière, notre accompagnement s'avérera déterminant. Le tutorat aura notamment un rôle majeur à jouer, même si nous devons le faire évoluer pour éviter la dérive actuelle qui consiste à en réserver le bénéfice aux étudiants qui en ont sans doute le moins besoin. Il faut aussi aider les étudiants à comprendre que leur travail ne sera pas évalué et reconnu en fonction de la seule masse d'informations qu'ils sont susceptibles d'assimiler, mais qu'ils ont à s'engager eux-mêmes dans des études qui assurent leur développement personnel autant que celui de la société moderne.

II La place des bibliothèques dans la pédagogie

James H. SPOHRER

En tant que conservateur d'une bibliothèque de recherche aux États-Unis, mes perspectives et mes grilles d'analyse sont nécessairement différentes de celles d'un recteur d'université française. Pour autant, je ne doute nullement que nos ambitions finiront par converger, parce que les défis que nous devons relever tendent à se rapprocher.

A mon sens, nous ne saurons plus faire l'économie des nouvelles technologies comme vecteur d'information et de connaissance. D'aucuns prétendent que la révolution informatique, à commencer par la numérisation, permettra à nos chercheurs de ne plus avoir à se déplacer dans nos bibliothèques. Dès lors, me direz-vous, quel sort sera réservé à ces édifices souvent monumentaux que sont nos bibliothèques et quelle sera leur utilité demain ? Deux réponses s'imposent à moi. Tout d'abord, il faut bien avoir conscience que la numérisation des documents nécessitera bien plus de temps qu'il n'y paraît de prime abord. Ensuite, il ne fait aucun doute que certains ouvrages ne sauraient se prêter à la numérisation. En conséquence, nos bibliothèques ont encore de belles années devant elles. Cela est d'autant plus vrai que certains ouvrages anciens nécessitent des modalités de stockage spécifiques, en termes de température, d'humidité ou de luminosité notamment. Outre ces dimensions purement pragmatiques, je crois fermement en la vertu d'échange des bibliothèques, lesquelles peuvent être considérées comme des agoras, des lieux de rencontres et de débats entre les utilisateurs.

Nous ne saurions parler des bibliothèques sans évoquer les bibliothécaires dont l'importance est appelée à s'accroître. Certes, les modalités de leur travail devront évoluer et s'adapter aux nouvelles technologies. Pour autant, je crois que le bibliothécaire aura encore sa place in situ. La révolution informatique et les difficultés qu'elle induira aura de nombreuses conséquences sur le métier de bibliothécaire. Il faudra notamment envisager une spécialisation des métiers et une concentration des ressources dans les nouveaux lieux de recherche.

Ces deux idées devraient vous permettre – tout au moins je l'espère – de mieux définir les budgets alloués à vos bibliothèques universitaires.

III Les nouvelles technologies de l'information et de la communication : pour une relation pédagogique optimale entre enseignants et étudiants

Guy MELANÇON

En ce qui me concerne, je vous parlerai des T.I.C.E.*, expression récente qui remplace le « N » pour « nouveau » des N.T.I.C.** par un « E » pour « éducation ». Cette évolution de la terminologie n'est, en effet, pas anodine: on peut y voir le signe d'une maturité grandissante des utilisateurs ; elle traduit aussi le fait que la technologie soit remise en périphérie et revienne à son rôle d'outil qui est après tout sa place. On observe aussi cette évolution à travers le comportement des étudiants en situation d'apprentissage avec les T.I.C.E. ; l'époque où les utilisateurs accusaient leurs compétences et n'osaient pas critiquer l'interface, le comportement ou les performances des logiciels est désormais révolue. Le dogme de l'informatique s'éteint et l'utilisateur s'autorise à réclamer un outil qui soit adapté à son travail, et qui ne le soumet pas à une logique étrangère. Cette mouvance n'est pas unique au domaine des T.I.C.E., et s'étend à tous les champs d'application de l'informatique.

En d'autres mots, la maturité acquise par la pratique des T.I.C.E. dans nos universités confirme que la technologie ne peut apporter à elle seule une solution aux pratiques pédagogiques***. Cela me semble d'autant plus déterminant que nous développons de plus en plus les techniques d'enseignement à distance (sans toutefois minimiser l'importance des T.I.C.E. dans l'enseignement présentiel). L'« interactivité » des outils multimédias n'apporte pas à nos enseignements une dimension nouvelle. En effet, l'interactivité a toujours été au cœur du métier d'enseignant.

Mes propos pourraient laisser croire que tout est fait, que notre expérience des T.I.C.E. et de l'interactivité nous assurera une mutation tranquille. Pour autant, les nouveaux outils dont nous disposons supposent que nous inventions de nouvelles formes d'interactivité. Il ne s'agit pas ici d'innovation technologique, mais d'un travail



de fond nous permettant de bien saisir la dynamique des interactions entre enseignants et apprenants au travers des T.I.C.E.. La qualité de notre action pédagogique repose sur notre capacité à comprendre et à modéliser la relation de l'apprenant au savoir « médié » par les technologies de l'information.

Il est important de noter que ce que nous évoquons ici relève d'un vaste programme de recherche, dont l'application exige de conjuguer des compétences qui ne sont pas du seul ressort de l'enseignant (sauf s'il est lui-même spécialiste de l'information et de la communication). Il s'agit encore une fois de répéter un constat fait par toutes les équipes de production de contenus médiatisés, par exemple qu'il est essentiel de développer les projets d'enseignement dans une logique d'équipe pédagogique, associant aux enseignants, non seulement des techniciens informaticiens, mais aussi des compétences en matière de conception médiatique. Il s'agit de marier les compétences requises pour apporter le contenu, d'une part, et repenser ou imaginer le discours pédagogique au travers des outils de communication multimédias, d'autre part.

Dans une telle démarche, il m'apparaît important de bien distinguer deux processus très souvent imbriqués dans le métier de l'enseignant : le processus de production de ressources pédagogiques et le processus de l'animation de l'enseignement. Le premier processus définit le terrain de l'équipe pédagogique multi-compétences, alors que le second processus appartient complètement à l'enseignant. Cette distinction s'impose naturellement dans une logique de formations « à la carte » ou individuali-

* Technologies de l'information et de la communication éducative

** Nouvelles technologies de l'information et de la communication

*** Voir à ce sujet un ouvrage récent de Jacques Perriault

sées, où tout laisse à penser que les enseignants pourront n'être associés qu'à l'un ou l'autre des deux processus. Plus encore, la mutualisation des ressources pédagogiques, dans des fédérations d'établissements d'enseignement par exemple, en fait une nécessité. D'un point de vue politique, cela exige de repenser la définition du travail de l'enseignant en ne globalisant pas son action dans le concept de « l'heure équivalent TD », par exemple.

Pour conclure, je voudrais souligner que je ne minimise pas les apports de nouveaux outils informatiques. Ces apports seront d'autant mieux intégrés qu'ils seront sollicités par les utilisateurs, enseignants et apprenants. En particulier, il m'apparaît souhaitable que les outils actuels offrent la possibilité pour l'enseignant de construire dynamiquement et inter activement le contenu d'une formation correspondant aux besoins spécifiques de ses utilisateurs. On peut imaginer par exemple, une approche par navigation d'une base de ressources pédagogiques, permettant à la fois à l'enseignant de construire sa formation brique par brique, mais aussi pour l'étudiant de visualiser son parcours personnel, ou pour l'enseignant de visualiser le parcours de l'étudiant. Ces nouveaux outils, ajoutés aux "chats", "mails" et autres modes de communication favorisant l'émergence de relations entre les étudiants et les enseignants, nous permettront à tous de transformer et d'enrichir la pédagogie dans sa pratique quotidienne.

IV L'évaluation des enseignements et des formations

Robert LACROIX

En 1926, à l'Université de Harvard, un groupe d'étudiants décidait de mener une enquête sur la qualité de l'enseignement. Cette démarche s'est depuis lors étendue à d'autres universités. Ce rappel historique a pour objectif de démontrer que la démarche d'évaluation des enseignants n'a jamais été le fruit d'une décision émanant du corps professoral, mais qu'elle a au contraire résulté de la pression des étudiants.

À l'Université de Montréal, nous avons mis en place, dans les années soixante-dix, un centre de pédagogie universitaire qui s'est penché, entre autre, sur l'évaluation des enseignements. Cette première évaluation était fondée sur le principe du

volontariat. Or, force a été de constater que notre démarche n'a pas rencontré un vif succès les premières années! Toujours est-il que, peu à peu, d'unité en unité, la démarche s'est mise en place, même s'il me faut bien concéder qu'elle s'est instaurée de manière pour le moins anarchique.

En 1985, a sonné le glas du volontarisme. En effet, l'Université de Montréal a adopté une nouvelle politique visant à préciser clairement les fins de l'évaluation, les activités à évaluer, et, pour chacune d'elles, les sources d'information les plus appropriées. Un guide pour l'évaluation de l'activité d'enseignement des professeurs aux fins d'évaluation a été élaboré et intégré à la convention collective des professeurs. En conséquence, nous sommes entrés dans une phase de véritable standardisation de l'évaluation. Ont alors fleuri les questionnaires élaborés par des spécialistes et soumis aux étudiants. Parallèlement, une grille d'analyse a été élaborée. Progressivement, l'évaluation a donc eu des répercussions sur les carrières des professeurs dont plus de 80 % étaient évalués à la fin des années quatre-vingt-dix.

En 2001, une nouvelle politique a été adoptée par les instances de nos universités. Elle s'est caractérisée par la distinction entre l'évaluation à des fins statutaires et les évaluations à des fins formatives. La nouvelle politique exige la production d'un bilan annuel de la qualité des enseignements dans l'ensemble des facultés et départements. Parallèlement à ces nouvelles mesures, un calendrier de révision des outils d'évaluation a été défini.

Je tiens également à insister sur un point qui me semble capital. Il est inutile d'évaluer pour le simple plaisir de le faire : l'évaluation n'est pas une fin en soi, mais cette démarche doit être porteuse d'un sens pédagogique. À l'Université de Montréal, à ce jour, plus de 5000 cours ont été évalués et plus de 13000 questionnaires ont été soumis à des étudiants. Il est bien évident que ces évaluations n'ont d'autre ambition que d'améliorer la qualité de l'enseignement, même si cela ne peut se mettre en place du jour au lendemain. Il s'agit certes d'un processus long et onéreux, mais nous sommes fermement convaincus de sa pertinence et de son efficacité.

V La formation des personnels enseignants

Maurice PORCHET

Généralement, l'enseignant du Supérieur estime qu'il a correctement accompli son travail lorsqu'il a distribué de manière claire et logique un savoir. Pourtant, réfléchir sur la pédagogie implique d'orienter son attention vers l'étudiant, et non plus de ne s'intéresser qu'à un contenu à transmettre. Ceci exige l'émergence d'une relation d'un type nouveau, une relation solidaire entre les acteurs en présence. Cette relation devient celle du maître et du compagnon et elle s'établit autour de l'ouvrage, c'est-à-dire de la formation de l'étudiant, qui se construit à deux et non plus par l'enseignant seul.

On retrouve ici la notion de « disputatio » qui, au Moyen Âge était cette discussion critique entre le maître et ses élèves au cours de laquelle les deux interlocuteurs avaient à apprendre et qui engageait une responsabilité mutuelle.

L'objectif d'une formation ne devrait pas être de "gaver" un étudiant, mais de lui permettre de resituer son cours, son TD ou son TP dans un projet personnel. Parallèlement, l'enseignant doit comprendre qu'il n'enseigne pas le "Savoir savant" universel, mais des bribes qu'il a sélectionnées et qui s'intègrent dans un projet pédagogique global.

Comme vous n'avez certainement pas manqué de le constater, le public étudiant a largement changé au cours des dernières années. Nous ne pouvons faire abstraction de ces mutations et nous devons nous y adapter afin de satisfaire au mieux nos étudiants. J'insiste sur le fait qu'un enseignant compétent n'est pas celui qui délivre son savoir à des étudiants, lesquels restitueraient leur cours mot à mot, sans aucune démarche critique de leur part. En tant qu'enseignant, je suis satisfait, heureux même, lorsque l'un de mes étudiants vient, à la fin du cours, m'interroger sur telle ou telle partie de mon enseignement. En d'autres termes, nous avons le devoir d'aider les étudiants à restituer le savoir que nous leur apportons dans un projet global qui s'alimente également d'autres sources que sont les ouvrages, Internet, etc. Si vous me passez cette expression, "l'éthique devrait interdire que l'on puisse gaver les étudiants" !

À mes yeux, il existe deux grandes catégories

d'enseignants: ceux qui sont convaincus qu'enseigner est un art qui ne s'apprend pas, et ces nouveaux collègues, stressés par un certain nombre de difficultés auxquelles leur formation ne les avait pas préparés, mus par une perpétuelle volonté pragmatique et persuadés que la maîtrise d'un certain nombre de techniques pédagogiques constituerait pour eux des outils précieux.

À mon sens – et puisqu'il me faut l'expliquer – le personnel enseignant doit parvenir à concilier tout à la fois une démarche pédagogique et une pratique enseignante. Enseigner, c'est avant tout s'adapter à son public et s'interroger sur sa pratique. C'est pourquoi, l'évaluation revêt une importance aussi capitale.

Pour conclure – et vous l'aurez compris –, le métier d'enseignant chercheur suppose un réel apprentissage. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus admettre que le laxisme qui a prévalu durant les dernières décennies, perdure plus longtemps.

Alain COULON

Directeur du CIES Paris Sorbonne

Je rappelle, à titre d'information, que je suis sociologue de l'éducation. Si le temps ne m'était compté, j'aurais moult réflexions à vous livrer. En quelques mots, je tiens simplement à vous faire part de ma satisfaction quant à la pertinence du texte adopté par la CPU sur la formation des enseignants.

Au cours des réunions des directeurs de CIES, nous avons dégagé cinq axes principaux de formation que nous pourrions résumer en ces termes :

- l'institution universitaire ;
- la formation au métier d'enseignant chercheur ;
- l'usage des outils documentaires ;
- les aides technologiques à l'enseignement ;
- "la formation de soi et les relations aux autres".

S'agissant de ce dernier point, je tiens à insister sur un aspect. Nous n'avons nullement la prétention de délivrer les futurs enseignants du stress auquel ils sont soumis devant un amphithéâtre d'étudiants en ayant simplement recours à quelques ateliers de théâtre ou à une quelconque "recette miracle". Notre fonction consiste avant tout à former des enseignants chercheurs à leur métier...

Débat avec la salle

De la salle

Quel point de vue faut-il prendre en compte en matière d'évaluation des formations ? Ne retenir que le point de vue des étudiants risque de nous faire sombrer dans une pure logique d'apprentissage-plaisir, mais ne prendre en compte que celui des entreprises est également porteur de risques de dérives.

Remettre l'étudiant au cœur du système me paraît certes intéressant, encore faut-il qu'on lui en donne les moyens. À l'Université de Marne la Vallée, nous avons la chance de disposer d'un outil formidable, l'Observatoire de la vie étudiante. Pour ma part, je considère indispensable que les enseignants prennent en compte les remarques et les attentes des étudiants et acceptent de se remettre en cause. En d'autres termes, il faut mettre à bas l'image de cette université froide et « désindividualisante » : les étudiants et les enseignants doivent apprendre à ne plus avoir peur les uns des autres.

Guy MELANÇON

Je suis fort heureux que vous évoquiez la question de la relation entre enseignant et apprenant. En la matière, je suis convaincu que les T.I.C.E. ont un rôle important à jouer.

Lise DUMASY

Je souhaite, pour ma part, revenir sur la formation des enseignants. À mon sens, tout métier s'apprend théoriquement, dans un premier temps et pratiquement, dans un second temps, avec l'aide de personnes disposant, d'ores et déjà, d'une certaine expérience.

Gilbert BEREZIAT

Président de l'Université Pierre et Marie Curie

Je ne reviendrai pas plus avant sur la formation des enseignants. Toutefois, je suis fermement convaincu qu'il existe aujourd'hui un fort déficit en matière de tutorat. Nous devrions étendre cette possibilité aux étudiants de troisième cycle qui en présentent les compétences.

J'ai écouté avec grande attention les propos de

notre ami québécois. Pour autant, je crains que les modalités d'évaluation qu'il a présentées ne soient pas applicables aux réalités françaises. À mon sens, les formulaires d'accréditation doivent être revus. C'est, en effet, une condition sine qua non pour répondre aux critères des universités européennes.

Enfin, il me semble que la relation entre le maître et l'élève n'est plus aussi prégnante qu'elle ne le fut par le passé. Pour autant, nous sommes encore englués dans cette perpétuelle exception française...

François PETIT

Voilà une intervention que je qualifierais de "sociologiquement correcte" et qui nous ramène aux travaux réalisés, dans les années soixante, par Michel Crozier !

Bernard BELLOC

En ce qui me concerne, j'ai écouté avec un intérêt tout particulier l'exposé de Robert Lacroix. Je souhaiterais toutefois qu'il m'apporte quelques précisions quant aux centres d'aide pédagogique qu'il a mentionnés.

Robert LACROIX

Au cours des années, nous avons modifié le rôle de ce centre d'aide pédagogique pour le faire évoluer en un observatoire de veille et d'échanges. Cette structure est également un centre d'aide ponctuelle et particulière qui prend, par ailleurs, en charge la gestion des outils d'évaluation. Depuis trois ou quatre ans, cette structure s'est appuyée sur nos meilleurs enseignants. À l'Université de Montréal, nous désignons chaque année les quatre enseignants dont le travail a été jugé le plus méritoire. Ceux-ci deviennent ensuite des personnes ressources. Selon les statistiques les plus récentes dont je dispose, 80 % des enseignements ne posent strictement aucun problème. Parmi les 20 % restants, 10 % présentent des lacunes extrêmement marquées. Par ailleurs, je vous rappelle que dans notre système, l'intégration des enseignants chercheurs s'effectue généralement de manière progressive : ils n'enseignent à temps plein qu'au terme de quatre années au cours desquelles leurs évaluations se sont avérées concluantes.

Sébastien LAFAILLE

Si je ne m'abuse, les moniteurs sont aujourd'hui recrutés en fonction de leur classement à la sortie de leur DEA. Or, je ne suis pas persuadé qu'un brillant étudiant de DEA présente nécessairement les garanties qu'il sera également un moniteur compétent. Enfin, je serais ravi qu'avant même de prétendre former les moniteurs, le système s'efforce de former les formateurs !

De la salle

(Présidente de l'UNEF à la Sorbonne)

Si je puis me permettre, l'intervention de Monsieur Rayou s'est avérée par trop généralisante et quelque peu paternaliste. Votre analyse du tutorat notamment me pose, en effet, problème. Je voudrais rappeler, puisque l'occasion m'en est donnée, que tout étudiant peut se fourvoyer dans ses choix de formations. C'est pourquoi, la question de la réorientation est d'importance, tout comme celle de l'information relative à l'orientation.

Patrick RAYOU

La désignation d'un tuteur résulte d'un processus certes plus complexe que celui que j'ai évoqué. Pour autant, je maintiens que le plus souvent le tutorat profite aux étudiants qui en ont le moins besoin.

S'agissant de la réorientation des étudiants, soyez assurée que je partage votre point de vue. Nous sommes d'ailleurs aujourd'hui, tout au moins selon les sociologues, dans une société de l'expérimentation. Il va donc de soi que les jeunes puissent avoir la possibilité de changer d'orientation au fur et à mesure qu'ils avancent dans la vie et dans leur parcours universitaire.

Mireille GALCERAN

Bibliothèque des Sciences, Montpellier

Je tiens tout particulièrement à remercier James H. Spohrer pour avoir choisi de nous parler des bibliothèques. À la lumière de son témoignage, je ne peux que constater que nous sommes encore loin, en la matière, de l'expérience anglo-saxonne. Ainsi que l'a souligné James H. Spohrer, les technologies de l'information et de la communication n'ont

aucun caractère magique : ce ne sont que des outils auxquels il convient de former les bibliothécaires, personnels encore souvent peu reconnus. Enfin, j'appelle de mes vœux que toute construction de nouveaux bâtiments soit l'occasion de repenser la bibliothèque et son rôle.

De la salle

Je souhaite formuler deux questions.

Nous avons mis en exergue, ce matin, le manque d'articulation entre l'enseignement secondaire et l'université. Ne pensez-vous pas que les TPE puissent être un vecteur de préparation au monde universitaire ?

Ma seconde question s'adresse à Guy Mélançon. Comment entendez-vous intégrer les T.I.C.E. en aval de l'enseignement ?

Patrick RAYOU

J'avoue être fort perplexe face à votre première question. Lorsque j'évoque la "secondarisation" de l'Université, je ne présume pas que nos collègues du secondaire attendent de leurs élèves qu'ils apprennent par cœur leurs cours pour pouvoir ensuite les restituer. D'après nombre d'enquêtes réalisées au sein de l'OCDE, il semblerait que les étudiants et élèves français ont davantage tendance que leurs homologues étrangers à dissocier clairement leur statut d'étudiant de celui de personne à part entière. En développant ce point, j'ai conscience de ne pas répondre à votre question. Je ne saurais affirmer avec certitude qu'une seule chose : si les TPE peuvent contribuer à faciliter le passage du lycéen dans le monde universitaire, il va de soi que j'y suis extrêmement favorable.

Guy MELANÇON

S'agissant des T.I.C.E., je ne préconise rien d'autre que la nécessité pour l'enseignant d'aider l'étudiant à s'approprier les nouveaux outils informatiques.

Hélène VINCENT

UNEF, Université de Grenoble II

La pédagogie, dans notre université, a suscité de nombreux débats pour le moins passionnés. Depuis ces dernières années, les étudiants ont

changé et l'enseignement doit s'adapter à cette nouvelle donne. L'Université se doit d'offrir à chacun un parcours individualisé qui lui garantisse des chances optimales de succès. Je vous livre pêle-mêle quelques pistes d'amélioration et suggestions :

- instaurer un tutorat dès le lycée ;
- repenser l'organisation des universités pour recréer un véritable service public de qualité ;
- élargir les plages horaires des bibliothèques ;
- mettre en place des commissions pédagogiques qui incluent des étudiants à même de s'exprimer sur leur formation, etc.

Nous espérons que les pouvoirs publics sauront enfin entendre nos attentes et nos revendications en la matière.

Conclusion de la deuxième table ronde

Dominique GENTILE

Président de l'Université Versailles – St Quentin en Yvelines, Rapporteur du groupe de travail : « quel environnement pédagogique » ?

Cette table ronde s'est située dans le double contexte :

- de diversité des publics étudiants
- et de construction de l'espace européen de formation.

Par conséquent, il est nécessaire, pour tenir compte de ces deux points, de réfléchir à l'évolution de l'environnement pédagogique.

L'évolution de l'environnement pédagogique suppose la prise en compte :

- de l'évolution de l'offre de formation vers une diversification des parcours
- du développement de la pluridisciplinarité
- des rythmes d'apprentissage différents selon les catégories de publics
- des différents aspects de la formation (initiale, continue, par apprentissage, en présentiel et à distance).

L'objectif principal (mais non unique) est naturellement de permettre à l'étudiant d'être plus un « acteur » de la formation, à travers une rénovation

profonde des pratiques pédagogiques.

Sur cette base, cinq thèmes ont été abordés par chacun des intervenants. Je vais reprendre brièvement quelques points de ces cinq thèmes, points qui m'ont paru essentiels, à travers des mots clés, et je tenterai enfin de tirer une conclusion générale.

1 Liaison secondaire - supérieur : continuité ou rupture ?

À travers cette question, il s'agit sinon de revaloriser, en tous les cas, de situer l'Université à travers ses missions et ce qu'on peut y faire, notamment en terme de débouchés professionnels.

Continuité ou rupture, c'est un peu le débat, que je croyais dépassé, entre inculquer un savoir ou délivrer des compétences.

Faire que la liaison assure une continuité implique des échanges, des informations, des coopérations.

2 Les bibliothèques au cœur de la pédagogie

Il est clair que les technologies nouvelles et la numérisation permettent un accès direct à l'information. Pour autant, cela ne remet pas en cause l'intérêt du support papier et leurs lieux de stockage : les bibliothèques. Naturellement, cela conduit à une évolution de la fonction et donc des missions du bibliothécaire, à travers une nouvelle façon de travailler.

L'évolution va dans le sens de l'accès égalitaire pour tous à l'information comme à la formation.

Contrairement à ce que certains pensent, cette évolution ne va pas dans le sens de la diminution des exigences en moyens, notamment à cause de l'éclatement en de multiples lieux des accès numériques.

Cela va donc conduire, ne l'oublions pas, à des demandes accrues de moyens .

3 Les T.I.C.E. et la pédagogie

Les T.I.C.E. ne sont en rien une solution pédagogique, mais un outil.

La principale question posée est donc leur usage (par qui, comment et vers quels publics ?).

C'est un outil formidable pour améliorer l'interactivité, mais en aucun cas pour s'y substituer. Dans ce contexte, au contraire, le rôle de l'enseignant s'en trouve renforcé.

Il s'agit donc de mettre en place des dispositifs permettant à l'utilisateur (enseignant, étudiant, IATOSS) de s'approprier l'outil.

Comme l'usage en est complexe, il y a là particulièrement la nécessité et la possibilité de mutualiser les expériences, y compris à travers du « benchmarking » et donc, pour cela, de créer des équipes (enseignants, concepteurs médiatiques), avec d'ailleurs des rôles différents entre le producteur de contenu et l'utilisateur des contenus (qui, dans les deux cas, peut être un enseignant).

Une conséquence, parmi d'autres, est naturellement le service horaire de l'enseignant qui devra être modifié (et assoupli).

4 Évaluation des formations

On ne s'alignera pas au niveau européen sans la mise en œuvre d'un système de formation de qualité. L'évaluation s'inscrit dans la perspective d'une démarche Qualité et dans une modification d'état d'esprit des formateurs.

La vraie question concerne l'objectif que l'on donne à l'évaluation. Celle-ci ne peut se développer que si les différents acteurs (principalement enseignants et étudiants) travaillent ensemble, dans un état d'esprit d'échanges constructifs et non de critiques négatives.

En cela, l'évaluation ne peut être qu'un outil de dialogue et de régulation, une sorte de procédé correctif et rétroactif, un outil bien sûr intégré à la politique globale de l'Université.

Un peu à l'instar du bilan financier présenté et voté par le Conseil d'Administration, on pourrait envisager un bilan pédagogique présenté devant les Conseils, notamment le Conseil des Études et de la Vie Universitaire.

Cependant, il faut être conscient qu'un tel processus implique du temps passé et des ressources nécessaires pour faire de l'évaluation le meilleur usage.

5 Équipes pédagogiques et formation des personnels

L'ensemble des évolutions implique obligatoirement la construction d'équipes pédagogiques, (d'équipes de formation) dont le rôle principal est la satisfaction du public étudiant. L'intérêt de l'équipe est de réfléchir finalement sur ce qu'est la pédagogie et ce qu'elle implique en moyens par rapport à

l'objectif visé.

L'élargissement des missions de l'Université, et donc des personnels enseignants et non enseignants, conduit à des investissements importants et souvent nouveaux pour chacun, notamment pour l'enseignant. Cela implique inéluctablement le besoin d'une formation, d'une formation continue. À travers cette formation indispensable à l'enseignant, il faut aussi une reconnaissance institutionnelle dans la carrière de l'enseignant-chercheur.

Évaluer l'équipe pédagogique, comme le sont les équipes de recherche, s'avère tout à fait naturel, notamment dans l'évolution de la carrière des enseignants.

Finalement, chacune des interventions a conduit à démontrer que l'acte pédagogique de formation n'est pas synonyme de gavage de connaissances, mais, au contraire, doit permettre à l'étudiant de situer son projet professionnel à travers les connaissances transmises. L'outil n'est pas une fin en soi. Ainsi, est posée la question de l'utilité de l'outil, en tout cas l'usage que l'on en fait. Ravaler la pédagogie à l'outil serait naturellement grave, en tous les cas sans effet.

Conclusion :

Si l'on doit tenter une amorce de définition de l'Université démocratique, ou plutôt de démocratisation de l'enseignement supérieur, on peut dire que cela passe obligatoirement par :

- l'évolution et l'adaptabilité du système à des publics très divers,
- l'aide à la construction d'un projet professionnel de l'étudiant,
- une formation de l'enseignant, permanente et évolutive, qui soit un facteur de progression de carrière,
- l'existence d'équipes d'ingénierie pédagogique prenant en compte les nouveaux métiers.

TABLE RONDE 3

QUELLES CONDITIONS DE VIE À L'UNIVERSITÉ ?

animée par Georges MOLINIÉ,
Président de l'Université Paris IV Sorbonne.

Participaient à cette table ronde :
Paolo BLASI, *ancien Recteur de l'Université de Florence,*
Michel CANTAL DUPART, *Urbaniste architecte, Professeur au CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers),*
Élie COHEN, *Conseiller auprès du Délégué aux Relations internationales et à la Coopération du Ministère de l'Éducation nationale,*
Arlette DELHAXHE, *Chef adjoint à l'Unité européenne d'Eurydice,*
Stephan GEIFES, *Directeur du Bureau parisien de l'Office Allemand d'Échanges universitaires,*
Jean-Louis GOUT, *Président de l'Université de Pau et Pays de l'Adour,*
Yves JEGOUZO, *Professeur à l'Université de Paris I, Président du Conseil d'Administration du CNOUS.*

Georges MOLINIÉ

Ce matin, notre attention se portera sur les conditions de vie à l'université. Celles-ci ont d'ores et déjà été partiellement évoquées hier. Cette thématique est à la conjonction de multiples sujets, parmi lesquels nous pouvons citer :

- la masse et la démographie des étudiants ;
- l'accès à la culture ou la présence des arts sur les campus ;
- la médecine ;
- le sport ;
- les équipements pour les personnes et étudiants handicapés ;
- l'autonomie ;
- et la vie économique et civique des étudiants.

Nous appréhenderons, au cours de cette table ronde, la manière dont les conditions de vie des étudiants sont perçues et dont elles pourraient être



améliorées. Nous nous attacherons également de manière plus spécifique aux modalités d'accueil des étudiants étrangers et aux modes de financements des études. Il ne s'agit là que d'un bref aperçu de ce dont nous traiterons ce matin, tant est vaste le champ que recouvre la question des conditions de vie à l'université.

I Les aides financières apportées aux étudiants

Arlette DELHAXHE

Cet exposé s'appuie sur l'analyse comparative menée dans le cadre d'une étude réalisée sur ce thème* par Eurydice, le réseau d'information sur l'éducation en Europe. (cf. figures en fin d'intervention).

Notre enquête a révélé qu'il existait une réelle disparité entre les politiques d'aides des différents pays européens. Dans la majorité des cas, les étudiants suivant des études à temps partiel ne perçoivent aucune aide financière. Il convient également de prendre en compte les variations entre pays de la structure d'âge de la population estudiantine (facteur déterminant naturellement les besoins des étudiants, et partant les politiques d'aides). Au regard des statistiques dont nous disposons (cf. figure 1), nous constatons que les étudiants sont nettement plus âgés au Danemark et

* Collection Questions Clés, Volume I, *L'aide financière aux étudiants de l'enseignement supérieur en Europe. Tendances et débats, 1999, 260 p.* Disponible sur le site internet : www.eurydice.org

en Allemagne qu'en Belgique ou en Irlande, par exemple. La part respective des financements privés et publics varie aussi grandement, en terme de volume mais également en terme de nature des aides.

D'emblée, il importe de considérer que les aides financières accordées aux étudiants sont dans tous les pays organisées en système, au cœur duquel les composantes sont articulées et sont en interdépendance avec des principes de base "sociétal". En effet, parmi les types d'aides existant (bourses/prêts, exemption/réduction des frais d'inscription et aides aux familles des étudiants), certains pays offrent tous les types d'aides, d'autres pays en offrent deux seulement, d'autres encore n'offrent que les aides bourses/prêts uniquement (cf. figure 2).

On mettra ici en exergue principalement deux grands axes qui régissent la détermination des aides octroyées: le principe du devoir d'intervention de l'État opposé à celui de la contribution privée et le principe de l'indépendance du jeune en opposition avec celui de la responsabilité des familles (cf. figure 3). Ainsi, là (pays latins et germanophones en particulier) où le jeune dépend financièrement de sa famille, des aides sont souvent octroyées à ses parents sous forme de réductions fiscales ou d'allocations et les bourses sont accordées à l'étudiant en fonction de leurs revenus. Au contraire, là où le système fonctionne selon le principe de l'indépendance financière du jeune, l'étudiant est le seul à bénéficier d'une aide qui lui est accordée en fonction de ses revenus propres. Les pays nordiques ont adopté ce principe depuis plusieurs décennies.

On soulignera que, pour des raisons budgétaires incontournables, la tension entre le principe d'intervention de l'État et la contribution privée existe partout. Dans les pays où l'État intervient plus fortement, les finances publiques prennent en charge intégralement le coût de l'éducation et aucun frais n'est demandé à l'étudiant. Ce principe caractérise globalement les pays nordiques et germanophones. A l'inverse, l'octroi de prêts, parfois avec intérêt aux taux des banques, et des frais d'inscription élevés témoignent quant à eux de l'accentuation du principe de la contribution privée.

Dans tous les pays où la gratuité d'accès est établie depuis très longtemps, elle a été maintenue jusqu'à présent. Là où des frais existent depuis trente ans au moins, ils ont généralement augmenté avec des compensations pour les plus démunis.



Trois arguments décisifs sont mis en avant par ceux qui plaident en faveur de l'augmentation de la contribution privée et de l'augmentation des droits d'inscription :

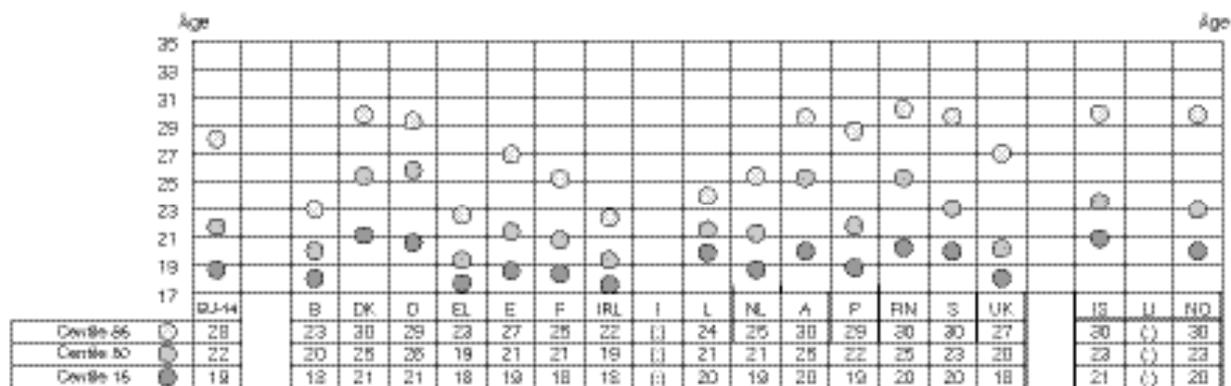
- motifs financiers: contrôler les dépenses dans un contexte de massification ;
- l'efficacité: compétition entre les établissements favorisant la qualité du service offert ;
- la responsabilité des étudiants accrue par rapport à la réussite des études.

La gratuité des droits d'inscription se défend principalement au nom de trois difficultés majeures :

- bien cibler les étudiants à qui octroyer une exemption ou une bourse pour payer ces frais ;
- mise en place de prêts pour aider les étudiants à payer les frais ;
- la prise de risque de dettes pour les étudiants les plus démunis est difficilement acceptée.

Pour conclure, je souhaite simplement insister sur le fait que la propension dans quelques pays à augmenter la part des contributions privées dans le financement des études risque de s'accompagner d'une plus forte inégalité d'accès (en terme d'origine sociale) des étudiants à l'enseignement supérieur ou d'aggravation de leur endettement alors que tous les pays ont établi le principe d'égalité comme un des piliers fondateurs des systèmes d'aide modernes et restent aujourd'hui convaincus qu'un jeune ne doit pas être empêché de mener des études pour des raisons financières.

FIGURE 1. DISTRIBUTION DES ÂGES DE LA POPULATION ÉTUDIANTE À TEMPS PLEIN. ANNÉE SCOLAIRE 1995/1996.



Source : Eurostat, UOE.

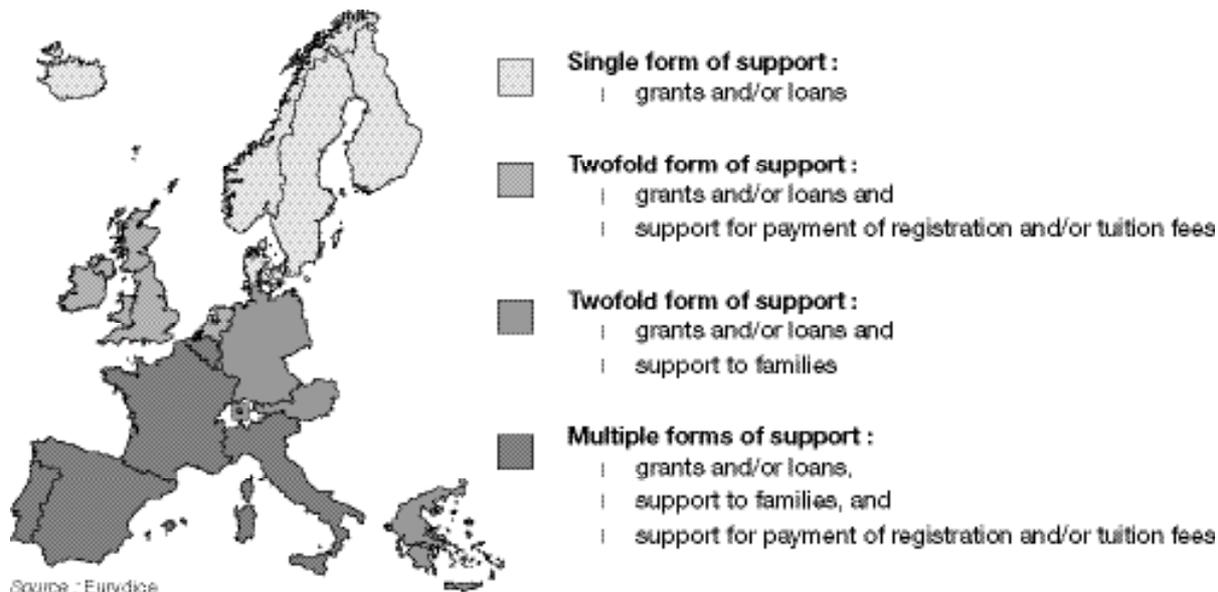
NB : Italie : données ventilées par âge non disponibles.

NOTE TECHNIQUE

L'indicateur présente l'âge des étudiants à temps plein aux 15^e, 50^e et 85^e centiles de la distribution par âge. Il permet d'établir la tranche d'âge qui rassemble 70% des étudiants (du 15^e centile au 85^e centile).

Source : In Questions clés de l'éducation en Europe — Volume 1. L'aide financière aux étudiants de l'enseignement supérieur en Europe – Tendances et débats Commission européenne/EURYDICE

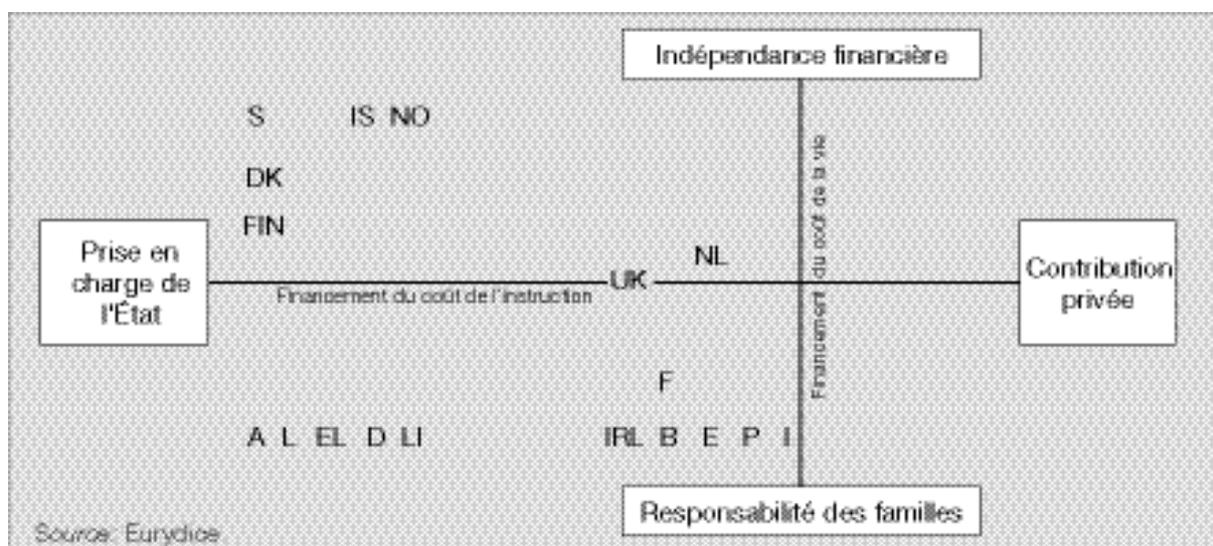
FIGURE 2. STRUCTURE OF FINANCIAL SUPPORT FOR STUDENTS ON UNDERGRADUATE COURSES IN THE PUBLIC SECTOR OR ITS EQUIVALENT, 1997/98



Source : Eurydice.

Source : In Key topics in education Volume 1 : Financial support for students in higher education in Europe — Trends and debates European Commission/EURYDICE

FIGURE 3. POSITION DES PAYS EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ET DE FINANCEMENT DU COÛT DE LA VIE ÉTUDIANTE. ANNÉE SCOLAIRE 1997/1998.



NOTE TECHNIQUE

Étant donné que, en ce qui concerne le financement du coût de l'instruction, la part de contribution privée est partout inférieure à celle de la prise en charge par l'État, tous les pays se situent à gauche de l'axe vertical. Pour des raisons de lisibilité, cet axe a été déplacé vers la droite.

Source : In *Questions clés de l'éducation en Europe — Volume 1. L'aide financière aux étudiants de l'enseignement supérieur en Europe – Tendances et débats* Commission européenne/EURYDICE

II La situation française

Yves JEGOUZO

Je tiens à préciser que mon intervention sera extrêmement brève, dans la mesure où ma présence ici n'était initialement pas prévue: j'interviens, en effet, pour remplacer le directeur du CNOUS, qui n'a pu être présent. Avant toute chose, je tiens à mettre en exergue l'importance des actions menées par les CROUS sur l'ensemble du territoire. Les œuvres universitaires, ainsi que vous le savez, logent une part importante des étudiants, assurent de nombreux services de restauration, chaque année plus de 60 millions de repas sont distribués par les soins des CROUS. S'ajoute à cela le fait que les œuvres universitaires apportent une aide croissante aux étudiants étrangers, surtout depuis le milieu des années 1980. Toutes ces actions sont mises en œuvre par des CROUS qui appliquent, de manière intéressante, les principes qui sont à la base, tant de la doctrine des « œuvres » qui fut forgée au lendemain de la guerre, que des principes

de décentralisation (ce sont des établissements publics) et de participation (les étudiants, les universités et les personnels participent à leurs instances de gestion).

Ceci étant, et en dépit de tous les efforts consentis, un certain nombre de problèmes subsistent. Tout d'abord, l'égalité des droits en matière de logement est largement mise à mal, par l'inégalité de la répartition des moyens sur le territoire: il existe quatorze chambres pour 100 étudiants à Caen, pas même une à Paris. Il convient également de souligner la dégradation d'une partie des anciennes cités universitaires dont je pense, pour ma part, qu'une partie doit être démolie de la même façon que certains immeubles doivent l'être dans les grands ensembles. Il n'est pas admissible que des étudiants soient encore logés dans certaines résidences, le logement social étudiant n'étant pas synonyme d'habitat de mauvaise qualité! Une autre difficulté à laquelle est de plus en plus confrontée la gestion du parc de logements tient aux nouveaux rythmes universitaires. Ainsi, dans le cadre de programmes d'échanges internationaux, la demande

ne porte pas sur des séjours longs, annuels, mais sur des séjours de quelques mois, il faut donc faire évoluer la gestion de certaines résidences vers un modèle de type hôtelier.

Par ailleurs, force est de constater que le phénomène de désaffection des restaurants universitaires traditionnels tend à s'amplifier. Cela s'explique essentiellement par les changements sociologiques, culturels et de modes de vie que connaît la population étudiante. En France comme dans les autres pays, les étudiants – à l'instar des autres membres qui composent la société – ont radicalement modifié leurs comportements alimentaires et préfèrent des modes de restauration rapide dans le courant de la journée et la distance, logement - lieux de restauration, peut conduire à une sous-fréquentation le soir ou le week-end.

Enfin, il convient de se pencher plus avant sur les modalités d'accueil des étudiants étrangers. Je pense, pour ma part, que l'on ne doit recevoir dans les universités françaises que les étudiants que les CROUS ou les autres institutions voisines peuvent accueillir dans de bonnes conditions. Ce qui implique une bonne coordination entre les Universités et les œuvres, un véritable partenariat.

Pour conclure, il m'apparaît donc prioritaire de renforcer la coopération entre les CROUS et les universités. D'ores et déjà, l'idée d'instaurer une contractualisation des relations entre ces deux entités se fait jour. En tout état de cause, quelle que soit la forme que sera appelée à prendre cette coopération renforcée, elle impliquera nécessairement que se poursuive et s'amplifie la démarche de professionnalisation amorcée par les CROUS.

III La situation Outre-Rhin

Stephan GEIFES

Je remercie les organisateurs de la CPU d'avoir invité le *Deutschen Akademischen Austauschdienst* (Office allemand d'échanges universitaires, DAAD) pour représenter l'Allemagne à cette table ronde. Le DAAD n'est pas l'équivalent allemand du CNOUS français, c'est le *Deutsche Studentenwerk*. Néanmoins, notre organisme s'intéresse aux condi-

tions de vie de tous les étudiants en Allemagne, qu'ils soient allemands ou qu'ils viennent d'ailleurs. Par ailleurs, le DAAD, en tant qu'association des établissements de l'enseignement supérieur allemand et des corps d'étudiants, se réjouit de sa coopération avec la CPU.

A titre préliminaire, je tiens à signaler que la thématique d'aujourd'hui n'occupe pas la même place dans les débats publics qui ont lieu actuellement en Allemagne, contrairement à ce que j'ai pu observer en France. Une première explication consisterait à affirmer qu'en Allemagne "*tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes*"! Je n'aurai toutefois pas l'outrecuidance de le prétendre. L'explication pertinente s'avère en fait bien plus simple: Outre-Rhin, la démographie et la structure de la population estudiantine diffèrent grandement de celle de la France, si bien que les attentes respectives sont très différentes. En particulier, nos étudiants sont majoritairement plus âgés que dans votre pays. En effet, l'âge moyen de nos étudiants avoisine les 25 ans. Par ailleurs, ils sont bien moins nombreux, puisqu'ils ne représentent que 29 % de la classe d'âge des 18-27 ans. Cela tient, pour une large part, au système dual de la formation qui prévaut en Allemagne. Précisons également que la durée moyenne des études est de 6 ans.

L'absence d'un débat public ne veut pas dire que les professionnels ne suivent pas de très près les conditions de vie de nos étudiants. Le ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche vient de publier pour la 16^e fois déjà une enquête de 500 pages sur ces questions.*

Pour autant, nous n'en disposons pas moins d'organismes qui s'apparentent aux CROUS français. Il s'agit des *Studentenwerke* qui sont au nombre de 63 pour 300 établissements de l'enseignement supérieur. Bien qu'indépendants, ils sont fédérés au niveau national dans le *Deutschen Studentenwerk* (<http://www.studentenwerke.de>). Au titre de leurs différentes missions, les *Studentenwerke* gèrent une grande partie des foyers d'étudiants (200 000 lits) et assument également la charge d'une prestation de restauration collective. Ainsi 44 % des étudiants prennent-ils leur déjeuner régulièrement dans les restaurants universitaires.

S'agissant du soutien financier, le gouvernement fédéral vient de réformer considérablement les dispositifs d'aides allouées sur la base de critères sociaux, le *Bundesausbildungshilfe*. Les fonds pour ces aides ont été augmentés de 500 millions d'e-

*Die wirtschaftliche und soziale Lage der Studierenden in der Bundesrepublik Deutschland. 16. Sozialerhebung des Deutschen Studentenwerks durchgeführt durch HIS Hochschul-Informationssystem, hg. vom Bundesministerium für Bildung und Forschung, Bonn 2001. Une version abrégée est disponible en langue anglaise: Economic and Social Conditions of Student Life in Germany 2000. Summary of the 16th Social Survey of the Deutsches Studentenwerk (DSW) produced by HIS Hochschul-Informationssystem, published by the Federal Ministry of Education and Research, Bonn 2002. Ces publications sont également consultables en ligne : <http://www.his.de> et <http://www.studentenwerke.de>.

ros l'an dernier. Aujourd'hui, 24 % de nos étudiants bénéficient de ces bourses, mais seul 1 % d'entre eux en vit. C'est pourquoi, il existe parallèlement en Allemagne des systèmes de crédits. En outre, le soutien par les familles est très important (86 % des étudiants reçoivent une aide financière, et 12 % en vivent entièrement). Il faut noter également que le pourcentage des étudiants travaillant à côté de leurs études est très élevé: deux étudiants sur trois sont salariés.

Je l'indiquais précédemment, la structure de la population estudiantine allemande n'est pas sans conséquence sur les comportements et les revendications de nos étudiants. D'une manière générale, il me semble que nos étudiants sont bien plus indépendants et autonomes que leurs homologues français, du fait même de leur âge et de leur maturité. Les étudiants allemands constituent donc à la fois un groupe plus hétérogène et en même temps moins distinct de la société civile qu'en France.

IV Les partenariats entre les universités et les collectivités locales

Jean-Louis GOUT

Si les partenariats définis par les contrats de plan entre l'État et la Région sont aussi fondamentaux, c'est bien parce que les formations dispensées par nos universités ne sont pas sans répercussion sur la vie économique de nos régions et l'aménagement de nos territoires. S'agissant de ces contrats de plans, nous pouvons d'ores et déjà nous réjouir du fait que l'objectif des 25 % des financements alloués à la vie étudiante sera maintenu. Il est même probable que ce pourcentage soit augmenté.

Les liens entre les universités et les collectivités territoriales se tissent également au travers des Maisons d'Étudiants. De ce fait, il nous importe particulièrement que les étudiants soient associés à la genèse et au suivi des projets d'urbanisme qui les concernent.

Au sein des commissions mises en place dans le cadre des contrats de plan, nous avons également évoqué l'importance de la coordination des partenariats avec les collectivités locales, dans un souci de cohérence de nos politiques. Les contrats de

plans concernent avant tout – et je ne vous apprends rien en la matière – les projets d'équipement d'envergure. Néanmoins, ces commissions traitent également de problèmes plus spécifiques et plus ciblés, déjà évoqués hier. Je songe en particulier aux moyens de faciliter l'accès aux universités des personnes handicapées.

V La situation en Italie

Paolo BLASI

En Italie, les étudiants sont globalement plus âgés qu'en France et qu'en Allemagne puisqu'ils doivent comptabiliser treize années d'études avant d'intégrer l'université. Mais dans le même temps, je dois reconnaître qu'ils sont sensiblement plus dépendants de leur famille!

Depuis 1993, les universités ont fixé des frais d'inscription. Toutefois ceux-ci ne peuvent dépasser au total 20 % du montant global du budget de l'université concernée. Ces droits d'inscription varient d'une université à l'autre.

Comme dans les autres pays européens, les pouvoirs publics octroient des bourses aux étudiants. Celles-ci atteignent en moyenne un montant de 2 500 euros, sachant que le coût moyen annuel des études s'élève, pour sa part, approximativement à 7 000 euros.

En Italie, nous avons développé une politique qui vise à informer très tôt les lycéens sur les possibilités d'orientation qui s'offrent à eux. Nous avons constaté que cette démarche se révélait très fructueuse, puisque les étudiants qui réussissent le mieux leur cursus universitaire sont ceux qui ont choisi leur filière deux ans avant de passer leur baccalauréat. Ainsi, la situation en Italie a-t-elle considérablement progressé. En effet, auparavant le nombre d'étudiants obtenant un diplôme à la fin de son cursus n'excédait pas 28%. A l'heure actuelle, ce taux avoisine les 40%.

Contrairement à l'Allemagne, nous ne disposons pas d'organismes qui puissent s'apparenter à vos CROUS français. Il existe toutefois des agences régionales qui prennent en charge le logement et la restauration des étudiants. Toutefois, sachez que ce système ne nous donne pas satisfaction, dans la mesure où les directeurs de ces agences font l'objet d'une nomination politique!

VI L'accueil des étudiants étrangers en France

Élie COHEN

Entre 1993 et 1997, nous avons connu une baisse sensible du nombre d'étudiants étrangers accueillis en France. Depuis 1998, nous observons toutefois une très nette reprise. Ces tendances marquées conduisent à souligner trois points majeurs.

1 La dimension administrative de l'accueil

La loi votée en 1998 a favorisé une réelle simplification des procédures administratives d'accueil des étudiants étrangers. Néanmoins, subsiste encore un certain nombre de problèmes liés notamment à la gestion des procédures de pré-inscription, à la superposition des demandes d'inscription universitaires et de titres de séjour, ainsi qu'à l'accès à l'emploi en cours de cursus.

2 Les aides

23000 bourses sont accordées aux étudiants étrangers. Toutefois, ce chiffre correspond à 13000 bourses/année, si l'on considère les aides allouées aux étudiants effectuant un cursus long dans notre pays et non un simple séjour ponctuel. Si la question du nombre de bourses allouées est cruciale, la problématique de leur gestion ne l'est pas moins.

En ce qui concerne l'accès au logement, les étudiants étrangers, comme leurs homologues français, doivent faire face à une pénurie de logements, sur certains sites, ou dans certaines régions ; ces pénuries localisées se doublent, dans la plupart des régions, de la nécessité d'une amélioration qualitative d'installations déjà anciennes. Cependant, ils ne peuvent pas, contrairement aux étudiants français, se tourner vers les solutions de substitution, comme le logement au sein de la famille ou l'accès à la location dans le parc immobilier privé. En d'autres termes, ils sont largement plus dépendants des ressources publiques.

3 L'accès au marché du travail

L'accès au marché du travail est une dimension essentielle de la solvabilité des étudiants durant leur cursus. Cet accès s'est trouvé fortement amélioré par la publication d'un texte récent, qui autorise désormais les étudiants de première année à occuper un emploi à temps partiel. Certes, la pro-



cédures est encore subordonnée à l'octroi d'une autorisation auprès des pouvoirs publics, cependant, il s'agit d'une amélioration sensible.

Pour conclure, je souhaite insister sur un point essentiel : une plus grande cohérence et une transparence accrue des dispositifs existants doivent être recherchées tout au long de la « chaîne de l'accueil » dont la continuité exige une forte coordination entre de multiples acteurs.

VII L'université au cœur de la ville

Michel CANTAL DUPART

Comme vous le savez, il n'y a pas de démocratie sans capacité d'autocritique. C'est pourquoi, je ne ferai pas l'économie d'une telle démarche et ne me priverai pas d'exercer ma liberté d'expression, ce matin !

L'on considère trop souvent que l'université se limite à quelques amphithéâtres et salles de cours. Quelle erreur ! L'université est une entité complexe, dont les ramifications s'étendent non seulement dans les couloirs des facultés ou dans les restaurants universitaires, mais également sur les trottoirs de la ville...

Force est de constater que la convivialité et la qualité de l'accueil dans nos universités françaises laissent encore trop souvent à désirer. Ces dernières ont conservé une dimension que je me permets de dire « cléricale », dans ses « cloîtres » et ses « chapelles » qui les rend pour le moins réhivitoires. Pour ma part, j'accorde une grande importance à la perméabilité, au passage des personnes de l'université à la ville, et vice-versa. Malheureusement, cette idée – qui me semble pourtant des plus évi-

dentés – n'est nullement relayée par les pouvoirs publics. En France, le Ministère de l'Éducation nationale et les préfectures ont chacun leurs champs d'intervention spécifique et – je parle d'expérience! – il est malvenu de vouloir les coordonner et de chercher à établir des synergies entre leurs actions!

Pour ma part, j'estime que l'urbanisme et l'architecture ont leur place dans l'université. Soyons triviaux: comment imaginer, par exemple, des amphithéâtres qui ne satisfassent pas à des normes acoustiques minimales? Soyons également imaginatifs: pourquoi ne pas envisager d'instaurer des systèmes de tickets restaurants pour les étudiants?

Nous pourrions multiplier les exemples, les propositions et les suggestions. Je ne dresserai qu'un unique constat: il existe un lien indéfectible entre la ville et l'université. Aucune université ne saurait être attractive si elle se situe au cœur d'une ville morne et terne. Pour clore mon propos, je ne vous poserai qu'une question, qui peut paraître provocatrice: combien d'universités françaises sont visitées par les touristes? Je vous vois déjà sourire, sans doute amusés et surpris. Pourtant, sachez qu'il n'est pas rare, ni même saugrenu lorsque l'on se rend en Italie ou en Grande-Bretagne, par exemple, de s'arrêter quelque temps sur les campus que l'on visite alors, au même titre que les musées.

Débat avec la salle

Georges MOLINIÉ

Nous avons entendu des exposés aussi riches que diversifiés sur :

- les problématiques de logement ;
- l'université comme partie intégrante de la ville ;
- les modalités de financement de la vie étudiante, ce dernier point posant implicitement la question du statut de l'étudiant.

A présent, je cède donc la parole à l'assemblée.

Isabelle PASTOR-SORROKINE

Université Paris IV

Je remercie vivement Michel Cantal Dupart pour avoir implicitement évoqué la vie des personnels IATOS au sein de l'université. Son exposé m'a paru

d'autant plus éclairant et enrichissant qu'il a soulevé des thèmes que l'on néglige trop souvent. Je pense, en particulier, à la convivialité de l'université, à la faculté comme patrimoine architectural et culturel, voire comme véritable site touristique. D'aucuns auront souri à ses suggestions. Pourtant, je pense que nous n'avons pas à rougir de notre patrimoine universitaire. La Sorbonne constituée, à ce titre, un bel exemple de monument universitaire susceptible d'attirer les touristes.

Jean-Jacques MALANDAIN

Université de Rouen

Je souhaite souligner l'importance que revêtent l'architecture et l'urbanisme pour l'accueil des personnes handicapées. L'agencement d'un bâtiment et les infrastructures adéquates sont des conditions sine qua non pour rompre l'isolement des étudiants et enseignants handicapés au sein de l'université.

Xavier CHAPUISAT

Je reviens sur une proposition d'Yves Jegouzo, lequel a évoqué la possibilité de conclure des contrats entre les CROUS et les universités que personnellement, j'appelle de mes vœux.

Lucien SANDRE

Le rôle des collectivités locales s'inscrit, selon moi, au cœur de nos débats. Il va sans dire que ces dernières sont toutes désireuses d'attirer de nouvelles structures universitaires, essentiellement pour des raisons économiques. Les dispositifs de financement en la matière revêtent un caractère particulièrement complexe, du fait de la juxtaposition de différents niveaux décisionnels locaux, entre le Conseil régional, les Conseils généraux et les municipalités. A cet égard, force est de constater que l'élaboration des contrats de plan entre l'État et la région a constitué une nette avancée. En Alsace, par exemple, ce dispositif a en effet contribué à hauteur de 50 % au financement des universités de la région.

A titre d'information, je tiens à vous faire observer que la ville de Mulhouse verse 10 millions de francs par an à l'université, auxquels il convient d'ajouter un à deux millions de francs pour le financement de projets divers ponctuels. Il s'agit là de sommes



d'autant plus significatives, que l'université n'entre pas dans le champ des compétences directes attribuées aux municipalités dans le cadre de la décentralisation.

Denis LAMBERT

Directeur du CROUS de Lyon

Mon intervention concerne le rôle des CROUS et l'évolution de leurs missions qui s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les universités.

En effet, je le réaffirme, les CROUS ont la volonté d'accompagner le développement des universités dans le cadre de leurs missions propres, et de contribuer à l'amélioration de la vie étudiante.

En matière de logement, nous devons faire face à deux défis majeurs :

- l'adaptation des CROUS à un public de plus en plus diversifié ;
- l'adaptation de l'offre de logement à la mobilité croissante des étudiants.

Il convient également d'accélérer le programme de réhabilitation des résidences universitaires. Le coût de ce chantier, qui doit mobiliser l'ensemble des partenaires institutionnels, devrait représenter approximativement 1 milliard d'Euros.

De même, la question de l'accueil des étudiants étrangers ne saurait se résoudre sans un partenariat accru entre les différents acteurs concernés, qu'il s'agisse notamment des CROUS, des collectivités territoriales, des universités ou des administrations de l'État concernées, avec des actions à mener en amont (information des étudiants, mobilisation du parc social de logements...).

En outre, nous devons nous interroger sur la pro-

blématique de l'implantation de la restauration sociale sur les campus et de la vocation des CROUS à proposer toutes offres de restauration (traditionnelle, diversifiée, automatique...) dans le cadre de leur mission de service public.

Bien entendu, pareils chantiers ne sauraient être mis en œuvre sans un partenariat fort des Universités et des CROUS, en utilisant notamment des leviers d'actions comme la mise en œuvre de la contractualisation (CROUS/Universités) ou les comités de site.

De la salle

Mon intervention sera – vous m'en excuserez – d'ordre très général. Il me semble qu'au cours de la table ronde que nous venons de clore, nous avons omis d'évoquer un point qui est pourtant essentiel : il s'agit des moyens financiers alloués aux étudiants. Contrairement aux intervenants, je ne partage pas cette vision idyllique des dispositifs actuels des œuvres sociales. Dois-je vous rappeler que plus de 100000 étudiants vivent en dessous du seuil de pauvreté et que plus de 700000 d'entre eux sont contraints d'occuper un emploi salarié pour financer leurs études ? Ces chiffres, ainsi que nous l'avons rappelé à l'occasion du congrès de Prague, me semblent être en contradiction avec la mission de service public que se doit d'assumer l'Éducation nationale en France. Pour garantir une formation de qualité à tous les jeunes et promouvoir l'égalité des chances, l'État n'a nul autre choix, à mon sens, que de mettre en place cette fameuse allocation d'autonomie que nous appelons de nos vœux. Il me semble inadmissible qu'il ne soit offert aux étudiants qu'une alternative, dont les deux pôles sont, soit la précarité, soit la dépendance familiale.

Hélène VINCENT

membre de l'UNEF

La relation entre les universités et les CROUS appelle, à mon sens, quelques commentaires supplémentaires. Il me semble important de préserver l'autonomie des CROUS, seule garante d'une équité de traitement des étudiants sur l'ensemble

du territoire. Nous plaidons en faveur du renforcement du rôle et des moyens des CROUS, afin que tous les étudiants, sans exclusive, aient la possibilité de mener leurs études à leur terme et de construire leur avenir. En la matière, il serait judicieux également que les universités s'associent davantage aux projets d'amélioration des conditions de vie des étudiants.

Georges MOLINIÉ

Nous avons pris bonne note de vos remarques et de vos suggestions.

Yves MATHIEU

Président de l'Université de Provence

Un aspect déterminant n'a pas encore été envisagé au cours de notre table ronde. Que les campus se situent au centre ou à la périphérie des villes, nous sommes systématiquement confrontés à des phénomènes d'insécurité. C'est précisément la raison pour laquelle je considère qu'une coopération accrue entre l'ensemble des services publics s'impose.

Jean BERNARD

Vice-Président étudiant, Université de Marne-la-Vallée

Pour traiter des conditions de vie de l'étudiant, il convient selon moi de distinguer cinq enjeux majeurs :

- **Les locaux**

Je salue tout d'abord Michel Cantal Dupart pour la finesse de ses analyses : il est crucial en effet d'intégrer l'université dans le tissu urbain pour lui donner tout son sens. En matière d'équipements et de locaux, il me faut également pointer un certain nombre de problèmes triviaux, qui contribuent à faire de l'université un espace manquant de toute forme de convivialité. Je songe en particulier aux carences manifestes observées en matière de maintenance et d'entretien des locaux. Force est de constater, en effet, que l'État n'est pas aujourd'hui en mesure d'assurer l'entretien des locaux. Des progrès significatifs s'imposent également – ainsi que nous l'avons souvent rappelé – afin de prendre davantage en considération l'accès des personnes handicapées à l'université.

- **L'investissement individuel des étudiants**

Cet investissement peut, par exemple, passer par le biais des associations ou se traduire par des animations culturelles de toutes sortes sur le campus.

- **Le flux de transports**

Nous devons prendre en considération cet aspect pour décloisonner l'université et faciliter les déplacements des étudiants, tant à l'intérieur du campus, qu'au sein de la ville.

- **La participation des étudiants**

Afin de favoriser cette participation, il serait par exemple envisageable de constituer des commissions associant étudiants et membres des CROUS. Il est essentiel que les étudiants soient associés aux processus décisionnels qui les concernent.

- **L'aide sociale**

Il nous faut redonner une impulsion à l'aide sociale. Contrairement à l'UNEF qui plaide en faveur d'une allocation d'autonomie qui me semble passéiste et dangereuse, je penche davantage en faveur d'une allocation de droit à la formation. Dans cette perspective, le quotient familial n'aurait plus lieu d'être, pas davantage que des organismes comme le CROUS. C'est, à mon sens, à ce prix, que nous pourrions sauvegarder notre État social, égalitaire et re-distributif.

Lise DUMASY

Présidente de l'Université de Grenoble III

Au cours de nos débats relatifs à l'accueil des étudiants étrangers, nous avons omis d'évoquer la question de la formation à la langue française. De facto, cette mission essentielle incombe aux universités. Or, pour l'heure, elles ne sont pas en mesure d'assurer cet enseignement en raison de l'insuffisance des postes. Nous n'avons donc d'autre choix que de faire appel à des associations qui, elles, ont la possibilité de recruter des enseignants contractuels. Certes, cette option fonctionne de manière plutôt satisfaisante, mais ne saurait perdurer si nous souhaitons garantir un accueil de qualité aux étudiants étrangers.

Claude BURLET

Président de l'Université Henri Poincaré, Nancy I

En ce qui me concerne, j'aimerais insister sur le volet relatif à la santé des étudiants. Les étudiants sont des citoyens majeurs qui acquittent une coti-

sation à la Sécurité Sociale, il serait normal qu'ils bénéficient des programmes de prévention mis en place par les Caisses dont ils dépendent. Il me semble important de favoriser une meilleure cohérence et coordination entre les services universitaires de médecine préventive et la Sécurité sociale. Puisque chez les jeunes adultes près de la moitié de chaque classe d'âge accède à l'enseignement supérieur, la problématique sanitaire et sociale ne se limite pas aux aspects de prévention mentionnés. Les Conseils Généraux mettent en place des dispositifs d'aides sociales, des campagnes de vaccinations obligatoires, pourquoi les étudiants, en difficultés sociales graves, résidents d'un département, ne peuvent-ils soumettre de dossiers dans ce cadre, notamment lorsque le F.S.D.I.E.* est épuisé? Enfin, sur le plan national, les pouvoirs publics, en particulier au travers de la Commission interministérielle de lutte contre la toxicomanie, doivent assumer leurs responsabilités en matière de lutte contre les drogues, mais également contre l'alcoolisme et le tabagisme. D'une manière générale, je souhaite simplement rappeler que l'étudiant est un citoyen à part entière : il est acteur notamment économique de la Cité et il ne saurait à ce titre être catégorisé hors des publics ciblés par des actions de santé publique mises en œuvre par les diverses structures nationales ou locales.

Bernard LELU

Médecin Directeur des universités, Académie de Créteil, chargé de mission santé auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur

J'invite les Médecins Directeurs à signer des conventions départementales entre les universités et les caisses primaires, en particulier dans le cadre des centres des bilans de santé. Dans certains départements, ces centres des bilans de santé ont conclu des conventions de moyens avec les centres de médecine préventive universitaire. Je ne saurais donc que trop vous conseiller, vous, Présidents d'université, de solliciter la mise en place de ce type de conventions. J'ajoute que certaines universités ont aussi bénéficié de campagnes de vaccination départementale avec l'aide des services des Conseils Généraux.

S'agissant de la lutte contre les dépendances, force est de constater que la Commission interministérielle de lutte contre les toxicomanies a

quelque peu tardé à prendre conscience que les étudiants pouvaient être concernés par ces questions (un premier budget a été alloué en 2001 par la MILDT** sur appel à projets). Un budget spécifique a été de nouveau alloué en 2002.

Quoi qu'il en soit, un service ne peut être lisible dans une université que s'il fait l'objet d'une information claire, exhaustive et accessible et que s'il s'accompagne de l'allocation de moyens nécessaires et adaptés, comme la mise à disposition de locaux. Par ailleurs, il est plus que temps, à mon sens, que nous promouvions un partenariat renforcé avec les services sociaux des CROUS.

Éric ESPERET

Président de l'Université de Poitiers

Pour ma part, je souhaite insister sur l'aspect systématique des aides. En ce sens, je rejoins les arguments d'Arlette Delhaxhe. Prenons pour hypothèse le cas d'un étudiant auquel serait attribuée une aide de 1 000 euros par mois. Est-il plus judicieux de lui verser directement l'intégralité de la somme ou bien est-il préférable de lui verser moins, et de subventionner, par exemple, les frais d'inscription ou les restaurants universitaires? Ceci dans l'optique d'une autonomie et d'une responsabilisation plus grande au plan individuel.

Patrice SERNICLAY

Directeur du CROUS de Lille

Plusieurs points ont été évoqués ce matin. Toutefois personne n'a encore évoqué cette dichotomie qui existe entre la mission de service public des CROUS et les contraintes qui sont les leurs dans la gestion des budgets dont ils disposent. N'oublions pas en effet que la plupart de nos personnels sont des contractuels de droit public et qu'à ce titre ils ne relèvent pas du statut des fonctionnaires. En d'autres termes, nous devons supporter sur le produit de notre activité le coût de la masse salariale qu'ils représentent. La logique du service public voudrait que ces emplois soient transformés en emplois de fonctionnaires

Par ailleurs, au cours de son exposé, Michel Cantal Dupart a mentionné la possibilité d'introduire une certaine concurrence entre services universitaires de restauration et services privés. Je tiens à signaler que cette concurrence existe depuis de nombreuses années et qu'elle ne

* Fond de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

** Mission interministérielle pour la Lutte contre les Drogues et la Toxicomanie.

se limite pas au seul secteur de la restauration ! En effet, certaines dispositions législatives comme le dispositif Périssol, par exemple, ont incité nombre d'investisseurs privés à construire des logements à proximité des campus. Pour autant, je reste persuadé que ce type de logements n'est pas nécessairement adapté à la vie étudiante. Les « étudiants migrants » d'aujourd'hui ont besoin de résidences universitaires, au mode de financement spécifique.

Étudiant à l'Université de Paris Sorbonne, FSE

En tant que représentant du FSE*, je tiens à souligner l'importance que revêtent les aides sociales ponctuelles. Par conséquent, je vous serais très reconnaissant, au nom de tous mes camarades et amis, de faire en sorte que les montants du FSDIE** ne soient pas inférieurs à ce qu'ils étaient les années précédentes.

Étudiant à l'Université Joseph Fourier, Grenoble 1

Je vous en conjure : faisons en sorte que la Conférence des Présidents d'Université ne se contente pas des conclusions aussi légères que celles auxquelles elle est parvenue jusqu'à ce jour ! N'oublions pas que cette Conférence est une instance dont le poids décisionnel n'est nullement négligeable : elle peut, en effet, infléchir les orientations retenues par le Ministère de l'Éducation nationale. N'oubliez pas non plus, Mesdames et Messieurs les Présidents des Universités, que les étudiants sont prêts à se mettre à l'ouvrage ! Je vous en conjure ne nous contentons pas de l'attitude timorée de Monsieur Belloc ! Cessez de nous "caresser dans le sens du poil" – si vous me permettez l'expression – comme s'évertue à le faire notre Ministre Jack Lang !

Jean-Louis GOUT

rapporteur du groupe de travail : « Quelles conditions de vie à l'université ? »

En tant que rapporteur de la commission chargée des travaux préparatoires de cette table ronde, il m'appartient de vous rappeler que nous ne pouvons aujourd'hui aborder tous les points que nous avons développés aux cours de nos travaux limités ! En particulier, soyez assurés que nous n'avons, en aucun cas, négligé la problématique

des moyens financiers alloués aux étudiants. Il n'est nullement dans notre intention de les réduire : une telle politique constituerait indubitablement une erreur stratégique majeure. Au sein de notre commission préalable, il me semble que nous avons également insisté largement sur les progrès enregistrés au cours des dernières années, que ce soit au plan de l'urbanisme ou en matière de mesures sociales ! Le programme Université 2000 a confirmé ces engagements. Pour autant, nous ne nous octroyons aucun satisfecit en la matière ; nous ne prétendons nullement que la situation actuelle est idyllique : des avancées notables sont encore possibles et impératives.

En outre, soyez assurés que l'ensemble des Présidents d'université est conscient de la situation, souvent difficile, dans laquelle se trouvent leurs personnels IATOS.

Nous ne négligeons aucun des problèmes que vous avez soulevés, en témoignant à cet égard d'une grande finesse d'analyse. Néanmoins, sachez qu'il n'entraîne pas dans le mandat de la commission, dont je suis le rapporteur, d'y apporter des solutions.

Arlette DELHAXHE

Ainsi que je vous l'ai expliqué au cours de mon bref exposé, l'allocation d'aides aux étudiants s'inscrit dans une systémique régie par deux axiomes :

- l'indépendance des étudiants ;
- leur rattachement au foyer familial.

Lorsque les familles ne sont pas en mesure d'assumer la charge financière que représentent les études de leurs enfants, il incombe alors à l'État de proposer des alternatives. Dans ce dessein, les modalités qui s'offrent aux pouvoirs publics sont diverses : elles peuvent consister en des réductions fiscales, en des bourses ou en des prêts. Je tiens d'ailleurs à faire observer que les pays qui ont décidé, à un moment ou un autre, de supprimer les systèmes de bourses ou de prêts sociaux, n'ont eu d'autre choix que de les rétablir, peu ou prou. En d'autres termes, il est fort difficile de faire abstraction du revenu des parents dès lors qu'il s'agit d'aider les étudiants. En définitive, ainsi que vous pouvez le constater, cette problématique est extrêmement complexe.

Yves JEGOUZO

Avant toute chose, je tiens à signaler que la question de l'adaptabilité des locaux aux personnes handicapées est une préoccupation primordiale et tient une grande place dans les débats au sein du Conseil d'Administration du CNOUS.

Pour répondre au Vice-Président de l'Université de Marne-la-Vallée, je rappelle que le développement des nouvelles technologies dans la gestion des œuvres, et notamment des bourses, ne saurait se substituer aux services du CROUS, les nouvelles technologies de l'information et de la communication ne sauraient être mises en œuvre, contrairement aux idées reçues, sans un accompagnement humain renforcé.

Des débats qui nous ont occupés ce matin, je retiens que la coopération entre les CROUS et les universités constitue le cœur du débat. Il va de soi que les évolutions de l'université vers l'international, la formation par alternance et donc les besoins nouveaux des étudiants induiront une nécessaire mutation de ces organismes d'œuvres sociales. A mon sens, le développement de solutions contractuelles entre les CROUS, les universités, mais aussi les collectivités territoriales mérite donc de retenir toute notre attention.

S'agissant de l'implication de l'État dans la gestion des œuvres, j'avoue avoir une position mitigée : autant j'estime que l'État doit se désengager de certains chantiers, autant je reste convaincu que des finalités primordiales comme celles de la solidarité ou de l'aménagement du territoire doivent absolument relever de sa compétence.

Michel CANTAL DUPART

Vous n'êtes pas sans savoir que tout lieu d'exclusion devient rapidement "délinquantogène", si vous me pardonnez ce néologisme. Cette analyse vaut certes dans la ville, mais elle est tout aussi pertinente pour les campus eux-mêmes. A cet égard, l'architecture et plus l'urbanisme ont un rôle majeur à jouer, en ce sens qu'elle permet de créer une atmosphère et un environnement qui ne soient pas propices à l'insécurité. N'oublions pas, que l'université s'insère dans un contexte urbain global.

Au cours de mon exposé, j'ai fait référence au tourisme sur les sites universitaires. Je ne pensais d'ailleurs pas tant au patrimoine bâti qu'au patrimoine culturel et naturel. Nos campus sont certes

des espaces de savoirs, mais ils abritent également des espaces verts qui, dans certains cas, peuvent s'apparenter à des parcs qui sont autant de lieux d'inclusion. Le défi que nous devons relever est de faire en sorte que tous les lieux, fussent-ils les plus excentrés, puissent répondre à cette exigence de convivialité, d'humanité et d'inclusion.

Paolo BLASI

La qualité du lieu de travail me paraît être un élément essentiel du processus pédagogique, tant pour les étudiants que pour les professeurs.

S'agissant de l'assistance sanitaire, en Italie, nous considérons que les étudiants sont des citoyens lambda et à ce titre, ils relèvent du système de santé national. Pour autant, nous avons mis en place, outre les installations sportives, des antennes d'aide psychologique. Ces dernières n'ont pas vocation à traiter de pathologies avérées; elles sont davantage des unités de prévention et de soutien, offrant une écoute et facilitant l'adaptation à la vie étudiante.

Georges MOLINIÉ

Je vous remercie vivement pour la richesse des débats. Pour ma part, je ne ferai qu'un constat : tous les thèmes que nous avons évoqués (qualité urbanistique, coopération entre les CROUS et les universités, accueil des étudiants étrangers, etc.) me semblent revêtir une dimension politique que nous ne saurions négliger.

TABLE RONDE 4

QUELS ENGAGEMENTS
DES ÉTUDIANTS DANS
LEUR L'UNIVERSITÉ ?

animée par Daniel PAYOT
*Président de l'Université Marc Bloch,
Strasbourg II.*

Participaient à cette table ronde :
Michel CLÉMENT,
*Délégué au Développement et à
l'Action territoriale, Ministère de la
Culture et de la Communication,*
Jay CORRIGAN,
*Étudiant à l'Université de l'État d'Iowa
(États-Unis),*

Nicolas DELESQUE,
*Président de l'Association de la Fondation
Étudiante pour la Ville (AFEV),*
Francine DEMICHEL,
*Directrice de l'Enseignement supérieur, ancienne
Présidente de l'Université Vincennes Saint Denis,
Paris VIII,*
Guillaume HOUZEL, *Président de l'Observatoire
de la vie étudiante,*
Robi MORDER, *Président du Groupe d'Études et de
Recherche sur les Mouvements Étudiants (GERME),*
François MOURET,
*Président de l'Université de Haute Bretagne,
Rennes II, membre de la Commission Vie de l'Étu-
diant et des Questions sociales,*
Ana SAMARDZIJA,
Étudiante à l'Université Marc Bloch, Strasbourg II.

Daniel PAYOT

Je vous propose d'aborder dès à présent le sujet de notre dernière table ronde. Si nous ne savons pas encore précisément quelle sera l'université du XXI^e siècle, nous pouvons d'ores et déjà affirmer qu'elle ne sera plus cette institution lourde, intimidante et figée que nous connaissons aujourd'hui. Pour insuffler un réel dynamisme à nos débats, nous avons souhaité traiter des engagements des étudiants dans leur diversité, sans nullement prétendre à l'exhaustivité.



François MOURET
*Rapporteur du groupe de travail: « quels
engagements des étudiants dans leur université ? »*

Dans le cadre de nos travaux préparatoires, nous nous sommes tout d'abord interrogés sur la signification du concept d'engagement. Au sens traditionnel, l'engagement s'inscrit dans le cadre d'une démarche militante, qu'elle soit politique ou syndicale. Or, nous avons constaté que de nouvelles formes d'engagement tendaient à émerger et se révélaient bien plus mobilisatrices pour les étudiants. Ces formes nouvelles d'implication dans la Cité accompagnent une démarche citoyenne originale. Nous avons également fait le constat d'une distinction entre des formes d'engagement individuelles et collectives; cette distinction n'est d'ailleurs nullement symptomatique d'une opposition, ces deux formes d'engagements pouvant parfaitement trouver à s'articuler.

Sur la base de cette réflexion conceptuelle, nous nous sommes livrés à un recensement des différentes formes d'engagement des étudiants. Cette liste ne se prétend d'ailleurs nullement exhaustive.

- **L'engagement dans le gouvernement des universités**

Nous pouvons songer notamment aux Vice-Présidents étudiants d'université ou aux chargés de mission étudiants. Qui choisit, élit ou désigne

les Vice-Présidents étudiants des universités ? Quel est le rôle du Bureau de la vie étudiante ? Autant de questionnements auxquels il conviendra de répondre.

- **L'engagement auprès du CROUS**

Ce sujet a déjà été largement abordé dans les débats qui ont précédé.

- **L'engagement associatif**

Ce type d'engagement apparaît comme un modèle de démocratie participative plus attrayant et plus mobilisateur que les élections des représentants des étudiants. Ces associations peuvent être d'ordre culturel, sportif ou humanitaire. Cet engagement, mû par une volonté de solidarité, peut aussi bien être tourné vers le campus lui-même que vers le monde extérieur, par exemple, vers les quartiers en difficulté.

- **L'engagement dans le parcours universitaire**

Dans cette démarche, l'étudiant cherche précisément à devenir l'acteur de sa propre formation. Ce thème rejoint celui que nous avons évoqué au cours de notre seconde table ronde. Ce type d'engagement peut prendre différentes formes : tutorat, participation aux programmes de recherche des universités, enseignement pour les doctorants, etc.

Par ailleurs, notre travail préparatoire a posé le principe d'une analyse prospective, en cherchant à imaginer ce que sera l'engagement des étudiants à la lumière des diverses mutations que connaîtra l'université. Je pense en particulier au recours aux TIC, à la diversification des populations estudiantines avec l'apparition de nouveaux publics et à l'évolution du "territoire de l'université". Cette dernière notion doit intégrer différentes distinctions :

- celle entre Paris et la province ;
- celle entre les campus centralisés au sein d'une ville et les campus éclatés ;
- celle entre les universités et les grandes écoles, au sein desquelles le sentiment d'appartenance est encore très présent.

La notion de "territoire universitaire" est donc appelée à devenir de plus en plus complexe, puisqu'il s'agira notamment de trouver la juste articulation entre l'émergence d'une communauté universitaire virtuelle et l'université physique, caractérisée par l'enseignement "présentiel".

A notre sens, il ne fait aucun doute que le domaine ayant trait à l'accueil des étudiants étrangers suscitera un engagement de plus en plus affirmé de la part des étudiants.

I L'engagement associatif

Afin d'illustrer ce premier thème, un court film est projeté à l'assistance. Y sont présentées diverses formes d'engagement humanitaire de proximité, tant collectives qu'individuelles des étudiants.



Nicolas DELESQUE

J'interviens devant vous en ma qualité de Président de l'AFEV*, association de proximité employant 80 salariés qui encadrent plus de 5 000 bénévoles. Nous menons trois types d'actions : soutien scolaire, parrainage de jeunes, action sanitaire.

Les membres de l'Association ont pour mission d'encadrer les étudiants bénévoles depuis leur recrutement jusqu'à leur formation. Cette dernière s'effectue en collaboration avec les universités. Dans certains cas, cette action s'intègre dans le

cadre d'UV d "intervention en milieu urbain". La démarche de l'AFEV s'inscrit dans une perspective résolument militante et volontariste qui suppose un travail en partenariat avec divers acteurs : l'État, les collectivités locales, les acteurs de terrain, etc.

S'agissant de l'implication des étudiants à proprement parler, notre action est davantage centrée sur l'engagement dans la dynamique universitaire. A notre sens, de telles actions participent largement au rayonnement des établissements. En effet, en s'impliquant à titre individuel ou collectif, les étudiants apportent la preuve de leur inscription résolue et active dans la vie de la Cité.

Guillaume HOUZEL

Le Laboratoire d'économie sociale de Paris I estime que près de 40 % des étudiants sont adhérents d'associations tandis qu'environ 20 % participent bénévolement à des activités. Il n'est donc plus acceptable d'entendre les lieux communs selon lesquels le monde étudiant s'apparenterait à une forme de désert citoyen. Au-delà, plus de 70 % des jeunes font part de leur volonté de s'investir dans une action associative. Mais l'offre d'engagement qui leur est présentée n'est pas toujours en adéquation avec leurs attentes.

A la suite des travaux menés dans le cadre de la mission qui m'a été confiée par Jack Lang et Elisabeth Guigou**, je me propose de vous soumettre une typologie de l'engagement étudiant :

- l'intervenant (comme dans l'exemple de l'AFEV) ;
- le représentant, qui a le goût de la parole et de la gestion collective ;
- l'entrepreneur, qui s'engage avec une équipe dans la réalisation d'initiatives.

L'apport et le potentiel de ces diverses formes d'engagement sont importants en terme de lien social et politique, en terme de renouvellement des pratiques démocratiques, en termes enfin de formation civique et préprofessionnelle. La puissance publique et particulièrement les établissements d'enseignement supérieur sont nécessairement concernés par ces enjeux. Leur implication dans l'incitation à s'engager et la reconnaissance du bénévolat entraînent des effets importants, comme il est possible de le constater en étudiant les différences entre les pays européens, entre les traditions des écoles supérieures et des universi-

tés, jusqu'aux écarts observés entre les situations de chaque établissement.

II L'engagement militant

Un second film, consacré à l'engagement syndical étudiant, est diffusé.

Robi MORDER

Je ne reviendrai pas plus avant sur les chiffres qui nous ont été cités précédemment. Ils illustrent clairement le fait qu'il existe indubitablement un engagement étudiant. J'ajoute toutefois que les archives universitaires nous permettraient d'affiner notre analyse de l'engagement des étudiants, en le mettant en perspective dans le temps.

Aujourd'hui, le monde étudiant se caractérise par sa multipolarité. Ainsi, le même étudiant peut-il tout à la fois faire partie d'une association représentative, d'une association dont le but affiché est d'améliorer la vie des étudiants au sein de l'université ou encore d'une association tournée vers l'extérieur. Enfin, n'oublions pas toutes les formes d'associations informelles parfois éphémères, mais qui contribuent à transformer le paysage jacobin.

Pour conclure mon bref propos, je tiens à insister sur le fait que tous ne sont pas égaux devant l'engagement, chacun n'étant pas en mesure d'y consacrer un temps équivalent, en fonction des contraintes qu'il a à assumer par ailleurs.

III L'engagement des étudiants dans d'autres pays

Jay CORRIGAN

Dans les universités américaines, les étudiants participent plus volontiers à la vie associative qui se caractérise notamment par son extrême diversité. Force est de constater par ailleurs, qu'il existe une forte corrélation entre l'implication dans la vie associative et l'éloignement par rapport à leur lieu de résidence. Dans toutes les universités américaines, il existe une multitude de clubs et d'associations, dont les objets et les buts sont très divers : ciné-clubs, clubs de danse, associations politiques, associations sportives, etc. Chacune de ces structures compte un Président élu par ses

membres. Il n'est pas rare que ces associations bénéficient d'une forme d'accompagnement ou de parrainage par un enseignant qui garantit, en quelque sorte, la continuité de la structure. Je dois toutefois signaler que l'adhésion à ces clubs n'a aucune conséquence sur le curriculum vitae de leurs membres. Dans une large mesure, le financement des associations est assuré par les universités elles-mêmes, par un prélèvement sur les droits d'inscription. La répartition de ces fonds est confiée à un « gouvernement étudiant ». Comme en France, l'on peut constater que la participation aux élections de ses membres est relativement faible.

Une autre dimension essentielle de la vie associative sur les campus américains tient à l'existence de "confréries". L'adhésion à ces structures est libre. Toutefois, si un étudiant décide d'en devenir membre, il habitera avec les membres de la confrérie dans une résidence qui lui est propre.

Enfin, comme vous le savez, le sport revêt une importance toute particulière aux États-Unis, en particulier le football américain et le basket-ball. C'est là un autre aspect de la vie associative estudiantine que nous ne pouvons négliger.

Ana SAMARDZIJA

J'ai entrepris mes études de philosophie à Ljubljana en Slovénie. Au début des années quatre-vingt-dix, période durant laquelle je vivais en Slovénie, la guerre dévastait mon pays. J'avoue avoir été totalement déconcertée par le fait que les professeurs qui nous vantaient les mérites de la pensée de Socrate, d'Arendt ou de Pascal n'évoquaient jamais la guerre. Les rares enseignants qui traitaient de ce sujet tenaient des propos dogmatiques, nationalistes et dangereux. Cette expérience m'a conduite à m'investir dans une association humanitaire qui œuvrait dans les camps de réfugiés. A mon arrivée en France, à l'université Marc Bloch à Strasbourg, j'ai poursuivi mon engagement en participant à des universités d'été dont l'objectif ultime consiste à reconstruire le lien social et le dialogue inter-ethnique dans les Balkans et à appuyer l'action des ONG sur le terrain. Cet engagement intellectuel, mais aussi militant, s'est avéré très constructif sur un plan personnel.

IV L'engagement culturel

A nouveau, un court sujet filmé est projeté devant l'assemblée. Il présente les activités d'une école de Samba sur le campus de Jussieu à Paris

Michel CLÉMENT

Je souhaite tout d'abord remercier les responsables de la Conférence des Présidents d'Université pour avoir convié le Ministère de la Culture. La Délégation au Développement et à l'Action territoriale est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques transversales du Ministère de la Culture. Ce dernier s'est vu confier des missions fondamentales, au nombre desquelles figurent le développement de projets artistiques et culturels, ainsi que la démocratisation culturelle.

La place de l'art et de la culture est aujourd'hui de plus en plus reconnue dans la formation des cadres. L'engagement culturel apparaît comme un mode d'épanouissement individuel de plus en plus affirmé. Par ailleurs, il ne fait à mon sens aucun doute que l'adhésion à un projet culturel



collectif est une source précieuse d'apprentissage pour tout futur cadre ou ingénieur, ne serait-ce que parce qu'elle repose sur un travail en équipe.

Je rappelle également qu'il existe aujourd'hui plus de 30 conventions entre les DRAC et les universités. Ces conventions visent à développer la vie culturelle sur les campus en établissant des passerelles entre des structures artistiques et culturelles et les étudiants. Il me semble également crucial de

nous interroger plus avant sur l'importance accrue des établissements culturels, tels que les théâtres universitaires et municipaux, en tant que créateurs de lien social.

V Quelles mesures mettre en œuvre pour promouvoir l'engagement des étudiants ?

Daniel PAYOT

Quelles conditions les universités doivent-elles offrir aux étudiants pour favoriser leur engagement ?

François MOURET

Le premier devoir des universités en la matière est d'informer et de former ses étudiants. Ainsi, elles devraient pouvoir, via les Commissions de sites et le Bureau de la vie étudiante, fournir des documents institutionnels aidant les étudiants dans leurs démarches. Les Commissions de sites, dans la mesure où elles regroupent des acteurs issus de différents horizons, peuvent à notre sens constituer un levier précieux favorisant l'engagement des étudiants. Enfin, il convient que nous nous interrogeons sur la valorisation de l'engagement des étudiants: il y a là, je le reconnais, matière à un long débat!

Nicolas DELESQUE

Pour favoriser l'engagement des étudiants, il me semble que nous devons poursuivre dans la voie tracée par la loi Savary qui a contribué au développement d'espaces de bénévolat.

Michel CLÉMENT

Ma réponse à votre question prendra paradoxalement la forme d'une interrogation: pourquoi ne pas constituer une Commission culturelle au sein de la Conférence des Présidents d'Université ?

Robi MORDER

Pour ma part, je crois fermement en la valeur des archives, des TIC et autres techniques comme vecteurs de transmission de la mémoire. Il nous appartient donc de les développer, d'autant plus qu'ils



favoriseront l'émergence de nouvelles formes d'engagement.

Pour clôturer cette table ronde, un dernier court-métrage est diffusé à l'assistance. Il met en exergue le manque d'informations dont peuvent pâtir les acteurs de la communauté universitaire, en particulier les étudiants, dont la plupart ignorent jusqu'au rôle d'un Président d'Université.

VI Conclusions de la table ronde

Francine DEMICHEL

L'engagement n'est pas tant une démarche qui s'analyse en termes de besoin que de désir. Il est davantage de l'ordre de l'utopie, du mythe et de l'imaginaire. Fort heureusement, en la matière, le système universitaire français a quelque peu évolué. Nous nous acheminons vers une université nouvelle dont nous ignorons encore les éléments structurants fondamentaux.

A mon sens, il existe deux préalables à l'engagement de l'étudiant.

- Tout d'abord, l'engagement présuppose l'affiliation des étudiants à l'institution universitaire. Ce n'est qu'à cette condition que l'on peut définir un statut étudiant. Toutefois, l'affiliation ne saurait se faire correctement sans accompagnement pédagogique. D'où la nécessité de réfléchir plus avant aux contenus pédagogiques. Dans la même perspective, il convient de ne pas négliger la capacité des cultures dominantes, présentes dans chaque faculté, à susciter l'affiliation des étudiants à leur université.
- Pour autant, il ne suffit pas de s'affilier: encore

faut-il que l'université fonctionne. Il convient notamment que les étudiants aient à leur disposition des locaux pour pouvoir développer leurs actions.

Par ailleurs, il me semble important que les étudiants s'approprient les services culturels. Au sein de l'université de Seine-Saint-Denis, nous étions confrontés au problème de tags sauvages et nous avons décidé de mettre à disposition des jeunes des murs sur lesquels ils pouvaient exprimer leur art. L'exemple ayant eu un effet "boule-de-neige", d'autres étudiants ont alors réclamé des espaces où ils puissent également pratiquer la peinture. Je n'hésiterais pas à affirmer que l'Université que j'ai présidée se caractérise par l'existence de véritables phénomènes de tribalisme, même si ces derniers ne s'expriment plus nécessairement dans l'enceinte même de l'université.

Pour conclure, je souhaite insister sur un point. Si nous n'avons pas encore trouvé tous les moyens de favoriser l'expression des diverses formes d'engagement de nos étudiants, je pense toutefois que nous ne devons pas pour autant négliger les progrès significatifs déjà enregistrés.

Débat avec la salle

Gordan GEORGIEV

étudiant macédonien à Sciences Politiques Paris

Dans les Balkans, il est très difficile pour les étudiants de s'engager au sein même de l'université, dans la mesure où la majorité des professeurs sont issus de l'ancienne intelligentsia communiste. Pour autant, l'engagement des étudiants dans les organisations para universitaires est très affirmé. C'est d'ailleurs de l'une d'entre elles que j'ai obtenu ma bourse d'études pour suivre mon cursus à Sciences Po-Paris. Si aucun engagement ne semble pouvoir se développer pour l'heure au sein même de l'université, enseignants et étudiants se retrouvent toutefois fréquemment à l'extérieur du champ universitaire.

De la salle

Je crois que nous ne pouvons nier qu'il existe, dans notre pays, une véritable césure entre enseignants et étudiants. Il serait pourtant si simple de se retrouver, ne serait-ce que dans le même lieu de

restauration, afin que chacun apprenne à mieux connaître l'autre et à partager ses convictions et ses engagements.

De la salle

Je souhaite, pêle-mêle, faire quelques constats. Tout d'abord, force est de constater que le tissu associatif est particulièrement développé dans les populations estudiantines dont le niveau social est élevé. Il y a 34 ans, jour pour jour, des étudiants occupaient la tour de Nanterre. A cette époque, les étudiants aspiraient très fortement à participer davantage à la vie universitaire. A cet égard, je crois, pour ma part, que nous vivons aujourd'hui la fin d'un cycle.

Enfin, je tiens à rappeler que la démocratie a un coût et qu'il faudra que le monde universitaire, au travers de ses différents acteurs et partenaires, accepte enfin d'investir en ce sens.

De la salle

Pour ma part, je déplore que nous n'ayons pas parlé davantage de l'engagement mutualiste des étudiants. Aujourd'hui, il convient de renouveler le débat sur ce point. Or, les étudiants ne souhaitent pas mener seuls cette réflexion.



De la salle

J'avoue être pour le moins perplexe face aux propos d'un des intervenants qui m'a précédé, lequel certifierait que l'engagement des étudiants était d'autant plus affirmé que leur niveau social était élevé. Je suis tout aussi étonné par la description que l'on nous a faite du monde associatif étudiant: jamais il

n'a été question des BDE, pas plus que des Corporations et des Amicales qui ont pourtant un poids non négligeable.

Robi MORDER

Je ne dénie aucunement le rôle que peuvent jouer les associations que vous venez de citer. Cependant, toute typologie étant par nature schématique, il va de soi que nous ne pouvons détailler de manière exhaustive ni toutes les formes d'actions, ni toutes les structures associatives.

S'agissant du facteur que constitue le niveau social de l'étudiant dans sa capacité à s'engager, mon propos portait davantage sur l'inégalité résultant du facteur temps, lequel est souvent la résultante directe de son niveau social. Il est bien évident qu'un étudiant qui est contraint d'exercer une activité salariée pour financer sa formation ne peut que difficilement consacrer son énergie à une forme d'engagement, quelle qu'elle soit. Ceux qui parviennent à concilier tout à la fois leurs études, une activité salariée et un engagement méritent à cet égard notre respect, mais l'exception qu'ils constituent ne saurait nous faire nier l'inégalité profonde des étudiants face à l'engagement.

Guillaume HOUZEL

Je tiens à ajouter, eu égard à la typologie des formes d'engagements que nous avons évoquée précédemment, qu'au sein d'une même association, une personne donnée peut à la fois être intervenante, représentante et entreprenante.

Nicolas DELESQUE

A mon sens, il convient de ne jamais oublier que l'association n'est pas une fin en soi, mais bien un outil.

De la salle

Je voudrais tout d'abord attirer votre attention sur le danger qui consisterait à cataloguer les étudiants en fonction de leur engagement. S'agissant de la validation, je suis davantage favorable à une démarche qui serait initiée par les étudiants eux-mêmes. En effet, s'investir dans une association ne doit pas être motivé par une quelconque rétribution, fût-elle d'ordre symbolique.

Pour ce qui est de la participation des étudiants à la vie de l'université, il me semble primordial d'informer et de former plus avant les étudiants. En effet, peu d'entre nous sont à même de définir une stratégie électorale, de mener un programme visant à défendre les intérêts des étudiants. En d'autres termes, je plaide en faveur de la promotion de l'université en tant que laboratoire d'une démocratie locale participative.

De la salle

Il me semble que les associations étudiantes sont éphémères. En effet, dès que le Président ou les membres fondateurs quittent l'université, l'association tend à péricliter. C'est pourquoi, il est important que les professeurs et l'administration s'engagent de manière plus volontariste à nos côtés.

De la salle

(responsable culturel de l'Université de Paris IV)

Force est de constater que les associations des étudiants pallient le manque d'investissement des enseignants dans la vie culturelle de l'université. Nous ne pouvons que le déplorer.

De la salle

(membre de l'Observatoire de la vie étudiante)

Comme nombre de mes collègues, j'avoue être sérieusement agacée par les réflexions de certains étudiants que nous avons pu entendre dans les quelques films qui nous ont été projetés. Comment peuvent-ils prétendre ne pas être informés des actions des associations animant la vie de l'université alors même que nous déployons des efforts considérables pour afficher des documents, pour diffuser via les TIC les nouveaux textes de loi ou pour les informer de réunions ou de projets ?

Hélène VINCENT

En ce qui me concerne, je suis convaincue que l'on pourrait contribuer à augmenter le taux de participation aux élections du Bureau des étudiants, notamment en les médiatisant davantage et en bénéficiant d'un soutien des responsables de l'Université pour mettre en place des modalités optimales d'organisation du processus électoral.

CONCLUSION DU COLLOQUE

Bernard BELLOC
*Premier Vice-Président
 de la Conférence des Présidents
 d'Université*

I Le bilan du colloque et les suites qui y seront données

Mesdames et Messieurs, chers amis, nous voilà au terme de nos travaux. Ces deux journées nous donnent entière satisfaction car elles nous ont apporté la preuve que la méthode que nous avons retenue était la plus judicieuse, bien qu'elle ne soit pas des plus évidentes à mettre en œuvre. Depuis plusieurs mois, nous avons ainsi associé les étudiants à nos travaux liminaires. Notre objectif consistait certes à appréhender l'étudiant au cœur de l'université du XXI^e siècle, mais il nous apparaissait plus prioritaire encore d'écouter et surtout d'entendre simplement les attentes et les suggestions des étudiants. Il me semble que nous disposons désormais d'un matériau suffisamment riche pour élaborer, dans les mois à venir, des conclusions que nous présenterons au cours d'une prochaine séance plénière. Il était grand temps que notre communauté se penche davantage sur la situation des étudiants et que nous puissions soumettre aux décideurs des pistes de réflexion qui emportent l'adhésion et permettent de dégager des consensus.

De nos débats, je retiens que chacun de nos étudiants est unique, en ce sens qu'il a un projet et des aspirations qui lui sont propres. Mais dans le même temps, il s'inscrit dans un contexte global dont nous devons également tenir compte. En d'autres termes, nous devons apporter des réponses nouvelles à la diversité des publics qui sont les nôtres. Pour l'heure, force est de constater que nous n'avons su imaginer que des réponses par trop monolithiques. Nos universités telles qu'elles existent et fonctionnent aujourd'hui ne sont pas en mesure de faire face à la diversité qui caractérise désormais la population estudiantine.



II Prospective : les défis à relever

Il nous appartient de prendre les mesures nécessaires pour inscrire nos institutions dans la modernité. En effet, il ne vous aura pas échappé qu'au travers des multiples interrogations qui ont sous-tendu nos débats, se faisait jour une question cruciale : quelle sera l'université de demain ? Aujourd'hui, nous ne pouvons que déplorer que nos établissements universitaires ne disposent pas d'une maîtrise suffisante des outils poli-

tiques susceptibles de répondre aux attentes des étudiants.

A mon sens, définir la place de l'étudiant du XXI^e siècle suppose que l'on intègre trois niveaux de réflexion.

- 1 - Le niveau interne :
 les mutations nécessaires
 de l'institution universitaire elle-même.

Au cours de nos débats, nous avons montré combien il était important de mieux gérer la transition entre les études secondaires et le premier niveau universitaire. Cela suppose avant tout une information accrue vers nos futurs publics. Par ailleurs, nous avons maintes fois rappelé que nos étudiants devaient être formés aux nouvelles technologies. Je n'oublie pas non plus la nécessaire intégration des bibliothèques à l'université. Ces différentes questions posent indirectement celle de la place des enseignants chercheurs. Ces derniers apparaissent désormais comme des formateurs et des accompagnateurs. Bien évidemment – et vous ne manquerez pas de le souligner – cette problématique sous-tend intrinsèquement celle de l'évaluation des enseignements. Cette évaluation est certes inscrite dans les textes réglementaires. Pour autant, elle ne se traduit pas encore dans la réalité, puisqu'elle ne conduit ni à une évolution des carrières des enseignants ni à une évolution

de nos filières. Il nous appartient donc désormais de nous interroger plus avant sur cette démarche fondamentale, qu'il nous incombe enfin de rendre effective.

En outre, nous avons longuement évoqué la question de la mobilité de nos étudiants. Christiane Bressaud a d'ailleurs mis en exergue les obstacles qui subsistent à la mise en œuvre de cette démarche pourtant susceptible d'enrichir significativement l'apprentissage de nos étudiants. Pourquoi ne pourrions-nous pas considérer la mobilité comme partie intégrante du parcours universitaire ? C'est là une piste que je sou mets à votre réflexion.

Par ailleurs, la problématique de l'engagement étudiant a fait l'objet d'un débat pour le moins passionné, qu'il s'agisse de ses modalités ou de son éventuelle valorisation dans le cursus universitaire. Pour ma part, je plaide en faveur de l'élaboration d'un historique des engagements estudiantins. Je suis persuadé que cette démarche contribuerait à renforcer encore davantage l'engagement des futurs étudiants.

2 - Le niveau externe : le développement et le renforcement des partenariats.

Ce deuxième niveau de réflexion nous conduit à évoquer nos différents partenaires et en premier lieu les collectivités locales. Je vous rappelle que notre précédent colloque avait émis l'idée de la création d'instances au sein desquelles se réuniraient des représentants des universités et des collectivités territoriales. Ce ne sera qu'à ce prix que nous pourrions instaurer un dialogue institutionnalisé et constructif.

Par ailleurs, les stratégies de développement des CROUS doivent être adaptées aux évolutions de l'université. Nous avons évoqué la possibilité de conclure entre ces deux institutions des contrats formalisés. Pourquoi ne pas aller plus loin dans la réflexion et proposer d'annexer ces accords aux contrats quadriennaux ?

Par ailleurs, force est de constater que le chemin à parcourir est encore long avant que nous ne cessions de distinguer l'étudiant consommateur de soins de santé du citoyen tout court. Il doit en être de même au plan culturel et social.

3 - La réglementation étatique.

Je reviens à nouveau sur la thématique de l'évaluation: là encore les cadres réglementaires doivent évoluer. Posons enfin le principe que toutes les facettes de l'enseignant chercheur doivent conduire à une stratégie d'évolution de carrière. Cela ne saurait se faire sans une adaptation des cadres réglementaires.

Il en va de même pour le monitorat. Pourquoi ne pas généraliser à l'ensemble des étudiants doctorants une expérience pédagogique obligatoire, d'autant que cette mesure ne serait pas – en tout cas selon moi – particulièrement onéreuse ? Si nous souhaitons nous engager dans cette voie, là encore des adaptations réglementaires seront nécessaires.

Quid du statut des CIES* ? Voilà une question sur laquelle nous n'avons pas eu le temps de nous pencher de manière fine. Peut-être serait-il judicieux de les intégrer davantage aux universités.

Enfin, il me semble important que nous procédions à une analyse détaillée de l'état des aides sociales. Pour ma part, je suis favorable à ce que les universités puissent exercer, en la matière, une véritable maîtrise d'ouvrage. Il convient, en outre, de mener une réflexion urgente sur le montant des bourses allouées aux étudiants. Nous, universitaires, sommes sans aucun doute les mieux à même de prendre conscience des difficultés qu'ont nos étudiants à acquérir une certaine autonomie. C'est pourquoi, je pense que la Conférence des Présidents d'Université doit porter ce débat. En effet, des étudiants autonomes seront responsables donc plus à même de s'investir pleinement dans leur formation. Je suis extrêmement sensible à cette question qui me semble cruciale pour l'avenir de notre société à travers la formation des jeunes.

Tels étaient les quelques éléments que je souhaitais vous rappeler afin que nous puissions, dans les semaines à venir, alimenter notre réflexion. Il nous appartient désormais de nous mettre à la tâche.

Enfin, avant de clore ce colloque, je tiens à remercier tous les membres de l'Université de Mulhouse au travers de son Président, la Directrice du CLOUS, l'équipe de Canal U et toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de ces deux journées.

A N N E X E S

A N N E X E 1

Documents préparatoires au colloque : **problématique des ateliers**

L'étudiant dans l'Université du XXI^e siècle

La première mise en application du Plan Social étudiant lancé par le ministère de l'Éducation nationale pour améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants remonte à 1992. Un nouveau Plan social étudiant a été lancé en 1998, il arrive aujourd'hui à son terme. L'université est entrée dans l'ère du plan « Université du III^e millénaire ». La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur devient une réalité de plus en plus concrète pour l'Union européenne et l'ensemble de la communauté universitaire. L'Enseignement supérieur français se mesure désormais à l'aune de l'international.

Comment l'étudiant va-t-il vivre, étudier, faire de la recherche, dans cette université de demain de plus en plus ouverte au monde ? Comment peut naître dans la communauté étudiante un véritable sentiment d'appartenance à l'université ? Autant de questions que la Conférence des Présidents d'Université abordera lors de son colloque annuel.

Sa caractéristique est d'être principalement centré sur l'étudiant et sur ses besoins, sur la diversité des publics qui fréquenteront l'université de demain (à horizon 2010) et qui la conduiront à proposer un environnement pédagogique et de recherche mieux adapté.

Au cours des dernières années, la Conférence a fait de l'étudiant l'un de ses sujets de préoccupation majeure, notamment, en organisant des journées d'échanges et séminaires en concertation avec eux, à Lille, en 1998, avec un colloque sur « L'étudiant, l'université et la cité », à Rennes, en 1999, sur « L'accueil et l'insertion des étudiants à l'université », à Paris, en 2000 sur « Le sport à l'université ».

Le débat sur « L'étudiant dans l'Université du XXI^e siècle » rejoint celui que la CPU a ouvert en 2001 sur « L'autonomie des universités » et qui a débouché sur des propositions concrètes portant sur le gouvernement et l'organisation des Universités. Il

en est le prolongement même, il s'inscrit dans le long terme, dans une démarche prospective et dans un espace élargi.

En posant la question essentielle de la démocratisation de l'enseignement supérieur, ce colloque devrait contribuer à montrer que l'ambition d'ouverture tant au plan national qu'international, le souci de qualité, sont les fondements actuels de la politique de développement de la vie de l'étudiant et de l'attraction que celle-ci pourra exercer à plus long terme dans la concurrence entre établissements.

Mais au-delà, il révélera peut-être les limites d'un système devenu, sinon archaïque, du moins obsolète et ouvrira le débat sur des propositions destinées à concevoir un dispositif éducatif mieux adapté à de nouvelles générations d'étudiants, en s'appuyant sur la notion de "bien public" de l'enseignement supérieur.

Il est important que l'ensemble des présidents puisse porter un véritable discours sur l'étudiant, c'est l'une des missions prioritaires du service public de l'enseignement supérieur que les présidents représentent. Ils ne pourront le faire seuls, les étudiants seront mobilisés.

Quatre grands axes de réflexion sous-tendront le déroulement des deux journées

- Quels étudiants pour l'université démocratique de demain ?
- Quel environnement pédagogique ?
- Quelles conditions de vie à l'université ?
- Quels engagements des étudiants dans leur université ?

QUELS ÉTUDIANTS POUR L'UNIVERSITÉ DÉMOCRATIQUE DE DEMAIN ?

Qui seront les étudiants de demain? Quels seront leurs besoins ?

Le débat sera organisé à partir d'études réalisées par la Direction de la Programmation et du Développement du Ministère de l'éducation nationale, de présentations d'enquêtes et d'analyses sur les différents publics de formation initiale et continue, français et étrangers, et la manière dont l'université s'adapte à la diversité de ces publics, notamment aux étudiants issus de familles dépourvues de tradition universitaire.

Conçues à partir d'une vision large des missions des universités et notamment celle de la promotion de la cohésion sociale, la contribution à la réduction des inégalités et le développement de la démocratisation, ces études devront appréhender l'ensemble des futurs publics, en analysant l'incidence de ces évolutions sur les modes de fonctionnement de l'enseignement supérieur.

Cette première question est en réalité la question centrale du Colloque qui répond à son titre. Les questions qui suivent devront en toute logique venir s'y articuler.

QUEL ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE ?

Les publics de l'université de demain seront encore plus diversifiés que ceux de l'université d'aujourd'hui. S'adressant à des étudiants mobiles, aux besoins différenciés et aux profils et niveaux hétérogènes, si l'université veut jouer pleinement son rôle d'insertion sociale et professionnelle, elle devra poursuivre dans la voie de l'innovation en adaptant son organisation pédagogique et ses contenus de formation (adaptation des diplômes, pluridisciplinarité, prise en compte des acquis personnels et professionnels). Elle devra passer d'une logique de l'offre à celle de la demande dans un souci de qualité.

Placer l'étudiant au cœur du système de formation, en faire un acteur à part entière de sa formation, construire de véritables parcours de formation, c'est mieux accueillir l'étudiant, c'est repenser la pédagogie à l'université, c'est travailler autrement en diversifiant les méthodes et les outils pédagogiques, notamment en utilisant à bon escient les technologies de l'information et de la communication et en tirant pleinement profit des centres de documentation et des bibliothèques.

Comment l'université répondra-t-elle à ce défi : un véritable service public d'enseignement supérieur adapté aux besoins de tous ses usagers.

QUELLES CONDITIONS DE VIE A L'UNIVERSITÉ ?

Le traitement de cette question devra nécessairement être lié à celui de la première question (Quels étudiants pour l'université démocratique de demain?). En partant du constat qu'une nette évolution, voire transformation, du « profil type » étudiant s'est produite ces dernières décennies, cette question conduira à l'évaluation du plan social étudiant mis en place en 1992 (on se référera ici, au colloque organisé par la CPU « Le Plan social étudiant », Créteil, 1992). Les attentes, les revendications de l'étudiant d'aujourd'hui, s'inscrivent dans l'histoire de l'étudiant de demain, et l'on sait, qu'au-delà des formations diversifiées proposées par les universités, la qualité de vie offerte sur les campus s'imposera comme critère de concurrence entre établissements.

Ainsi, la question des conditions de vie à l'université, éclairée par le bilan du Plan social étudiant, sera-t-elle abordée sous tous ses aspects : de la déclinaison des différents services auxquels l'université a le devoir de répondre et qu'elle doit assurer dans le cadre de la vie étudiante (accueil des étudiants français et étrangers, accueil spécifique des étudiants handicapés et accessibilité, aides, logement, restauration, pratiques culturelles et sportives, santé), à la conception d'un campus plus attractif qui soit un véritable lieu de vie (une architecture adaptée – constructions, réhabilitation – répondant aux besoins de tous les étudiants, fonctionnalité des services, points de rencontres attrayants, sécurité).

Examiner cette question soulève inévitablement d'autres interrogations liées d'une part, à la relation université/CROUS : Quelle répartition et coordination souhaitables entre les missions des CROUS et celles des universités (gestion des aides, conditions d'hébergement, restauration, et d'autre part, à la question des moyens : Quel financement de la vie étudiante pour les établissements? Quels moyens financiers pour les étudiants, pour quelle contribution? Quels acquis sociaux depuis le lancement du PSE, il y a dix ans?

Une comparaison au niveau international enrichira les débats.

QUELS ENGAGEMENTS DES ÉTUDIANTS DANS LEUR UNIVERSITÉ ?

L'Étudiant est de plus en plus engagé dans la vie politique de l'université, et l'on constate sa participation grandissante dans les instances décisionnaires. En dehors de sa présence au sein des trois Conseils de l'université, il est Vice-Président Étudiant dans l'équipe de Direction, Vice-Président au Conseil d'Administration des CROUS, il participe à qualité, aux Commissions de site, etc., mais il intervient également à titre consultatif dans d'autres instances, telle, à titre d'exemple, la Commission sociale d'établissement et bientôt, il sera membre, du « Conseil de service de santé » des établissements d'enseignement supérieur. Autrement dit, la citoyenneté étudiante s'est indéniablement accrue au cours des 30 dernières années.

Mais, en vérité, son université existe-elle pour l'étudiant ?

Le rôle de l'étudiant ne se limite plus aujourd'hui à une adhésion militante, qui se traduit par une implication dans différents organes consultatifs ou instances décisionnelles, il s'ouvre aussi à une implication plus civique. Il est tuteur pour l'accueil ou pour l'accompagnement pédagogique des étudiants français et étrangers et l'université lui confie de plus en plus de responsabilités. Parallèlement, se multiplient et fleurissent sur les campus, les Associations étudiantes dont la mission est de venir combler, sinon les manques, du moins les désirs latents des étudiants.

Plusieurs mouvements se créent donc, souvent à l'initiative de l'étudiant ou à la demande du gouvernement de l'université. Mais sont-ils suffisamment convergents pour développer un réel sentiment d'appartenance à l'université comme il existe et se perpétue chez les étudiants des écoles, mais également dans la plupart des pays étrangers? Peut-on encore, au sein de la communauté universitaire « mieux impliquer et mieux responsabiliser l'étudiant » et répondre raisonnablement à son espoir de voir cette implication dans la vie de l'université, reconnue comme une part de sa formation et faire ainsi partie de son parcours universitaire ?

ANNEXE 2

SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE

Régions, Universités, Étudiants : quelles attentes réciproques ?

Association des Régions de France,
Conférence des Présidents d'Université
Caisse des dépôts et consignations

L'université constitue un atout important pour le développement d'une Région. En effet, elle est un élément essentiel de son dynamisme et de son rayonnement tant sur le territoire national qu'à l'international.

Par ailleurs, le niveau régional est l'échelon idéal pour assurer la coordination entre activités d'enseignement, activités de recherche et activités économiques et pour veiller à l'adéquation et au bon fonctionnement des infrastructures et des services dont ces activités ont besoin. Il faut noter cependant que les lois de décentralisation n'ont pas confié aux Régions de compétence en matière d'enseignement supérieur. Les autorités régionales doivent compter en ce domaine avec les politiques conduites par l'État mais aussi par les autres collectivités territoriales. Toutefois, la Région dispose de moyens d'intervention lui permettant de peser sur certains choix, de lancer des projets ou d'en favoriser le lancement et de participer à leur financement, notamment dans le cadre des contrats de plan Etat-Région (CPER).

Ainsi, la région contribue-t-elle de manière croissante à la vie des universités. Non seulement elle participe à leur financement, directement ou indirectement, seule ou avec d'autres partenaires, mais encore joue-t-elle un rôle de premier plan dans la constitution, l'entretien ou le développement de l'environnement économique, social et culturel des universités et de leurs étudiants.

La situation est loin d'être homogène et équilibrée sur le territoire national. Dans certaines régions, la tradition universitaire est ancienne, dans d'autres, l'implantation d'une université est plus récente et

son intégration dans l'ensemble de la vie régionale doit se faire progressivement.

Certaines Régions ont réussi à rassembler établissements d'enseignement supérieur, institutions de recherche et entreprises, autour d'une thématique ou d'un secteur d'activités bien définies et à constituer des pôles d'attraction connus et reconnus au plan national et international. Dans la plupart des cas, les infrastructures et les activités contribuant à l'aménagement du cadre et des conditions de vie ont été conçues dans un projet d'ensemble cohérent.

À l'inverse, certaines Régions doivent encore déployer tous leurs efforts pour dynamiser leur territoire et attirer des activités susceptibles de jouer un rôle moteur dans la vie régionale.

D'autres enfin ont à gérer le développement d'activités qui se sont implantées au fil du temps sans souci de cohérence particulière. Les autorités régionales doivent alors faire preuve d'imagination pour susciter et organiser des collaborations qui ne s'établissent pas forcément spontanément entre les différents acteurs de la vie régionale, notamment entre la communauté universitaire et le monde des entreprises, identifier et valoriser des complémentarités, existantes ou potentielles, créer des passerelles et des synergies entre des acteurs n'ayant pas choisi a priori de travailler ensemble.

La Conférence des Présidents d'Université, l'Association des Régions de France et la Caisse des dépôts et consignations ont lancé une enquête pour mieux appréhender les besoins et les attentes réciproques des Régions, des Universités et des étudiants.

Dans le cadre d'un questionnaire relativement simple et assez peu directif, les Régions ont été invitées à se prononcer sur quatre grandes catégories de questions :

- 1 - l'insertion des étudiants dans la vie collective régionale,
- 2 - l'offre de formation,
- 3 - l'université au sein du territoire régional,
- 4 - la mobilité étudiante.

Chacun de ces thèmes a été décliné en quelques centres d'intérêt constituant autant d'éléments ou de domaines d'intervention susceptibles de faire l'objet d'initiatives ou d'améliorations.

Il a été demandé aux Régions de classer ces éléments ou domaines d'intervention par ordre de priorité, de donner les raisons de leur classement puis, pour chacun d'eux, de donner leur appréciation de la situation et de présenter leurs initiatives en la matière (réalisations et projets).

Presque toutes les Régions ont répondu à ce questionnaire*. Leurs réponses reflètent d'abord leur diversité et leurs spécificités respectives. Mais les éléments d'information obtenus dans le cadre de cette enquête sont suffisamment riches et intéressants pour qu'une présentation synthétique en soit faite, permettant de faire ressortir les forces et les faiblesses du dispositif, de dégager les points de convergence et de confronter les initiatives diverses par lesquelles des régions s'efforcent de répondre aux problèmes et aux attentes qu'elles perçoivent.

Ces commentaires, réflexions et propositions mériteraient d'être enrichis et approfondis par des travaux ultérieurs, dans le cadre d'un dialogue organisé entre les différentes parties prenantes et dont cette enquête pourrait constituer une première amorce.

I L'insertion des Étudiants dans la vie régionale

Les étudiants participent au dynamisme régional et constituent de ce fait une catégorie de population que les Régions s'efforcent de bien insérer sur leur territoire. Les autorités régionales se préoccupent donc non seulement de retenir les étudiants originaires de la région, mais aussi d'en attirer un plus grand nombre, en leur offrant des conditions de vie satisfaisantes. Car, tout comme l'existence

de « pôles d'excellence » dans la recherche scientifique, la qualité des conditions de vie constitue un élément important de l'attractivité d'une région.

I - 1 Le logement

Ce domaine est placé en tête des préoccupations des Régions.

En effet, essentiel pour la vie quotidienne, le logement est la première demande des familles.

Or, dans de nombreuses régions, le parc des logements offerts aux étudiants – comme d'ailleurs, bien souvent, l'ensemble du parc à loyer modeste – est de qualité moyenne, voire en assez mauvais état et, surtout, l'offre est insuffisante.

Mais le logement étudiant ne relève pas directement de la compétence des Régions (il concerne d'abord l'État et les villes). C'est la raison pour laquelle il ne constitue pas nécessairement pour elles un domaine d'intervention privilégié.

Échappant donc aux compétences propres des Régions mais toutefois prioritaire parmi les besoins qu'elles identifient, le logement des étudiants entre par conséquent, directement ou indirectement, dans le champ de leurs préoccupations, comme le montrent leurs réalisations ou leurs projets dans ce domaine.

Réalisations et projets

On peut regrouper en deux grandes catégories les interventions des Régions :

- celles qui concernent spécifiquement le logement étudiant, comme l'inscription dans les CPER de projets de réhabilitation ou de reconstruction de logements dans les cités universitaires et de programmes de construction sur de nouveaux sites,
- celles qui contribuent à l'amélioration générale des conditions de logement comme le maintien d'un parc de logements à loyer accessible et les aides diverses à l'amélioration de l'habitat.

En outre, on peut considérer que les mesures prises par les Régions pour faciliter l'accès aux TIC (comme le câblage des chambres universitaires, leur raccordement à Internet, le « portail étudiant », la mise en place d'équipements informatiques collectifs au sein des résidences universitaires...) s'intègrent également dans cette démarche d'amélioration des conditions de logement des étudiants.

* 18 Régions ont répondu au questionnaire : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Corse, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

I - 2 Le transport

Ce service, indispensable pour les étudiants, arrive en seconde position des préoccupations des Régions.

Il est évident que la « qualité » des transports (offre, couverture géographique, inter-modalité, plans cohérents de déplacement) est déterminante pour un bon développement des activités universitaires, pour leur répartition équilibrée sur le territoire régional ainsi que pour leur insertion dans la vie de la région notamment pour faciliter les échanges avec le milieu économique.

C'est également un élément important de l'attractivité de l'enseignement supérieur dans une région.

L'engagement des Régions dans ce domaine se développe, notamment du fait de leurs compétences nouvelles en matière de transport ferroviaire régional de voyageurs. Cependant, l'organisation et le fonctionnement des autres types de transport leur échappent en grande partie (notamment les transports urbains). L'un des défis majeurs à relever pour les années qui viennent repose donc essentiellement sur la capacité des Régions à parvenir, avec l'ensemble des opérateurs concernés, à la définition de politiques concertées en matière de déplacement et à une articulation pertinente des différents types de transport.

Il convient de préciser que les Régions ne font pas une priorité de leurs interventions en faveur du transport des étudiants. La politique de transport est généralement conçue pour l'ensemble de la population ; et si les étudiants peuvent bénéficier de dispositions spécifiques, il s'agit surtout de celles qui sont offertes aux jeunes en général.

Réalisations et projets

Plusieurs Régions font état d'un investissement important dans le réseau TER, en partenariat avec la SNCF.

Certaines favorisent en outre en liaison avec les universités, la création de stations ou de lignes spécifiques desservant les installations universitaires.

Enfin, quelques-unes font état de la mise en place d'une tarification adaptée (carte étudiant ou tarifs « jeunes »).

I - 3 L'accompagnement de la vie étudiante

L'abondance et la diversité des activités « extra universitaires » (la culture, les loisirs, le sport...) sont également des éléments importants de l'attractivité d'une région pour les étudiants, avec une mention particulière pour la culture (cf. infra).

Les activités culturelles, sportives et de loisirs ne requièrent pas nécessairement une politique spécifique au public étudiant. Au contraire, elles figurent parmi les lieux privilégiés de brassage des différentes catégories de la population.

Il s'agit là de domaines où peuvent intervenir de multiples acteurs, publics (l'État, les départements, les communes) ou privés (entreprises, associations) et que la Région peut soutenir par des investissements et des contributions qui complètent une vaste panoplie d'initiatives.

Réalisations et projets

Les Régions citent notamment :

- la réalisation d'équipements spécifiques : « Maison des étudiants », halle de sport pour les disciplines sportives enseignées à l'université,
- le financement (notamment dans le cadre de CPER) d'équipements collectifs ouverts à tous et donc accessibles aux étudiants (comme les stades ou les gymnases),
- une tarification spécifique aux étudiants (ou aux jeunes en général),
- l'aide aux associations ou aux manifestations sportives et culturelles.

I - 4 Mention particulière pour les activités culturelles

La situation est, dans ce domaine, très hétérogène. L'offre en la matière est, dans certaines régions, insuffisamment développée, alors que dans d'autres elle paraît satisfaisante.

Les actions menées en faveur de la culture concernent souvent tous les publics mais elles sont aussi parfois conduites spécifiquement en direction du public étudiant.

Réalisations et projets

Des Régions apportent une aide à des manifestations organisées par des étudiants (avec un effort

marqué pour la musique).

Certaines pratiquent une politique tarifaire particulière pour les étudiants ou pour les jeunes en général, parfois pour des publics « ciblés » en amont, comme les lycéens.

L'engagement dans des activités de l'université qui ont un impact sur la vie régionale (comme l'aide au multimédia et la mise en réseau des bibliothèques universitaires) constitue également un moyen d'intervention des régions en faveur de la culture.

I - 5 Parmi les autres domaines susceptibles de répondre à une attente des étudiants, quelques Régions ont tenu à mettre en avant les efforts qu'elles soutiennent en direction des jeunes diplômés et les préoccupations qui sont les leurs en matière d'insertion ou de réussite professionnelle.

Aux procédures de soutien à des initiatives destinées à améliorer l'information, l'orientation professionnelle, la lutte contre l'échec des étudiants, certaines Régions ajoutent la promotion des stages en entreprise, souvent plus difficiles à organiser avec les universités qu'avec les écoles.

II L'offre de formation

Les Régions ont une compétence particulière en matière de formation professionnelle et sont, de ce fait, attentives à l'offre de formation sur laquelle elles peuvent s'appuyer.

L'offre de formation est une caractéristique essentielle du dispositif universitaire et une de ses missions fondamentales. Pour de nombreuses Régions, elle n'est cependant ni suffisamment claire ni suffisamment lisible. Elle semble en outre être mal adaptée pour répondre à d'autres besoins que ceux, plus traditionnels, de la formation initiale diplômante.

Or des besoins nouveaux et croissants sont exprimés et les Régions pourraient apporter leur contribution à l'amélioration de cette situation, notamment pour que l'offre de formation professionnelle soit développée et mieux définie, pour qu'une formation de qualité soit proposée tout au long de la vie à un très large public, pour que la formule de l'apprentissage puisse être étendue.

II - 1 La définition de l'offre de formation

La nécessité d'une meilleure définition et d'un affichage plus clair de l'offre de formation est placée en priorité par la majorité des Régions.

Ce point leur semble fondamental car la définition de l'offre conditionne le positionnement de l'université au plan régional mais aussi au plan national et au plan international.

De plus, cette clarification de l'offre de formation doit s'opérer parallèlement à une plus grande ouverture vers les entreprises et à une meilleure prise en compte de leurs besoins.

Il convient de mentionner, à ce propos, la nécessité pour les universités de renforcer leur offre de formation dans les filières liées aux domaines d'excellence de leur région.

Enfin et surtout, les Régions souhaitent que puisse s'engager une réflexion commune avec les établissements universitaires afin que ceux-ci puissent davantage répondre aux besoins et aux contraintes de la formation professionnelle, en offrant, notamment, des cursus avec des contenus et des méthodes d'enseignement adaptés.

Réalisations et projets

Les Régions proposent un certain nombre de voies et moyens pour tenter d'améliorer la définition de l'offre de formation et par exemple :

- conforter les pôles de recherche dans les nouvelles filières (dans le cadre du CPER),
- assurer une meilleure coordination de l'offre de formation, notamment en ce qui concerne la formation professionnelle, et intégrer les nouveaux besoins (par exemple dans le cadre de la charte régionale d'objectifs),
- associer les universités à l'établissement des plans régionaux de développement de la formation professionnelle (PRDF),
- organiser la concertation avec les milieux professionnels et si nécessaire, informer les étudiants des débouchés dans les filières jugées déficitaires.

II - 2 La formation tout au long de la vie

Considérée comme un enjeu majeur, national et européen, la formation tout au long de la vie est indispensable pour accompagner l'évolution des connaissances et des techniques et l'amélioration

des compétences de l'ensemble de la population. Il s'agit de répondre non seulement aux besoins de perfectionnement ou de reconversion des actifs mais aussi aux attentes de nouveaux publics.

Or actuellement, les besoins de la formation continue ne sont pas suffisamment pris en considération par les universités qui, par tradition, sont essentiellement organisées pour répondre à une demande de formation initiale diplômante.

Mais, le dispositif universitaire pourrait, en adaptant son mode et ses moyens de fonctionnement, prendre en compte cette demande nouvelle et croissante de formation et y répondre de manière pertinente, dans le cadre de partenariats avec les autres acteurs régionaux.

Réalisations et projets

En raison même de leur compétence, les Régions sont directement concernées par le développement d'une formation de qualité tout au long de la vie :

- elles y contribuent notamment par des aides spécifiques apportées aux universités pour que celles-ci développent leurs dispositifs de formation continue ;
- elles s'efforcent de promouvoir les possibilités offertes par les TIC (portail numérique pour valoriser les formations, formation à distance, universités virtuelles...);
- elles recherchent, dans le cadre de la mise en œuvre de programmes régionaux de formation continue, des collaborations avec les universités.

Note sur la validation des acquis de l'expérience (VAE)

La prise de conscience de l'importance de la VAE progresse dans notre pays. La loi de modernisation sociale publiée le 17 janvier 2002 met en place, dans le chapitre consacré au développement de la formation professionnelle, un dispositif pour la validation des acquis de l'expérience.

L'importance de cette question n'échappe pas aux Régions, certaines étant même tentées aujourd'hui d'en faire une nouvelle priorité. Il s'agit en effet d'un enjeu social et économique car la VAE pourra jouer un rôle important dans l'évolution des carrières et dans l'adaptation des parcours professionnels dans un monde où les mouvements s'accroissent.

Les Régions hésitent encore sur la manière de

contribuer à relever ce nouveau défi. Des crédits y sont pourtant d'ores et déjà affectés (dans certains CPER); un spécialiste a été affecté à cette fin dans une université ; des Régions évoquent la mise en place d'une « banque de données régionale des certifications », d'autres la création d'un « observatoire régional pour le suivi de l'insertion et la formation continue ».

II - 3 L'apprentissage

Cette forme de « formation en alternance » commence à se développer dans l'enseignement supérieur. Mais à l'exception de ce qui se pratique dans quelques universités, cette méthode de formation semble inégalement maîtrisée.

De nombreuses raisons expliquent cette situation de l'apprentissage :

- il s'agit d'une nouvelle culture de formation,
- en général, il ne constitue pas une priorité pour les universités,
- sa mise en œuvre rencontre des problèmes de fonctionnement (coût, relations avec les partenaires professionnels).

Mais une meilleure prise en compte de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur suscite néanmoins une attente car cela permettrait d'intégrer des formations universitaires dans des parcours d'acquisition de compétences professionnelles.

Réalisations et projets

Les Régions soutiennent le développement de l'apprentissage notamment dans les filières professionnelles liées aux priorités économiques régionales.

Mais elles attendent surtout les résultats d'une réflexion actuellement en cours au niveau de l'enseignement supérieur et la mise en œuvre de la réforme en cours sur l'attribution des diplômes par crédits européens.

II - 4 Parmi les autres attentes ou préoccupations des Régions concernant l'offre de formation, il convient de citer :

- l'attente d'un dispositif de formation préparant à la culture d'entreprise ou à la création d'entreprises,
- l'attente d'une coordination entre les filières STS et IUT.

III L'université au sein du territoire régional

Privilégier les activités de recherche, moteurs incontestés du dynamisme économique, et favoriser les relations avec le milieu des entreprises, constituent, pour les Régions, les aspects prioritaires de l'action qu'elles peuvent mener pour améliorer l'impact de l'Université sur le développement régional. Parfaitement conscientes du rôle d'entraînement que jouent les activités scientifiques et technologiques pour les autres secteurs d'activités, les Régions en souhaitent d'ailleurs une répartition plus équilibrée sur le territoire national.

III - 1 La recherche

Facteur déterminant du développement économique régional, de son devenir, de son évolution, de sa diversification ou éventuellement de sa reconversion, notamment à travers son potentiel en terme d'innovation, la recherche est placée en tête des priorités des Régions.

L'implantation d'activités scientifiques et technologiques est un élément clé de l'attractivité d'une région et de sa notoriété en France et dans le reste du monde (notamment en Europe).

Les Régions ont donc, pour la plupart, une politique volontariste et investissent des sommes très importantes pour attirer les activités de recherche, les promouvoir, les développer et les intégrer de manière cohérente dans l'ensemble du dispositif technologique et économique régional.

Elles s'efforcent notamment, dans leurs interventions en faveur de la recherche, de contribuer à la consolidation des relations entre les établissements d'enseignement supérieur et les organismes publics de recherche.

Mais elles consentent également des efforts financiers pour favoriser le transfert de technologie, en apportant une aide au développement des relations entre la communauté scientifique (universités et organismes de recherche) et le monde économique.

Réalisations et projets

Les Régions attachent une grande importance à la constitution ou à la structuration de pôles scientifiques et technologiques d'excellence sur leur territoire.

Elles y contribuent par tous les moyens dont elles disposent, moyens qu'elles utilisent d'ailleurs pour soutenir ou favoriser le développement de l'ensemble des activités scientifiques régionales, en association avec l'État, les autres collectivités locales, les institutions d'enseignement et de recherche :

- participation à la construction d'infrastructures et de bâtiments, contribution au financement d'équipements des laboratoires,
- soutien aux grands projets,
- allocation de bourses doctorales,
- aide prioritaire aux jeunes chercheurs (notamment à ceux qui travaillent sur les thèmes émergents).

En outre, certaines Régions prennent des initiatives (comme le lancement d'appels à projets) pour favoriser l'implantation d'activités de recherche en lien avec le tissu économique régional.

III - 2 Les relations universités-entreprises et le transfert de technologies

Il apparaît indispensable de développer les relations en aval de la recherche (« le maillon faible »), favoriser l'interface recherche scientifique de base/développement technologique, promouvoir les conditions d'une valorisation de la recherche et d'une meilleure diffusion de ses résultats.

Les relations des universités avec le monde des entreprises sont plus facilement établies et davantage développées avec les grands groupes qu'avec le tissu des PME. Un effort important reste à faire pour que ces dernières soient plus fortement et plus systématiquement incitées à l'innovation, notamment par une meilleure diffusion, auprès d'elles, des résultats de la recherche.

L'équilibre est parfois difficile à trouver dans les relations universités/entreprises car elles évoluent respectivement dans des mondes de culture et de rythme différents. Une meilleure sensibilisation des étudiants et des enseignants aux contextes, besoins et demandes des entreprises est proposée pour améliorer cette situation.

Réalisation et projets

Les initiatives, contributions ou propositions des Régions pour favoriser les relations universités-entreprises ou les transferts de technologie sont

nombreuses et diverses. Elles sont, pour l'essentiel, prévues dans le CPER. Parmi celles-ci, les plus fréquemment citées concernent :

- les « incubateurs »,
- les bourses allouées aux étudiants (CORTECHS par exemple) ou aux jeunes chercheurs (bourses post-doctorales) accueillis en entreprise,
- la mise en place (ou le soutien à la mise en place) de conseillers technologiques (RDT) ou de réseaux et de « plates-formes » technologiques,
- les soutiens apportés aux dispositifs et aux projets renforçant les liens du milieu scientifique avec les entreprises,
- le développement de lieux de rencontres et d'échanges et l'organisation de forums.

III - 3 La localisation des établissements d'enseignement supérieur

Il s'agit d'un enjeu important pour les Régions car les choix en matière de localisation des établissements doivent :

- d'une part permettre un accès facile de ces établissements aux étudiants et à l'ensemble des partenaires de la communauté universitaire, notamment les entreprises,
- d'autre part contribuer au « maillage » du territoire régional en renforçant l'implication des villes moyennes et en favorisant le désengorgement des grandes agglomérations.

Or, la concentration des établissements dans les capitales régionales est fréquente même si un redéploiement des activités universitaires commence à s'opérer dans certaines régions au profit des zones de plus faible densité urbaine.

Réalisations et projets

Les Régions souhaitent parvenir à une répartition plus équilibrée des activités sur l'ensemble du territoire régional et entendent donc encourager ce mouvement de déconcentration, notamment au profit des villes moyennes :

- en participant au renforcement des sites universitaires existants déjà dans (ou auprès) des villes moyennes et en y favorisant l'implantation de nouveaux pôles,
- en incitant en outre les universités installées dans les grandes agglomérations à créer des antennes dans des zones moins denses.

Dans ce but, les Régions participent à l'aménagement des zones sous-équipées, par exemple avec la construction, la rénovation, la réhabilitation de bâtiments, la mise en place d'infrastructures et de moyens de transport adaptés, l'installation de réseaux haut débit.

Par ailleurs, des Régions proposent de développer des plates-formes technologiques pour dynamiser certaines zones.

Et, afin de mettre en évidence les enjeux de ce rééquilibrage au sein des territoires des Régions, l'une d'entre elles suggère que l'on mesure l'impact de l'enseignement supérieur sur les villes moyennes.

IV La mobilité Étudiante

Les Régions ont pris conscience de la place spécifique que chacune d'elle peut tenir dans le rayonnement de l'ensemble du pays à travers le monde.

De plus, elles ont compris que les universités et les étudiants peuvent jouer un rôle important dans la stratégie de coopération internationale des Régions.

Par conséquent, beaucoup d'entre elles s'intéressent à l'accueil des étudiants étrangers, à la coopération inter-universitaire, à la mobilité des étudiants de la région vers l'Europe ou vers les autres parties du monde.

IV - 1 La mobilité vers l'Europe et le monde est la priorité cardinale

Les Régions placent majoritairement en tête la mobilité des étudiants français vers l'étranger. Elles considèrent que c'est le moyen le plus efficace pour ouvrir les jeunes à d'autres cultures, à d'autres pratiques professionnelles, dans des contextes économiques et sociaux différents.

Cette mobilité est jugée relativement satisfaisante dans l'ensemble, mais trop limitée aux pays d'Europe.

Certains pensent qu'il conviendrait de mieux se positionner par rapport à des cibles prioritaires (les États-Unis et le Canada sont cités, de même que les pays de l'Est), sachant que la mobilité des étudiants est une résultante de la coopération universitaire internationale et que le choix des pays partenaires relève d'abord des orientations ou stratégies suivies par les universités.

Réalisations et projets

Les Régions apportent leur soutien aux programmes européens de mobilité des étudiants (avec un financement complémentaire spécifique).

Elles accordent des bourses aux étudiants partant à l'étranger.

Elles financent en outre des stages à l'étranger et apportent une aide aux universités pour professionnaliser les études à l'étranger.

IV - 2 L'accueil des étudiants étrangers

Il semble qu'en cette matière la situation ne soit pas aussi bonne qu'on pourrait l'espérer. On constate notamment, depuis quelques années une baisse inquiétante du nombre des étudiants étrangers accueillis dans notre pays, ceux-ci semblant davantage attirés par d'autres dispositifs d'enseignement supérieur, anglo-saxons notamment.

Bien qu'elles n'en fassent pas toutes une priorité importante, les Régions s'y intéressent car elles sont conscientes du rôle que les étudiants étrangers accueillis dans la région peuvent jouer, à leur retour dans leur pays, pour la promotion et le rayonnement de la région.

Réalisations et projets

Les Régions se préoccupent fortement de la qualité du dispositif d'accueil et d'accompagnement des étudiants et chercheurs étrangers et participent aux réflexions engagées à ce sujet à différents niveaux (État, établissements d'enseignement).

Mais elles se mobilisent surtout sur des actions de promotion de l'offre régionale de formation, ce qui suppose que soit d'abord améliorée la définition de cette offre de formation (cf. supra, point II) dont beaucoup dénoncent actuellement l'absence de visibilité et de lisibilité.

IV - 3 La coopération inter-universitaire

Les relations que les universités françaises nouent et entretiennent avec leurs homologues étrangers traduisent une diversité de démarches et de stratégies où se mêlent choix individuels, politique de l'établissement, orientations scientifiques et priorités géopolitiques nationales... Les Régions ont donc, a priori, peu d'influence sur la coopération universitaire internationale.

Elles s'y intéressent cependant car cette coopération constitue la base indispensable pour toute dynamique d'échange et elle détermine fortement l'importance et les conditions des deux éléments examinés ci-dessus, à savoir : la mobilité des étudiants français vers l'étranger et celle des étudiants étrangers vers la France.

Les Régions estiment nécessaire un redéploiement (ou un repositionnement) vers d'autres pays ou d'autres zones que ceux des partenaires actuellement privilégiés dans la coopération universitaire. Ceci suppose que soit mise en œuvre une politique incitative adaptée, politique pour laquelle les compétences des Régions paraissent actuellement relativement limitées.

Réalisations et projets

Les interventions des Régions pour favoriser cette coopération inter-universitaire sont étroitement liées (parfois confondues) avec celles qu'elles évoquent pour favoriser la mobilité des étudiants français vers l'étranger et l'accueil des étudiants étrangers.

Elles font état notamment de leur implication dans différentes structures ou démarches :

- Maison internationale,
- Pôle universitaire à vocation internationale,
- Soutien apporté aux établissements, aux projets et aux étudiants associés à des universités étrangères.

Conclusion

Le résultat de cette enquête est riche d'enseignements et met en évidence l'intérêt des Régions pour l'Université en identifiant une grande diversité de types d'intervention. Mais elle met également en relief le décalage qui peut exister entre les attentes des universités et de leurs étudiants et les interventions des collectivités régionales, et réciproquement, si l'on considère les questions liées aux localisations des sites universitaires.

Si l'on se limite aux seuls domaines de la construction de bâtiments universitaires et au financement de la recherche, l'effort financier des Régions est très important. Il est en général inscrit dans le Contrat de Plan qui demeure le cadre le mieux approprié pour ce type d'engagement.

Mais l'absence de compétences des Régions en

matière universitaire n'est certainement pas identifiée avec clarté par les Universités qui attendent davantage de leur Région.

Elles justifient notamment cette attente par l'importance que représente l'Université dans une région en termes d'attractivité et d'impact sur le développement économique.

Il en est de même pour l'accompagnement de la vie étudiante où, sur la plupart des domaines (à l'exception des transports régionaux), les Régions n'ont pas de compétences propres et sont très sollicitées (culture, sports, bourses pour l'étranger, etc.).

De leur côté, les Régions attendent, pour la formation professionnelle (qui est l'un de leurs domaines de compétence essentiels), un soutien actif des Universités.

La mise en cohérence entre les attentes des Universités et de leurs étudiants d'une part et les compétences (ou non compétences) et moyens des Régions d'autre part, justifie à l'évidence qu'un dialogue s'instaure afin de mieux rapprocher les deux catégories de partenaires.

Cette enquête fournit les premiers éléments pour faciliter cette meilleure compréhension; il sera utile de poursuivre la démarche ainsi engagée en identifiant, parmi les nombreuses problématiques posées, celles pour lesquelles un dialogue et une concertation organisés sont susceptibles d'apporter des réponses opérationnelles.

TEXTE D'ORIENTATION

adopté à l'unanimité en CPU plénière le 16 mai 2002

L'Étudiant dans l'Université du XXI^e siècle



L'Étudiant dans l'université du XXI^e siècle

Ce texte constitue la position de la CPU à l'issue du colloque de Mulhouse des 21 et 22 mars 2002 que la CPU a consacré à « L'étudiant dans l'université du XXI^e siècle ». Il reflète, aussi bien les débats qui ont eu lieu pendant le colloque lui-même, que les travaux des différents groupes qui l'ont préparé et au sein desquels tous les acteurs, responsables universitaires, étudiants et institutionnels se sont retrouvés. Il comporte des propositions concrètes et des orientations plus générales dont la CPU pense qu'elles sont nécessaires si l'on veut replacer l'étudiant au centre du système universitaire français.

La CPU est consciente que l'autonomie financière des étudiants est un enjeu majeur pour assurer leur réussite personnelle et universitaire dans l'Université du XXI^e siècle. Elle est prête à prendre sa part dans le débat national qui doit s'engager sur ce thème.

La période de massification de l'université s'est bien entendu accompagnée d'une croissance constante de l'hétérogénéité des publics. L'éventail des facteurs de diversité des étudiants est de plus en plus ouvert: âge, nationalité, catégorie socioprofessionnelle des parents, formation d'origine, projet, etc. Cet élargissement et cette diversification constituent

une richesse que les universités se doivent de transformer en atout pour notre société, car le service public d'enseignement supérieur doit répondre davantage au souci de promouvoir la cohésion sociale et territoriale, contribuer à la réduction des inégalités et concourir au développement de la démocratisation des savoirs.

Démocratisation et ouverture doivent rester des objectifs prioritaires pour les universités. Mais l'université démocratique de demain ne pourra pas se construire dans ses cadres actuels, car la diversité croissante de la population étudiante, de ses attentes, de ses demandes exige des modifications profondes du système d'enseignement supérieur, actuellement traversé de cloisonnements inutiles, sources d'inefficacité.

En premier lieu, **il faut améliorer l'articulation entre les enseignements secondaire et supérieur.** L'accès des jeunes à l'université doit être préparé dès le Lycée à partir de bases de culture générale solides et en les familiarisant avec les techniques de recherche de documentation. L'autonomie de

1
CONSTRUIRE
UN SERVICE PUBLIC
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ADAPTÉ
AUX BESOINS
DE TOUS SES FUTURS
USAGERS

l'apprentissage des savoirs doit être préparée notamment par le maniement des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les Services Académiques d'Information et d'Orientation (SAIO), relayés au sein des universités par les SUIO, doivent **mieux articuler sur le terrain les dispositifs académique et universitaire d'information et d'orientation des futurs bacheliers.** Leur action

doit être menée en concertation étroite et continue avec les instances et les composantes des universités. Symétriquement la lisibilité et la clarté de l'offre de formation doivent être améliorées, aussi bien en direction des étudiants, de la communauté universitaire et des employeurs potentiels. La présentation des formations professionnalisées et de leurs débouchés doit être organisée de façon plus pragmatique avec les acteurs socio-économiques, au niveau local et national.

La mobilité étudiante fait partie intégrante de tout parcours de formation. Elle ne doit en aucun cas être un frein à l'obtention d'une licence ou d'un master. Le développement et la prise en compte des stages à l'étranger doivent être encouragés. Il est nécessaire d'engager une réflexion approfondie sur l'accompagnement linguistique de la mobilité et sur les méthodes et les moyens à mettre en œuvre pour parfaire l'apprentissage des langues à l'université. La CPU proposera au Ministère et aux responsables pédagogiques concernés une **mission sur ce thème de l'apprentissage des langues.** Dans la

continuation des journées Socrates-Leonardo de Metz, la CPU mènera une réflexion avec l'agence Socrates-Leonardo, afin de dégager les éléments de propositions concrètes visant à améliorer la mobilité étudiante.

Les universités françaises se félicitent d'accueillir à nouveau un nombre croissant d'étudiants étrangers. La CPU réaffirme son adhésion aux propositions du rapport Cohen notamment en ce qui concerne les aspects administratifs de l'accueil des étudiants étrangers et le système des aides. **La CPU réaffirme la nécessité d'une meilleure maîtrise par les universités des bourses destinées à favoriser la venue d'étudiants étrangers.** Il en est de même en ce qui concerne l'hébergement, qui doit faire l'objet d'une concertation plus étroite avec les CROUS et donner éventuellement lieu à un engagement contractuel.

Pour faire face aux besoins de publics de plus en plus diversifiés, comme aux conséquences de la construction de l'espace européen de l'éducation, les universités seront amenées à passer d'une logique exclusive de l'offre à une logique qui intègre fortement la demande et qui satisfasse aux exigences de la qualité.

Dans ce contexte, **l'étudiant – après avoir été accompagné par les enseignants pour la finalisation de son projet – devra devenir le véritable acteur de sa propre formation et l'université sera conduite à lui offrir "un environnement pédagogique adapté".**

Il convient d'assurer, sans rupture, le passage de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur, en développant l'information et les contacts réciproques entre deux systèmes qui parfois se connaissent mal.

L'organisation de conférences communes destinées aux enseignants du second degré et de l'enseignement supérieur, tant sur la pédagogie que sur la didactique des disciplines, pourrait être également un facteur important de rapprochement, de même que les services à temps partagé second degré/enseignement supérieur, actuellement sans doute insuffisamment utilisés par les universités. La

mise en ligne de cours, dans le cadre du développement de l'usage des TICE, pourrait aussi favoriser **cette nécessaire information réciproque des étudiants et des enseignants.**

De la même façon, **les bibliothèques universitaires et plus généralement les services communs de documentation sont appelés à devenir des espaces privilégiés de formation, d'information et d'échange.** Leur rénovation, leur équipement et leur accessibilité en termes d'ouverture doivent continuer à rester une priorité pour le Ministère et les établissements. La CPU continuera de développer les contacts avec les responsables concernés afin que les universités intègrent complètement cette dimension de leur mission pédagogique. Il conviendra aussi de tirer toutes les conséquences de la révolution informatique dans l'utilisation de l'outil documentaire et donc dans la redéfinition des métiers de la documentation et la formation des personnels concernés.

Enfin, et sans faire des TICE l'alpha et l'oméga du changement pédagogique, il est clair que les outils qu'elles constituent sont désormais au cœur de la relation étudiant-enseignant, tant dans l'enseignement présentiel que dans l'enseignement à distance. Il faut donc se donner les moyens de familiariser tous les enseignants et tous les étudiants à l'usage de techniques qui ne sont que des outils (création de médiateurs informa-

tiques, par exemple), tout en faisant en sorte que l'étudiant soit toujours le pivot de la réflexion pédagogique. L'AMUE jouera un rôle important dans la mutualisation des « savoir-faire » entre établissements et l'échange d'expériences.

Parce que l'évaluation est une des clés de la modernisation du service public d'enseignement supérieur, **la CPU se prononce pour une politique de l'évaluation des enseignements, en l'élargissant aussi à celle de l'évaluation des formations.** Il serait judicieux que s'ouvre dans chaque établissement une réflexion sur les objectifs de l'évaluation afin d'en tirer des améliorations en matière de qualité de l'offre de formation. La démarche suivie par l'Université de Montréal dans la mise en place d'un véritable système d'évaluation des enseignements et des formations semble une voie judicieuse, avec

2

CONCEVOIR
UNE PÉDAGOGIE
QUI PLACE
L'ÉTUDIANT AU CENTRE
POUR EN FAIRE
LE VÉRITABLE ACTEUR DE
SA PROPRE
FORMATION

notamment la création, au sein de chaque université, d'un « centre de ressources au conseil pédagogique ».

L'évaluation des enseignements ne peut être suivie d'effets dans la qualité des pratiques pédagogiques que si elle s'accompagne de la mise en œuvre **d'une véritable politique de formation** de tous les enseignants-chercheurs. À cet effet, la CPU préconise que la place et le rôle des Centres d'Initiation à l'Enseignement Supérieur (CIES) soient repensés. **La CPU se prononce pour une meilleure intégration des CIES aux établissements, par exemple en les transformant en véritables services inter-universitaires.** Leur situation en serait clarifiée et leur rôle mieux précisé au service de la formation, initiale et continue, des enseignants-chercheurs. Au demeurant, la CPU préconise qu'une expérience pédagogique devienne obligatoire pour tous les étudiants doctorants, sous des formes qu'il conviendra de déterminer afin de ne pas freiner la préparation de la thèse.

La CPU rappelle son attachement à ce que soit mieux reconnu l'investissement des enseignants-chercheurs dans la pédagogie pour le déroulement des carrières.

De même, **la CPU réaffirme également la nécessité de constitution d'équipes pédagogiques dans les filières de formation.** Au demeurant, ces dispositions figurent dans le « rapport Petit », aux conclusions duquel la CPU adhère très fortement.

Les actions visant à améliorer les conditions de vie à l'Université vont prendre une véritable importance stratégique en termes de qualité et d'attractivité des établissements. En effet, d'une part, les attentes augmentent et se complexifient au fur et à mesure qu'évoluent et se diversifient les profils socioculturels des étudiants. D'autre part, dans les années à venir, au-delà de la richesse des formations et de l'excellence de la recherche, la qualité de vie offerte sur les sites universitaires sera considérée comme un facteur de compétitivité entre établissements.

De nombreux partenaires des universités sont impliqués dans les conditions de vie des étudiants.

Ils interviennent au niveau local (ville, communautés d'agglomération), départemental (Conseil général), régional (Conseil régional, CROUS, services déconcentrés de l'État pour la culture et le sport par exemple), ou national (Ministères, CNOUS, etc.). Avec chacun d'entre eux, les partenariats doivent être rendus plus cohérents et plus ambitieux.

Ainsi, les CROUS faisant partie des principaux acteurs du dispositif d'accueil de l'enseignement supérieur, **la CPU propose de renforcer et de mieux articuler les partenariats entre les CROUS et les universités et que des contrats soient signés entre eux.** Ceci suppose tout d'abord d'améliorer la concertation entre CROUS et université dans les choix des nouvelles implantations de résidences et de sites universitaires. Plus globalement, la CPU suggère de mettre en place une réflexion commune sur les nouveaux besoins et les attentes nouvelles (mode de vie dans les cités, changement des habitudes alimentaires).

Par ailleurs, la période de contractualisation est un moment fort dans la vie de l'université. Elle pourrait être le moment privilégié de la concertation entre les établissements et les CROUS.

L'adéquation des périodes de contractualisation entre Universités et CROUS, constituerait un progrès notable. Ce travail en commun pourra concerner de nombreux thèmes tels que :

- Le profil des publics attendus et ses conséquences sur le parc de logement et la politique de restauration.
- La mobilité étudiante et ses conséquences sur la politique de location.
- L'accueil des étudiants étrangers.
- L'accueil des étudiants handicapés.
- Les besoins en équipement des étudiants (TIC...) et leurs incidences sur la qualité de vie dans les résidences.

Ces différents éléments pourraient faire l'objet d'une inscription dans les contrats quadriennaux.

Enfin, en dehors de ces contrats, rien ne s'oppose à ce qu'ils s'engagent dans des actions communes, permettant l'émergence et la conduite de projets partagés sur des sujets tels que la vie culturelle ou l'action sociale.

3 DÉVELOPPER LES PARTENARIATS POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE LA VIE ÉTUDIANTE ET FAIRE ENTRER L'UNIVERSITÉ DANS LA VIE DE LA CITÉ

Si les CROUS sont des partenaires « institutionnels », **les collectivités locales et territoriales deviennent de plus en plus des interlocuteurs privilégiés des universités.** Et, à ce titre, il convient de renforcer leurs liens. C'est en s'appuyant sur ce constat que **la CPU encourage les universités et les collectivités qui en constituent l'environnement immédiat, à mettre en place des instances de travail communes** permettant d'imaginer, de concevoir et de finaliser des projets partagés, en matière d'équipements notamment, qu'ils soient ou non inscrits dans le cadre des contrats de plan État-Région.

Afin d'être au plus près des besoins et des attentes, la présence de représentants des étudiants pour traiter de sujets concernant directement leurs conditions de vie (transports, actions culturelles, mobilité européenne et internationale, etc.)

au sein des instances locales compétentes aurait sans doute un effet bénéfique.

Les conditions de vie dépendent étroitement de la cohérence entre l'organisation du travail et des loisirs, et celle de l'espace. **La CPU recommande d'adopter une approche globale, incluant conjointement une réflexion sur l'organisation, sur l'aménagement et la gestion des espaces et des constructions.** Elle rappelle que la qualité des lieux de travail et de vie, entendus au sens large, doit être considérée comme un élément déterminant qui influence l'épanouissement personnel et l'efficacité de tous les membres de la communauté universitaire.

De plus, la CPU insiste sur la place que doit trouver l'université dans son contexte urbain.

Ceci suppose qu'urbanisme et architecture aient droit de cité dans tous les sites universitaires. En particulier, il est nécessaire de penser "l'université en dehors de l'université" en termes de conception architecturale et d'aménagement des campus, afin de favoriser la convivialité, la qualité d'accueil et de faciliter le passage de l'université vers la ville et vice-versa.

Mais cette nouvelle et ambitieuse, « démarche qualité » dans le domaine de l'accueil et de la vie au quotidien, n'a de chances de se mettre en place que si les différents publics concernés s'investis-

sent. Ceci concerne bien entendu les universitaires eux-mêmes, dans le cadre de leurs différentes fonctions et responsabilités, mais concerne encore davantage les étudiants, qui doivent être à la fois les porteurs de leurs attentes et de leurs idées, et les aiguillons des différentes catégories de décideurs.

4

CONSIDÉRER
L'ÉTUDIANT
COMME UN CITOYEN
A PART ENTIÈRE :
ENCOURAGER,
FACILITER
ET RECONNAÎTRE
SON ENGAGEMENT

Le système universitaire français, longtemps sceptique, a sensiblement évolué, en particulier au cours de la période récente, sur la question de l'engagement des étudiants. Le moment est propice à un effort d'imagination.

La CPU affirme qu'il convient de soutenir l'engagement étudiant dans la diversité de ses formes.

L'indispensable engagement dans le gouvernement de l'université, demande que soient trouvés les moyens de développement d'une vie participative plus active. Cela suppose que les représentants étudiants puissent bénéficier des moyens logistiques qui leur sont nécessaires et que les responsabilités qu'ils assument soient institutionnellement reconnues (Charte du statut de la vie étudiante, etc.).

L'engagement des étudiants dans les instances du CROUS doit lui aussi être reconnu, et son articulation avec la vie de l'université précisée ; qu'il concerne l'action sociale, la politique de santé ou d'autres dimensions de la vie étudiante, il se trouve en effet à l'intersection des compétences des CROUS et des politiques d'établissement des universités.

À ces modes d'implication dans le monde universitaire, il convient d'ajouter **l'engagement de nombreux étudiants dans les cursus et les parcours eux-mêmes, sous la forme du tutorat, soutien, monitorat, ou le concours des doctorants aux activités de recherche et d'enseignement.** L'ensemble de ces interventions constitue une dimension importante, qui ne se réduit pas à l'addition d'actions individuelles, mais représente une contribution collective qui mérite d'être valorisée comme telle.

Au-delà de ces engagements « universitaires », il convient de prendre en compte le très grand nombre

d'initiatives étudiantes souvent ingénieuses, utiles et généreuses, prises à travers la constitution et l'animation d'associations poursuivant des buts multiples : vie culturelle, activités sportives, aide aux populations en difficulté, soutien scolaire ou, à l'instar de l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville par exemple, engagement dans la vie de la cité sous de multiples facettes.

La CPU considère que les universités doivent s'efforcer de mieux faire connaître et reconnaître les richesses de l'engagement étudiant. Il sera utile à ce propos de distinguer les différentes significations qu'il peut revêtir, et qui bien souvent se mêlent dans les motivations et les pratiques des étudiants.

L'engagement peut être perçu comme un moyen complémentaire d'enrichissement de la formation. Il est un mode d'épanouissement de la personnalité. Il peut aussi être décrit comme facteur de développement d'un sentiment d'appartenance à l'université. Il participe enfin, de façon souvent très importante, au rayonnement de l'université dans la cité.

Il est donc de l'intérêt de tous les acteurs du monde universitaire, et pas seulement des étudiants eux-mêmes, d'évaluer à leur juste échelle les conséquences multiples de l'encouragement à l'initiative étudiante: conséquences pédagogiques, psychologiques, institutionnelles, sociales, politiques ou « citoyennes ».

La CPU entend que soit explicitement ouvert le débat sur la reconnaissance de l'engagement étudiant.

Il semble nécessaire partout de mettre en place des procédures d'information et de formation, afin de préciser et de développer l'accompagnement pédagogique de l'engagement.

Il est inévitable que chaque université s'interroge sur les moyens logistiques nécessaires à l'engagement qu'elle doit réunir ou libérer (locaux, équipements, etc.), selon des potentialités qui évidemment varient considérablement d'un établissement à l'autre. Il est tout aussi indispensable que des moyens soient trouvés pour assurer la pérennité des actions, leur suivi, le renouvellement et la continuité des responsabilités.

Enfin, le débat sur la valorisation et les formes de prise en compte de l'engagement ne peut être éludé.

**Texte approuvé
à l'unanimité en séance plénière
du 16 mai 2002**

REMERCIEMENTS

La CPU remercie

Pour la coordination scientifique de ces journées :

Ernest **GIBERT** *Président de l'Université de Rouen*
 Geneviève **GOURDET** *Présidente de l'Université de Nice Sophia Antipolis*
 François **PETIT** *Président de l'Université Pierre Mendès France, Grenoble II*

Pour l'accueil et l'organisation :

Gérard **BINDER** *Président de l'Université de Mulhouse*
 L'équipe de la Présidence et de la communication de l'Université de Mulhouse
 Le CLOUS de Mulhouse
 L'équipe de Canal-U

La CPU remercie pour leurs interventions et participations aux débats et tables rondes :

Paolo **BLASI** *Ancien Recteur de l'Université de Florence,*
 Christiane **BRESSAUD** *Directrice de l'Agence Socrates-Leonardo da Vinci,*
 Michel **CANTAL DUPART** *Urbaniste architecte, Professeur au CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers),*
 Michel **CLÉMENT** *Délégué au Développement et à l'Action territoriale, Ministère de la Culture et de la Communication,*
 Élie **COHEN** *Conseiller auprès du Délégué aux Relations internationales et à la Coopération du Ministère de l'Éducation nationale,*
 Jay **CORRIGAN** *Étudiant à l'Université de l'État d'Iowa (États-Unis),*
 Jean-Richard **CYTERMANN** *Directeur de la Programmation et du Développement du Ministère de l'Éducation nationale (D.P.D.),*
 Nicolas **DELESQUE** *Président de l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV),*
 Arlette **DELHAXHE** *Chef adjoint à l'Unité européenne d'Eurydice,*
 Francine **DEMICHÉL** *Directrice de l'Enseignement supérieur, ancienne Présidente de l'Université Vincennes Saint Denis, Paris VIII,*
 Michel **FEUTRIE** *Président de la Conférence des Directeurs de services de formation continue,*
 Stephan **GEIFES** *Directeur du Bureau parisien de l'Office Allemand d'Échanges universitaires,*
 James H. **SPOHRER** *Conservateur de la Bibliothèque de l'Université de Californie, Berkeley (États-Unis),*
 Guillaume **HOUZEL** *Président de l'Observatoire de la vie étudiante,*
 Yves **JEGOUZO** *Professeur à l'Université de Paris I, Président du Conseil d'Administration du CNOUS,*
 Robert **LACROIX** *Recteur de l'Université de Montréal (Québec),*
 Guy **MELANÇON** *Professeur à l'Université Paul Valéry, Montpellier III,*
 Robi **MORDER** *Président du Groupe d'Études et de Recherche sur les Mouvements Étudiants (GERME),*
 Maurice **PORCHET** *Directeur du CIES Nord-Pas-de-Calais Picardie,*
 Patrick **RAYOU** *Chercheur à l'INRP (Institut National de la Recherche Pédagogique),*
 Ana **SAMARDZIJA** *Étudiante à l'Université Marc Bloch, Strasbourg II,*
 Adrien **ZELLER** *Tésorier de l'Association des Régions de France.*

La CPU remercie les collectivités et organismes qui ont participé au soutien financier et logistique de cette manifestation :

Le Conseil Régional d'Alsace et son Président Adrien Zeller,
 Le Conseil Général du Haut-Rhin et son Président Constant Goerg,
 La Ville de Mulhouse et son Maire Jean-Marie Bockel,
 Le Rectorat de l'Académie de Strasbourg et le Recteur Claude Lambert,
 Le Ministère de l'Éducation nationale,
 Le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité,
 La Caisse des Dépôts et Consignations,
 La Banque Populaire du Haut Rhin.



CONFERENCE
DES PRÉSIDENTS
D'UNIVERSITÉ

103, Boulevard Saint Michel - 75005 Paris
Tél. 01 44 32 90 00 - Fax 01 44 32 91 58
<http://www.cpu.fr>